



**EB**

Étude Espace  
Blécherette



Cette étude a été réalisée par les bureaux  
Verzone Woods Architectes sàrl & Repetti sàrl  
sur le mandat du SDNL

Version finale - mars 2022

## PORTÉE DU DOCUMENT

L'étude Espace Blécherette a été menée par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), en collaboration avec les communes territoriales de la Blécherette: Jouxens-Mézery, Lausanne, le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et les services cantonaux concernés: la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et la Direction générale de l'environnement (DGE).

Cette étude a conduit à la réalisation d'un rapport qui intègre la vision directrice de l'Espace Blécherette et un répertoire de mesures pour sa mise en œuvre. La vision directrice n'est pas contraignante en l'absence de portée légale. Par contre, les éléments de cette étude seront pris en compte dans les futures planifications directrices régionales et communales pour permettre leur mise en œuvre par le biais d'études opérationnelles lorsque nécessaire.

L'étude a été validée par le comité de pilotage composé des représentants des communes, services cantonaux et propriétaires concernés en date du 11 février 2022.

Le présent rapport sert de complément aux cartes de la vision directrice. Il a pour but de présenter la démarche qui a été réalisée et de renseigner les principales lignes directrices qui ont guidé son élaboration.

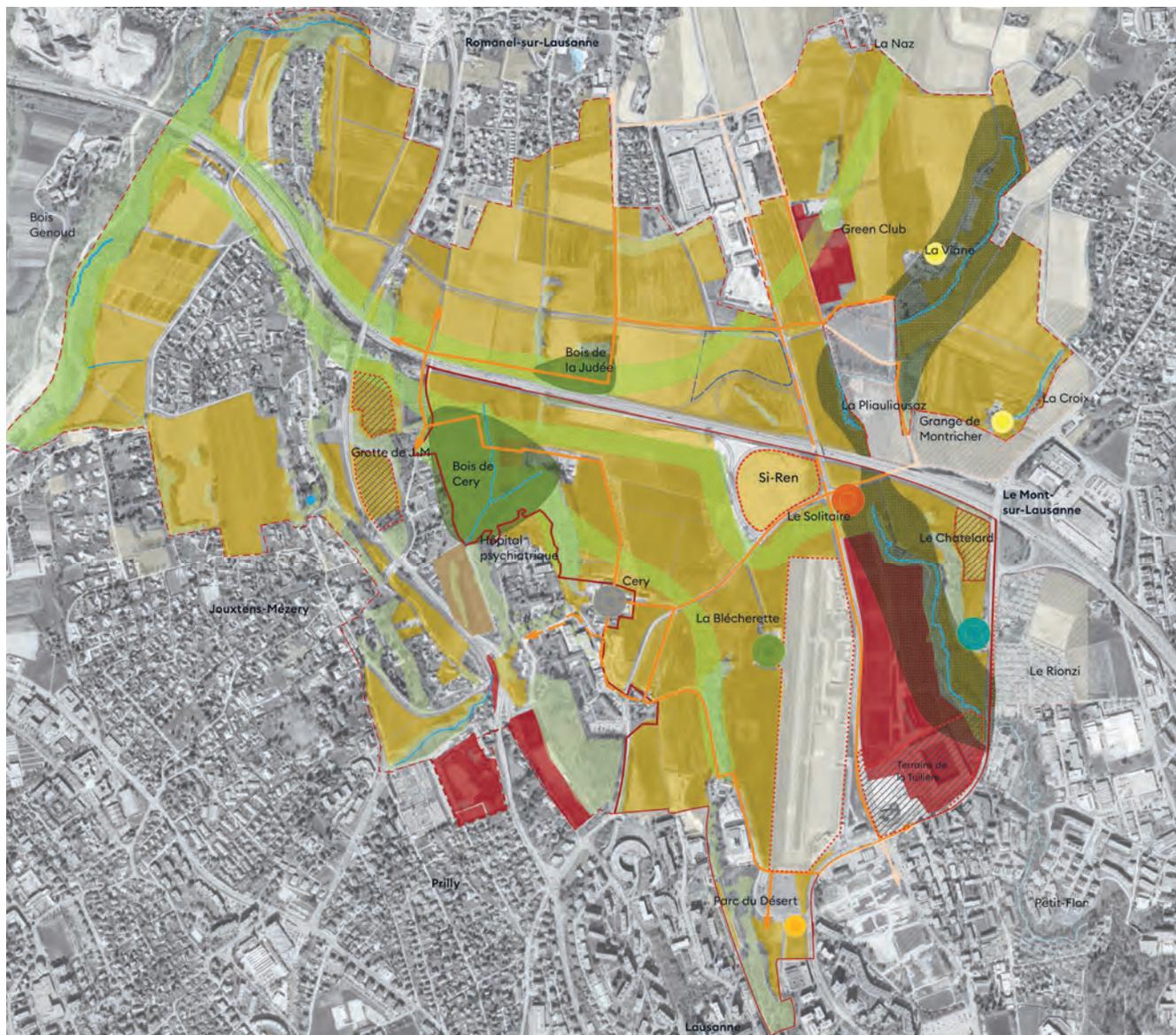


## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>2. DÉMARCHE</b>	<b>7</b>
<b>3. ETAT DES LIEUX &amp; ENJEUX</b>	<b>9</b>
<b>4. VISION DIRECTRICE</b>	<b>11</b>
<b>5. MISE EN ŒUVRE</b>	<b>12</b>
<b>6. CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>7. RÉFÉRENCES</b>	<b>19</b>
<b>8. ANNEXES</b>	<b>19</b>

# 1. CONTEXTE

L'Espace Bléchrette (EB) est un territoire qui se déploie sur cinq communes vaudoises : Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, et Romanel-sur-Lausanne. Situé dans le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges, il constitue un grand espace ouvert à prédominance agricole aux portes de la ville.



## CADRE DE L'ÉTUDE

Ce secteur a fait l'objet en 2012 d'une étude dans le cadre de la Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, qui portait sur l'ensemble des communes du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL). Le Volet B de cette étude est entièrement consacré à l'EB, il conclut par des recommandations pour l'aménagement de cet espace.

L'EB est un large espace ouvert aux qualités paysagères, naturelles et agricoles précieuses au sein de l'agglomération Lausanne-Morges.

Il est aujourd'hui déjà le support d'activités variées telles que les promenades, la production agricole, et divers loisirs sportifs. Il suscite des attentes nombreuses et variées. Avec la crise sanitaire, il a connu une intensification des activités de loisirs et de détente, augmentant la pression sur les milieux naturels et agricoles. Cette intensification devrait se poursuivre avec la construction de nouveaux quartiers d'habitation et d'activités situés à proximité directe.

## OBJECTIF ET FIL ROUGE

L'EB est composé d'une large diversité de milieux et d'usages, pour lesquels il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre préservation des milieux naturels, maintien de l'activité agricole et développement des possibilités d'accueil des nouveaux usagers. L'objectif principal de cette étude est de développer une vision directrice pour les 15 à 20 prochaines années qui prenne en compte toutes ces dimensions et permette un développement harmonieux de cet espace.

Le fil rouge qui lie l'ensemble des travaux réalisés pour cette étude, est de trouver des moyens de cohabitation entre ces différents éléments et de faire émerger des synergies entre les composantes naturelles et aménagées et entre les acteurs de ce territoire. Cette approche vise en particulier à proposer des aménagements et des interventions mesurés sur l'ensemble de l'EB.

Afin de répondre aux diverses attentes et au besoin de coordination, mais aussi pour participer à la mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne-Morges, l'étude « Espace Blécherette » a été réalisée. Elle a pour but de proposer une vision directrice du secteur avec des mesures opérationnelles permettant sa mise en œuvre. Cette étude a été menée sous l'égide du SDNL.

## PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES

La vision directrice s'inscrit dans plusieurs planifications directrices supérieures. La conformité des interventions projetées a orienté l'élaboration de cette vision.

A l'échelle cantonale, l'EB est concernée par plusieurs mesures du Plan directeur cantonal:

### - E11 Patrimoine naturel et développement régional.

Cette mesure énonce le besoin de préserver le paysage et la biodiversité en prêtant une attention particulière aux développements des activités humaines menaçant la nature de manière générale.

### - E22 Réseau écologique cantonal (REC)

Cette mesure indique les coordinations nécessaires à la préservation de la biodiversité, en particulier celles identifiées dans le réseau écologique cantonal.

### - F12 Surfaces d'assolement

Cette mesure informe sur les enjeux en termes de préservation des surfaces d'assolement (SDA) et indique les modes de gestion et les projets pouvant éventuellement empiéter sur des SDA, sous réserves de plusieurs conditions.

## PARC D'AGGLOMÉRATION

A l'échelle régionale, l'EB est identifié dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) comme parc d'agglomération et fait l'objet d'une mesure paysagère, au même titre que quatre autres espaces d'accueil de même type dans la région. Il s'agit notamment des parcs Renges-Venoge et Rovéréaz.

Les mesures paysagères ont pour but d'orienter les principes d'aménagement, notamment en termes de préservation des espaces ouverts, de maintien du caractère agricole et de la vocation d'accueil pour les loisirs et le délasserment.

Le développement et la mise en œuvre du concept de parc d'agglomération sont complexes car ils regroupent des enjeux, des intérêts et des acteurs multiples. C'est pourquoi une approche coordonnée, intégrant l'ensemble des acteurs a été réalisée. Le développement d'une vision globale du site est incontournable pour garantir la préservation des qualités intrinsèques de ce secteur et une cohérence dans les aménagements prévus.

## AFFECTATION DU SOL

A l'heure actuelle, l'EB est réparti en plusieurs affectations, notamment la zone répondant à des besoins publics, la zone d'activités, l'aire forestière, des plans d'affectation spéciaux mais surtout la zone agricole qui est largement majoritaire.

## 2. DÉMARCHE

L'étude EB s'est déroulée en 3 phases. Elle s'est particulièrement appuyée sur les connaissances, mais également les attentes et volontés de développement des acteurs, propriétaires et usagers de la Blécherette.

### ATELIER PARTICIPATIF

Dans le cadre de la première phase de l'étude, un atelier participatif a été organisé. Il avait pour objectifs de :

- compléter l'état des lieux et établir une mise à jour des données de projets sur le secteur;
- identifier les opportunités et conflits liés au secteur de la Blécherette;
- amorcer une discussion sur les intentions dans le secteur de la Blécherette;
- fournir aux participants une information concernant l'étude en cours.

Cet atelier a réuni une trentaine de participants, parmi lesquels les élus et représentants techniques des communes, les agriculteurs du secteur, les propriétaires, les services cantonaux concernés et les usagers de l'EB.

Les enseignements tirés de cet atelier ont amené plusieurs pistes de réflexion pour l'élaboration de la vision directrice. Elles rejoignent néanmoins un but commun, permettre la cohabitation entre les différents usages du site, leur offrir un réseau structurant les activités de détente et de loisirs et contenir l'impact territorial des nouveaux aménagements.

En effet, de nouveaux aménagements légers seront privilégiés de manière générale. Les besoins en infrastructures plus importantes pourront en principe prendre place dans les bâtiments existants, afin de valoriser des volumes parfois sous-utilisés.

Le développement et la mise en réseau des itinéraires existants sont également souhaités. La possibilité de mutualiser certains tronçons pour des usages agricoles et de mobilité douce constitue, à titre d'exemple, une piste de réflexion.

Globalement, la proposition de vision directrice qui découle de cet atelier se base sur une distinction des usages selon deux approches. Un espace central au sud rassemblant les aménagements les plus conséquents et les principales activités. Un périmètre d'accompagnement au nord, où les interventions

sont réduites et visent principalement la continuité des cheminements agricoles et des itinéraires de mobilité douce. Ces deux espaces sont représentés sur la carte en page 5 du présent rapport.

### ENTRETIENS

Par la suite, toujours en s'appuyant sur les acteurs concernés et dans un objectif de mise en œuvre efficace, plusieurs entretiens ont été menés avec des spécialistes, propriétaires ou porteurs de mesures. Ainsi des rencontres avec les personnes et institutions suivantes ont été organisées :

- agriculteurs du Groupement des agriculteurs du nord lausannois (GANL);
- agriculteur porteur de projet pour une mesure individuelle;
- service des parcs et domaines (SPADOM) de la Ville de Lausanne, propriétaire des 3 principales fermes au sud de l'Espace Blécherette;
- bureau du développement et Métamorphose de la Ville de Lausanne;
- aéroport Lausanne-Blécherette;
- spécialiste biodiversité.

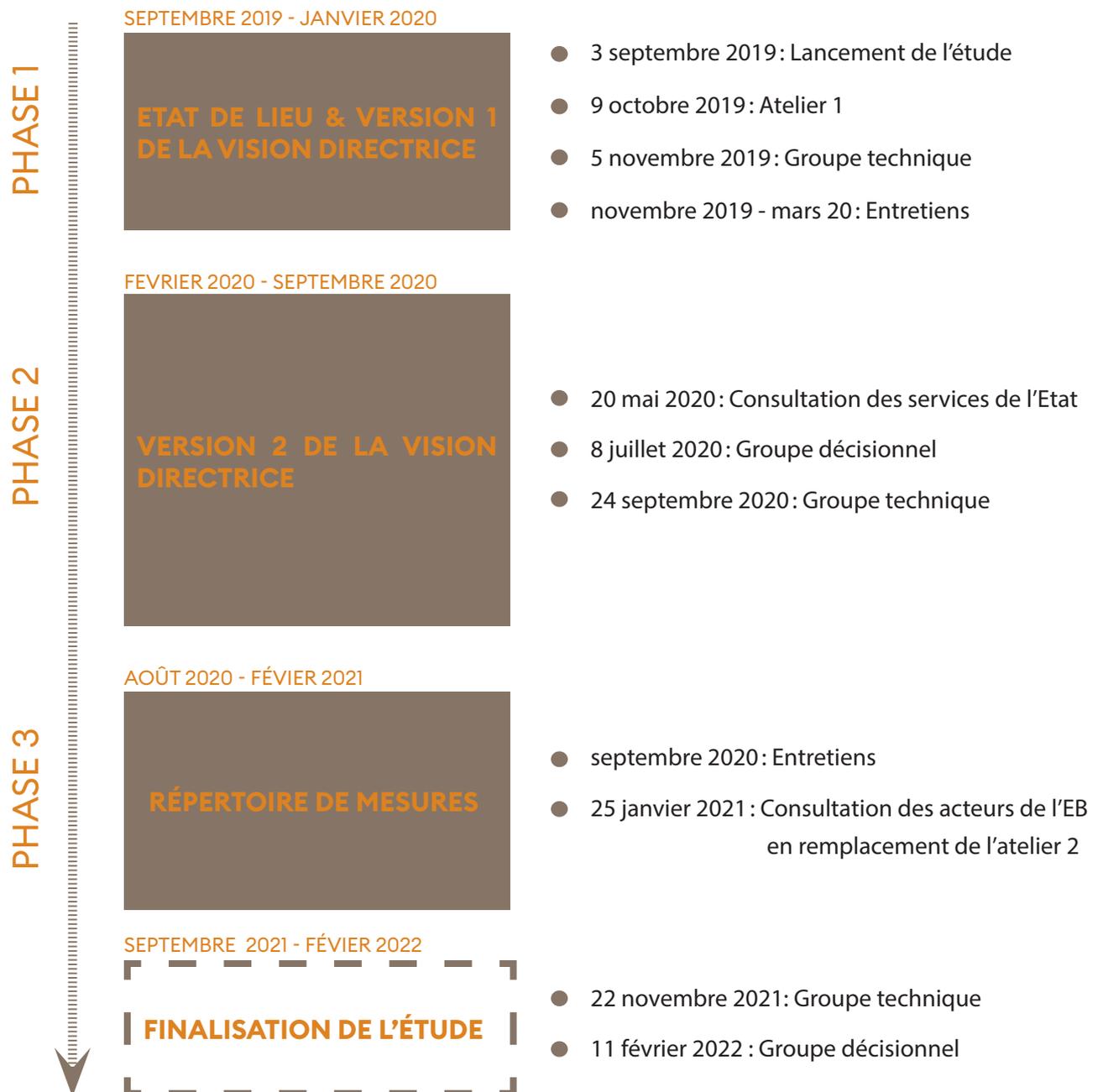
En plus d'affiner l'état des lieux et les attentes de chacun, ces rencontres ont permis de préciser les intentions concernant des mesures particulières que ce soit pour la biodiversité, la vente de produits agricoles, etc.

### APPORTS DU GROUPE TECHNIQUE

En parallèle, un suivi a été réalisé par les membres du groupe technique (composé de techniciens communaux, cantonaux et de représentants d'institutions présentes sur le site), mis en place pour le suivi de l'étude.

Cet accompagnement est intervenu dans les phases de validations techniques, mais également en amont pour orienter la réflexion et informer sur les intentions communales. Cela a permis de remplacer en partie le deuxième atelier prévu initialement en phase de projet, qui a dû être annulé à cause de la situation sanitaire (COVID).

## DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE



### 3. ETAT DES LIEUX & ENJEUX

Le territoire de l'EB couvre une surface d'environ 340 hectares, sur cinq communes de la couronne lausannoise. Espace ouvert à dominante agricole et paysagère, il offre un terroir de transition entre le milieu agricole et le milieu construit, urbain.

#### ORGANISATION DE L'ESPACE

Cette vaste étendue agricole est située à la périphérie d'un tissu urbain dense et amenée à se développer ces prochaines années. De nouveaux quartiers sont planifiés à proximité, offrant des opportunités de synergies supplémentaires entre ville et campagne mais présentant également des défis en termes d'aménagement de qualité et de cohabitation des usagers de l'EB. Ceux-ci peuvent avoir des besoins différents voire antagonistes.

Aujourd'hui, ce territoire est délimité au sud par plusieurs infrastructures régionales majeures (hôpital de Cery, aéroport de la Blécherette notamment), et par un tissu urbain qui se densifie à mesure qu'on approche du centre de l'agglomération.

L'autoroute A9 scinde le territoire en deux, créant une rupture marquée dans le paysage et dans les usages entre le nord et le sud.

Au nord, des tissus bâtis moins denses, à dominante villageoise (Romanel-sur-Lausanne) et industrielle (Vernand) marquent l'extrémité du territoire de la Blécherette de manière diffuse, avec des pénétrantes vertes et des forêts continues jusqu'à Cheseaux-sur-Lausanne.

#### TERRITOIRE DE PROJETS

Plusieurs projets sont amenés à se développer et à modifier sensiblement ce secteur. Il s'agit notamment de l'éclatement de la jonction autoroutière de la Blécherette, avec une nouvelle sortie à l'ouest de l'actuelle. De nouveaux quartiers d'habitation, aux Plaines-du-Loup à Lausanne, mais également au Mont-sur-Lausanne et d'autres projets ponctuels, ont été identifiés dans le cadre de cet inventaire.

#### PAYSAGE AGRICOLE

Espace agricole majeur dans l'agglomération, l'EB est composé de différentes entités paysagères de qualité comme des espaces de forêt, des prairies et des champs alloués à différents types de cultures: fourragères, maraîchères, arboricoles et des ha-meaux agricoles. Les vestiges de plusieurs vergers haute-tige et des plantations plus récentes agrémentent le paysage et l'espace agricole par endroits.

Plusieurs exploitations agricoles sont actives dans l'EB, offrant une production locale et diversifiée, une préservation du paysage rural et un entretien du patrimoine bâti lié à l'agriculture.

Différents points de vue offrent aux usagers des dégagements sur le grand paysage, allant des crêtes jurassiennes, au Léman et aux Alpes.



## NATURE

La composition différenciée de l'espace est également un support important pour la biodiversité locale. Par exemple, les cordons boisés qui structurent ce territoire constituent des relais importants et des refuges riches pour les espèces végétales et la petite faune. Le site est d'ailleurs traversé d'est en ouest par des corridors à faune d'importance régionale.

En complément, l'EB bénéficie de plusieurs poches et réseaux «nature» identifiés dans le réseau écologique cantonal, notamment des territoires d'intérêt biologiques et prioritaires.

Les différents cours d'eau situés de part et d'autre du site (notamment La Mèbre, La Covatannaz à l'ouest et le Petit Flon à l'est) sont aussi des milieux essentiels pour les organismes aquatiques. Le Petit Flon et La Mèbre revêtent une importance particulière non seulement pour le périmètre de l'EB mais également comme pénétrantes biologiques au cœur de l'agglomération lausannoise.

## MOBILITÉ

Le territoire de l'EB est largement structuré par le transport individuel motorisé (TIM), s'agissant de l'une des entrées principales dans l'agglomération Lausanne-Morges.

L'autoroute A9 qui traverse l'EB d'est en ouest, est franchissable en plusieurs points transversaux pour les véhicules motorisés. Cette césure reste néanmoins peu perméable pour les piétons et les cyclistes à l'heure actuelle: une passerelle à l'ouest du site permet un franchissement uniquement pour ces modes de déplacement.

Plusieurs routes principales traversent ce périmètre, reliant ainsi les communes du nord à l'agglomération au sud. Le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) est également un élément structurant de la mobilité, offrant une liai-

son nord-sud en transport public. En complément, le site bénéficie de plusieurs lignes de bus des transports publics lausannois (TL).

Les véhicules agricoles sont aussi des usagers fréquents de la route dans ce secteur et rencontrent par endroit des obstacles, pour l'accès à leurs terrains cultivés notamment.

Les piétons et les vélos sont tout aussi présents, que ce soit pour la mobilité pendulaire sur les principaux axes routiers ou pour une mobilité de loisirs, sur les chemins pédestres balisés et informels, sur les chemins agricoles et parfois hors de tout itinéraire.

La grande variété de modes de déplacement sur les différents réseaux de mobilité génèrent, sur certains tronçons et franchissements, des conflits d'usages et des ruptures dans la continuité des cheminements: parfois certains espaces sont ressentis comme cloisonnés ou inaccessibles.

## LOISIRS

L'EB est le support d'activités de loisirs. Ainsi, des équipements sportifs tels que les terrains de sport de la Tuillière ou des terrains de tennis attirent déjà de nombreux visiteurs. D'autres activités nécessitant peu d'infrastructures sont aussi pratiquées à la Blécherette, comme les randonnées pédestres ou le vélo.

Les exploitations agricoles participent également à l'animation du secteur, par des possibilités d'auto-cueillette ou des activités liées à l'agriculture.



## 4. VISION DIRECTRICE

La vision directrice propose une organisation du territoire de l'EB avec un gradient d'intensité d'usages. Au sud et à l'est, à proximité du tissu urbain dense et des nouveaux quartiers, la variété d'usages est plus intense. Cette partie est le support principal d'activités, regroupées dans la mesure du possible dans des infrastructures existantes (fermes, terrains de sport, etc). Au nord, le périmètre de la Blécherette prolonge les divers réseaux et propose quelques activités complémentaires. En s'éloignant, le contour du périmètre de l'EB s'estompe, sans délimitation stricte de la fin de cet espace.

Comme évoqué précédemment, l'EB est un espace riche en milieux naturels, agricoles et aménagés en activités et en typologies d'usagers. C'est pourquoi cette étude s'oriente vers la création de synergies entre ces différents éléments, afin de créer un espace de partage, respectueux et attractif pour chacun.

L'EB distingue deux grands espaces : un espace central au sud rassemblant les aménagements les plus conséquents et les principales activités ainsi qu'un périmètre d'accompagnement au nord, où les interventions sont réduites et visent principalement la continuité des cheminements agricoles et des itinéraires de mobilité douce.

### **NATURE – PAYSAGE – LOISIRS**

L'EB bénéficie de plusieurs milieux et réseaux «nature» identifiés dans le réseau écologique cantonal. Le concept vise à préserver et valoriser l'existant, en maintenant les composantes biologiques de ces sites.

Des mesures seront ainsi proposées afin de canaliser les flux et d'éviter des impacts négatifs liés à la fréquentation et à l'exploitation de l'EB. En complément, la vision directrice prévoit des lieux de préservation de la faune et de la flore locale. Ces espaces aujourd'hui riches en biodiversité seront protégés de toutes interventions invasives en laissant toutefois des possibilités d'accueil léger pour l'observation de la nature. Sous la forme de bosquets, bois et cordons et milieux humides, ces espaces donnent également une structure au territoire de l'EB et contribuent à sa trame verte et bleue. Dans certains cas, des actions de promotion de la biodiversité seront menées, comme la mise à ciel ouvert ou la renaturation de cours d'eau. Certaines de ces mesures sont déjà en cours ou planifiées.

### **AGRICULTURE - LOISIRS**

Le concept identifie les différentes fermes au sud de l'EB comme lieu d'accueil, de projet ou d'exploitation traditionnelle. L'agriculture y est valorisée selon différentes logiques. Cette proposition se

base sur la situation géographique et l'affectation actuelle de chaque ferme, leur accessibilité et les intentions des propriétaires et porteurs de projet. Les contraintes liées à la topographie et aux planifications en vigueur sont également intégrées.

Les fermes ont des usages complémentaires et sont mises en réseau par l'amélioration des cheminements de mobilité douce.

Chacune des fermes constitue un lien plus ou moins important entre le milieu urbain et le milieu agricole. Que ce soit une ferme de quartier, support d'activités associatives ou une exploitation agricole accueillant des visiteurs occasionnels et permettant d'appréhender le métier d'agriculteur, chacune tient un rôle complémentaire dans ce dialogue ville-campagne. Selon les programmes développés dans les fermes, il s'agit d'activités conformes à la zone agricole (art.16a LAT et art 34 OAT) ou d'activités accessoires pour l'exploitant.

Ce concept permet de sensibiliser l'utilisateur aux métiers présents dans l'EB. Par ailleurs, l'aménagement des activités de loisirs dans certains bâtiments ruraux permet de contenir le développement des infrastructures et de préserver ainsi l'espace agricole et paysager.

Le point de vente directe proposé au sud de l'EB complète le réseau des fermes et met en valeur la production locale. Son emplacement exact reste à préciser mais les options étudiées privilégient une localisation à proximité des (futurs) quartiers d'habitation, à un point d'entrée de l'EB et bénéficiant d'une accessibilité multimodale.

## **AGRICULTURE - NATURE - PAYSAGE**

Sur l'appui des réseaux existants qui favorisent la qualité écologique et du paysage (Ordonnance sur les paiements directs et contributions à la qualité du paysage), des interventions favorisant la biodiversité, la préservation des espèces et des structures paysagères sont proposées sur les domaines agricoles. Ainsi la création d'ourlets, de rotation dans les cultures et mises en jachère permettent de favoriser le lien entre l'espace agricole et l'espace naturel. Ces interventions servent par endroit de refuges, de site d'hivernage ou de sources de nourriture pour les espèces locales. D'autres mesures agricoles comme l'entretien des cordons boisés et des lisières forestières ou la réintroduction de vergers haute-tige participent au maintien du paysage rural de l'EB, le rendant également attractif pour les promeneurs.

## **MOBILITÉS**

Participant à la cohérence globale du concept qui vise à tisser des liens entre les différents espaces et usages structurants de l'EB, la vision directrice propose un réseau de mobilité mixte qui connecte les différents éléments dans un tout cohérent.

Le réseau de mobilité est d'abord un élément de synergie car il intègre les besoins de l'agriculture, des promeneurs et de la biodiversité. Il se décline en différents tronçons qui présentent parfois une fonction unique comme un sentier pédestre, dans d'autres cas une utilité double comme les chemins agricoles et mobilité douce, et par endroit des cheminements pour les promeneurs, les véhicules agri-

coles et le passage de la petite faune locale.

Le réseau connecte également les différents points du territoire de l'EB dans une boucle continue qui relie le sud et le nord. Les conflits de circulation et de franchissement sont aussi identifiés et des solutions sont proposées dans les mesures allouées.

Le concept tient compte de l'emplacement des différentes lignes de transports publics qui desservent le secteur de la Blécherette. En fonction de leur situation et des aménagements complémentaires (stationnement par exemple), ces arrêts correspondent à des portes d'entrée multimodales.

Au-delà du périmètre d'accompagnement, les réseaux de mobilité mixtes sont prolongés dans un maillage qui dessert les points d'intérêt à proximité de l'EB.

## **COMMUNICATION**

La vision directrice prévoit également la mise en place d'un concept de communication et de signalétique pour l'EB.

Le concept servira à la fois pour communiquer sur l'identité du site mais également pour marquer son ancrage dans le territoire, signalant les entrées principales et donnant une uniformité pour l'ensemble des aménagements prévus.

En plus de guider les usagers de l'EB sur certaines parties de leur parcours, une signalétique pourra les rendre attentifs aux différents éléments qui les entourent et les renseigner sur les enjeux auxquels les milieux naturels et agricoles doivent répondre.

La signalétique devra également mettre en évidence la production agricole locale et les points de commercialisation en circuit court.



## 5. MISE EN ŒUVRE

L'étude pour le développement de l'EB est composée du présent rapport, de plusieurs cartes figurant les principes de la vision directrice et d'un volet opérationnel. Ce dernier sert à la mise en œuvre de la vision directrice au travers de 20 mesures.

### CADRE LÉGAL

Comme évoqué en début de rapport, l'EB est principalement situé en zone agricole et comprend une grande partie de son territoire en surfaces d'assolement. Ces deux éléments constituent des contraintes importantes pour le développement de la vision directrice du point de vue légal, en aménagement du territoire. En effet la zone agricole ne fait pas partie de la zone à bâtir et les surfaces d'assolement constituent les meilleures terres agricoles, dont la préservation est garantie au niveau fédéral (par un plan sectoriel).

En zone agricole, seuls sont en principe autorisés des activités agricoles ou agritouristiques au centre de l'exploitation agricole, le développement du réseau de chemins agricoles ainsi que les chemins pédestres du réseau VaudRando. Les activités de loisirs dépassant ce cadre, ne peuvent être autorisées que si elles sont planifiées dans un plan directeur ou si elles sont prévues par le plan directeur cantonal.

### FERMES DE L'EB

Pour les activités prévues dans les fermes, seule la ferme du Solitaire est affectée en zone à bâtir (zone de parcs et espaces de détente), celles de la Blécherette et du Châtelard sont en zone agricole. La ferme de Cery est quant à elle partiellement affectée en zone d'activités. C'est pourquoi c'est au Solitaire qu'il est prévu de concentrer une plus grande variété d'activités d'accueil.

Les mesures pour les trois autres fermes proposent également d'élargir leurs activités, mais en restant fortement liées à l'exploitation agricole (conformément à l'art. 24b LAT) et en nécessitant des aménagements mineurs, en mettant notamment des locaux à disposition pour des activités accessoires.

Concernant les SDA, seule la ferme de la Blécherette est concernée, mais la mesure prévoit des aménagements avec un faible impact et aucune emprise supplémentaire sur les SDA. Elle serait alors conforme au cadre légal, sous réserve du préavis des services cantonaux.

### RÉSEAUX DE MOBILITÉS

Pour les réseaux de mobilité projetés, les itinéraires agricoles sont conformes avec le cadre légal puisqu'ils sont nécessaires à l'exploitation agricole. Les cheminements de mobilité douce (piétons & vélos) et les aménagements spécifiques pour les réseaux mixtes (qui dépassent le besoin agricole) sont considérés comme étant d'importance cantonale et la pesée d'intérêt est effectuée dans le cadre de la procédure LRou, selon l'adaptation 4<sup>ter</sup> du PDCn.

### AMÉNAGEMENTS ÉPHÉMÈRES

Dans certains cas, les mesures proposées peuvent faire l'objet d'aménagement-test ou éphémère le temps d'une saison ou selon les opportunités (manifestations thématiques par exemple). Il s'agit notamment des mesures suivantes:

- 2.8 Point de vente principal;
- 5.1 Aménagements légers & éphémères voués aux loisirs;
- 6.1 Signalétique & identité;

### OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

La diversité des projets amenés à se développer dans le secteur implique l'utilisation de différents outils de mise en œuvre. Quelques instruments sont déjà utilisés, il s'agit notamment des réseaux existants en matière de qualité écologique et paysagère des exploitations agricoles.

D'autres outils doivent être élaborés spécifiquement pour la réalisation de certaines mesures, comme la création de charte ou un concept de communication globale à l'échelle de l'EB.

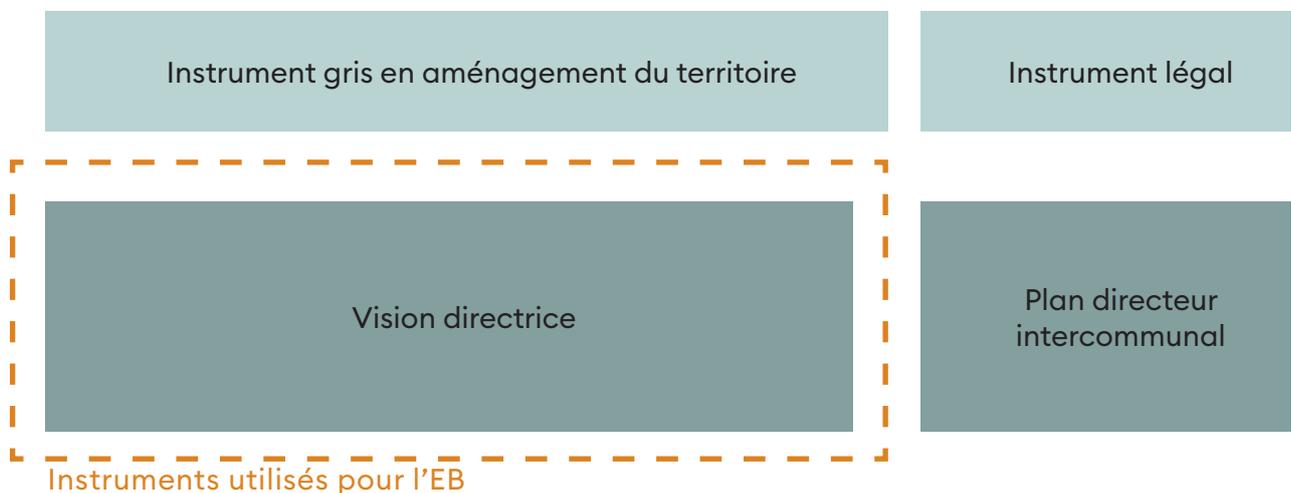
Certains projets nécessitent une conformité avec les outils de l'aménagement du territoire pour être réalisés, comme présenté précédemment. Après une analyse des possibilités, trois procédures sont alors envisagées:

- une vision directrice sans planification légale;
- l'intégration de la vision directrice dans le PALM;
- un plan directeur intercommunal pour l'EB.

Une solution intermédiaire a été privilégiée. En effet, la vision directrice ne permet pas de réaliser l'ensemble des mesures et l'élaboration d'un plan directeur pour l'EB est considéré contraignant d'un point de vue technique et administratif. C'est pourquoi il est prévu de réaliser la vision directrice sans plan directeur mais en intégrant les mesures principales, en particulier les réseaux de mobilité dans le futur PALM, puis dans le plan directeur intercommunal (obligation légale selon art.17, al. 2 LATC). De cette manière, les interventions prévues pour la mobilité sont bien coordonnées et rendues conformes au cadre légal.

Cette démarche fait intervenir deux outils d'aménagement du territoire, l'un qui n'a pas de portée légale, la vision directrice présentée au chapitre 4. L'autre qui est contraignant pour les autorités, le plan directeur intercommunal. Ces deux instruments ont une temporalité différente. La vision directrice sera mise en œuvre dès la fin de l'étude alors que le plan directeur intercommunal du PALM est aux prémices de la procédure. C'est pourquoi la mise en œuvre de l'EB est prévue en 2 phases.

## INSTRUMENTS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR L'EB ET PHASAGE



## PHASAGE

La première phase se matérialise immédiatement avec la réalisation des mesures compatibles avec l'affectation, que ce soit dans les fermes (sans changement d'affectation des bâtiments), pour la mobilité agricole (itinéraires existants mais à développer ou chemins nécessaires pour l'exploitation des terres agricoles) ou la mobilité piétons / vélos.

Dans le schéma ci-contre, les mesures sont classées selon si elles sont prioritaires ou secondaires. Les premières correspondent à des projets à l'étude ou en cours et qui peuvent se développer rapidement.

La deuxième phase se consacre aux mesures nécessitant des adaptations de la planification territoriale. Ainsi, pour permettre leur réalisation, ces interventions sont intégrées au PALM, puis lors de l'adaptation de celui-ci en plan directeur intercommunal.

Un échelon intermédiaire entre les phases 1 et 2 comprend les mesures ayant un calendrier indépendant ou celles dont la mise en œuvre s'étale sur les deux phases.

## MESURES

Les 20 mesures opérationnelles sont réparties en différentes catégories en fonction de l'objectif principal auquel elles répondent. Toutefois, leur réalisation doit être coordonnée pour un développement cohérent. Pour chacune, un ou plusieurs porteurs de projet sont identifiés. Ils sont responsables de leur mise en œuvre et de leur bonne coordination avec la vision directrice.

Le schéma ci-après donne un aperçu des différentes mesures, selon leur phase de réalisation. Il indique également si les mesures nécessitent la création d'un outil spécifique pour leur mise en œuvre ou si celui-ci est déjà disponible.

## GOVERNANCE ET MONITORING

Afin d'assurer cette cohérence dans le développement de l'EB, un système de suivi et une gouver-

nance de projet sont proposés.

Pour offrir une organisation opérationnelle et simple, il est suggéré de s'appuyer sur les structures existantes en confiant le monitoring des mesures au bureau technique du SDNL. De ce fait, le bureau technique du SDNL sera le garant de la mise en œuvre, par le biais d'actions spécifiques :

- création d'un document ad hoc permettant de faire un état de la mise en œuvre constant ;
- le bureau technique comme principal interlocuteur et « porte d'entrée » des parties prenantes concernées par les mesures ;
- si besoin, pilotage des études de mise en œuvre (y.c. élaboration des cahiers des charges) en accord avec les Municipalités (ou autres acteurs clé) concernées ;
- accompagnement possible jusqu'à la mise en œuvre d'une mesure, selon le souhait du partenaire ;
- intégration aux groupes de travail si la mesure est portée directement par un partenaire.

En termes de gouvernance, la CPT (Cellule de Pilotage Technique) du SDNL prendra, en fonction des étapes de mise en œuvre, les rôles suivants :

- Organe régional de monitoring ;
- Plateforme d'information et d'échanges techniques au niveau régional ;
- Organe réunissant les communes et les services de l'Etat concernés.

Selon besoin et par rapport à la mise en œuvre d'une mesure spécifique, le bureau technique peut proposer le montage d'une commission temporaire ad hoc en complément de la CPT. Cependant, en fonction des mesures considérées, la mise en œuvre peut demeurer de la stricte compétence des communes territoriales. Dans ce cas de figure, ces dernières affineront donc les mesures, associeront le bureau technique et au besoin les acteurs intéressés, puis mèneront les procédures prévues par le cadre légal.

## LISTE DES MESURES

## VOLET FICHES DE MESURES

### 1 MOBILITÉ

1.1 ENTRÉES MD PRINCIPALES	1
1.2 FRANCHISSEMENTS MD STRATÉGIQUES	9
1.3 SENTIERS MD	7
1.4 GESTION DES ACCES	22
1.5 RÉSEAUX BLÉCHERETTE	26

### 2 AGRICULTURE

2.1 RÉSEAUX OQE	31
2.2 PROJETS CQP	35
2.3 FERME DU SOLITAIRE	39
2.4 FERME DE LA BLÉCHERETTE	43
2.5 FERME DU CHÂTELARD	47
2.6 FERME DE CERY	51
2.7 RESTAURATION DES VERGERS HAUTE-TIGE	55
2.8 POINT DE VENTE PRINCIPAL	59

### 3 NATURE

3.1 RENATURATION DU PETIT-FLON	65
3.2 CORRIDORS BIOLOGIQUES	70
3.3. SANCTUAIRES À FLORE ET À FAUNE	75

### 4 URBANISATION

4.1 FRANGES DE L'AÉROPORT	79
4.2 FRANGES DES NOUVEAUX QUARTIERS	84

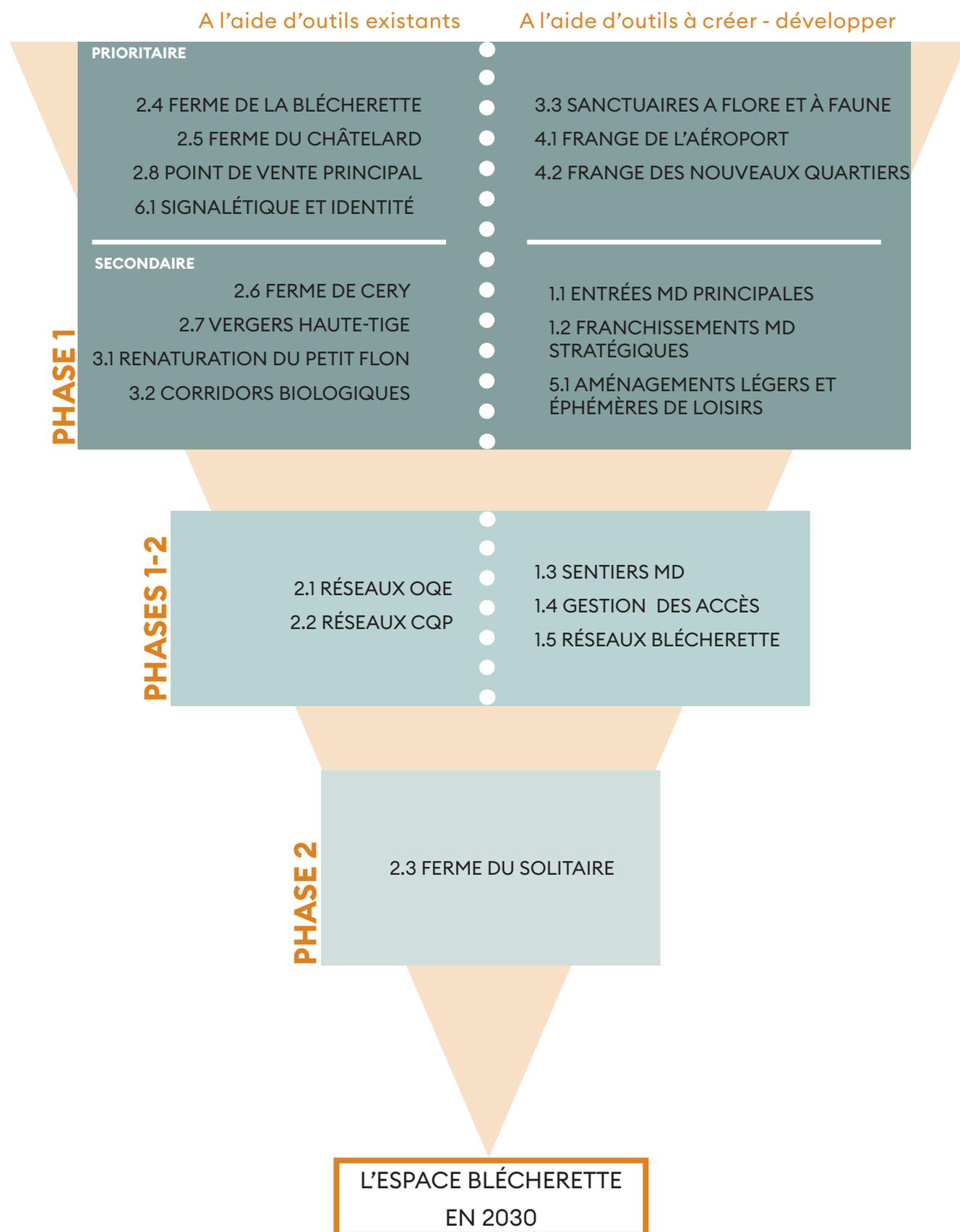
### 5 LOISIRS

5.1 AMÉNAGEMENTS LÉGERS ET ÉPHÉMÈRES VOUÉS AUX LOISIRS	89
---	----

### 6 COMMUNICATION

6.1 SIGNALÉTIQUE & IDENTITÉ	97
-----------------------------	----

# RÉPERTOIRE DE MESURES ET PHASAGE



## 6. CONCLUSION

---

L'EB est un terreau fertile et de qualité dans lequel les projets se développent au bénéfice d'un environnement paysager et naturel riche. La variété des activités déjà présentes, les projets en cours et les mesures à développer sont autant d'opportunités de créer des synergies entre les différents milieux qui la composent: naturel, agricole et urbain. La cohabitation entre les différents usages et fonctions de ce territoire constitue le socle de réflexion qui a guidé l'ensemble de l'étude.

Après une phase d'état des lieux, la vision directrice a été élaborée en tenant compte des éléments de diagnostic et des orientations souhaitées par les différents acteurs. Au final, un panel de mesures visant l'opérationnalisation de la vision a été élaboré, en collaboration avec les acteurs de l'EB.

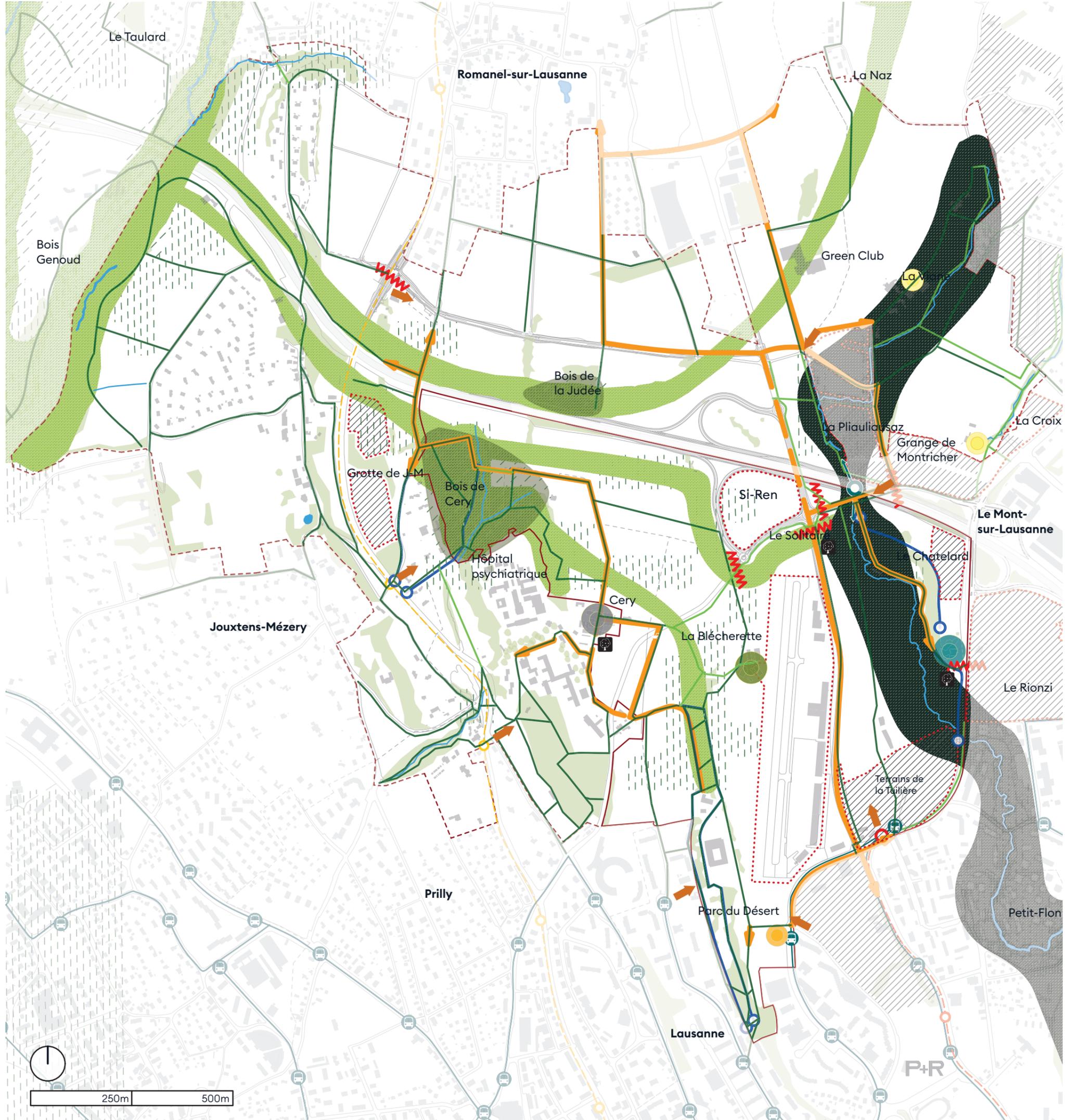
Toutefois, les interventions et aménagements prévus doivent demeurer mesurés, avec un impact minime sur les terres agricoles et le paysage. En plus de la préservation des qualités intrinsèques du site, l'enjeu réside également dans le maintien et le renforcement de la biodiversité, dont l'EB est un support majeur. Globalement, la vision directrice s'attèle à trouver un juste équilibre entre préservation, maintien des activités et accueil de nouveaux usagers.

La concrétisation de cette étude constitue aussi un défi pour les acteurs de la Blécherette. En effet, les mesures proposées pour façonner l'EB de demain utilisent des outils variés, existants ou à créer. Les porteurs de projet peuvent être publics, privés ou issus d'un partenariat. Les associations de quartier et collectifs devront probablement être impliqués dans la mise en œuvre du projet.

La réalisation de la vision directrice se décline en deux phases, pour garantir l'adéquation avec les outils de mise en œuvre. Tous ces éléments requièrent une coordination étroite.

Au-delà de la création d'une vision directrice commune et partagée, l'étude a permis de réunir les différents acteurs et usagers de l'EB. Chacun a pu entendre lors de l'atelier les besoins et attentes des autres, permettant de renforcer le dialogue. La pérennisation d'une gouvernance ad hoc pour la réalisation de l'Espace Blécherette offre un cadre pour perpétuer ces échanges.





VISION DIRECTRICE ESPACE BLÉCHERETTE  
Phase 1

11.02.2022

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— Espace central</li> <li>- - - Périmètre d'accompagnement</li> <li>- - - Limites communales</li> <li><b>Agriculture</b></li> <li>● Ferme de la Blécherette : production et accueil</li> <li>● Ferme du Châtelard : ferme de quartier</li> <li>● Ferme de Cery : vocation à définir</li> <li>● Point de vente directe existant</li> <li>● Point de vente principal</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mobilité</b></li> <li>— Chemins MD existant et/ou à améliorer</li> <li>— Chemins MD à créer</li> <li>🔴 Franchissements MD stratégiques</li> <li>➔ Entrées MD principales</li> <li>➔ Réseau EB : Agricole, MD &amp; écologique</li> <li>➔ Réseau EB : Itinéraires optionnels</li> <li>🚌 Arrêts et lignes de bus</li> <li>🟡 Arrêts et ligne LEB</li> <li>🔴 Arrêt et ligne M3</li> <li><b>Loisirs</b></li> <li>👤 Parcours à thème</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature</b></li> <li>■ Forêts</li> <li>— Cours d'eau</li> <li>👤 Franchissement du Petit Flon à renaturer</li> <li>■ Corridor biologique principal (Petit Flon)</li> <li>■ Corridors biologiques secondaires</li> <li>▨ TIBP &amp; TIBS (territoires d'intérêt biologique prioritaire &amp; supérieur)</li> <li>■ TIBP à renforcer</li> <li>👤 Vergers haute-tige</li> <li><b>Urbanisation</b></li> <li>▨ Intégration de mesures paysage &amp; nature</li> <li>▨ Secteurs à bâtir</li> </ul> |
|--|---|---|



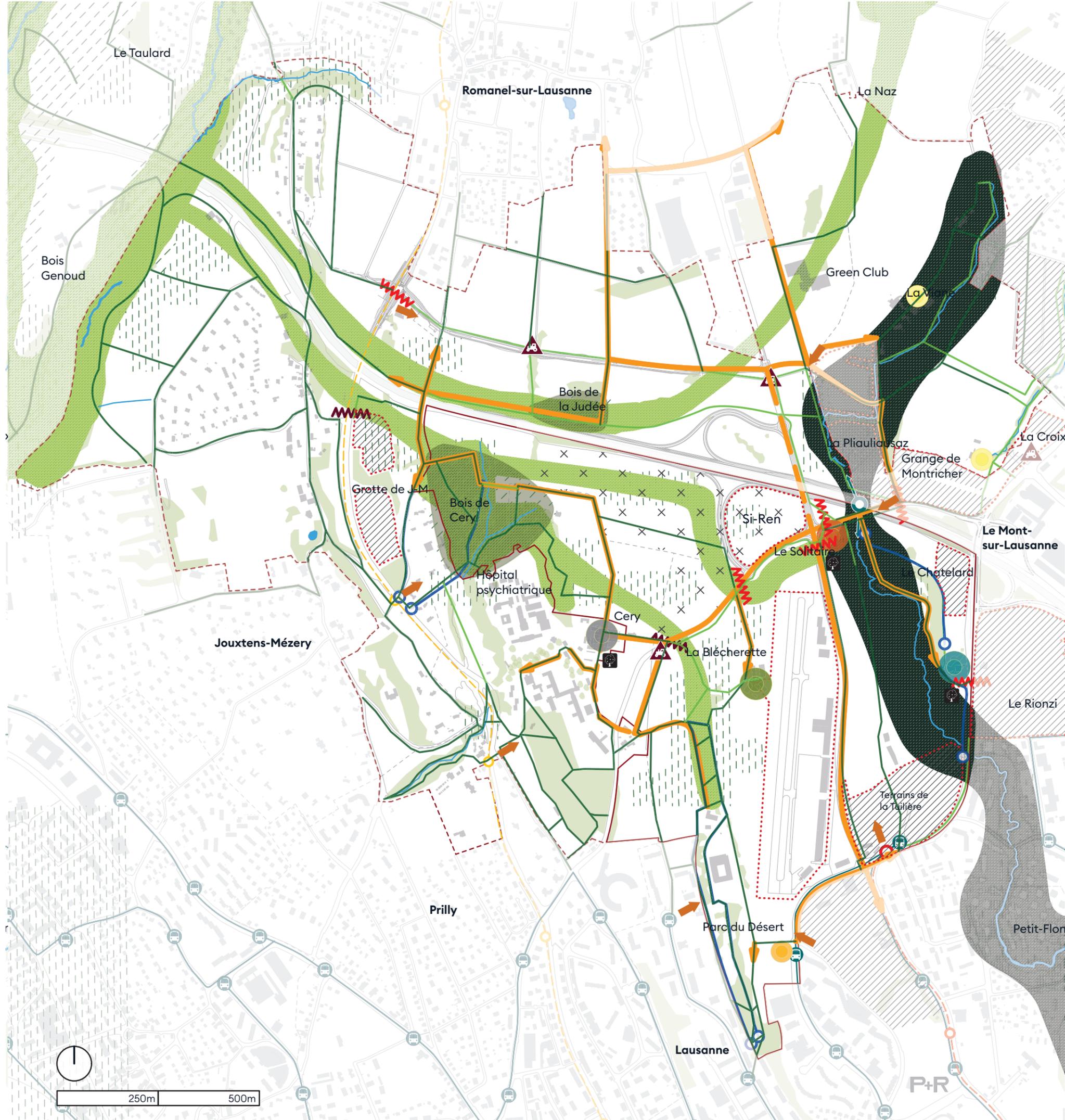
**VISION DIRECTRICE ESPACE BLÉCHERETTE**  
Phase 2

11.02.2022

- Espace central
- - - Périmètre d'accompagnement
- - - Limites communales
- Agriculture**
- Ferme du Solitaire : accueil à la ferme

- Mobilité**
- Chemins MD à créer
- ▄▄▄ Franchissements MD stratégiques
- ▄▄▄ Réseau EB : Agricole, MD & écologique
- 🚌 Arrêts et lignes de bus
- Arrêts et ligne LEB
- Arrêt et ligne M3

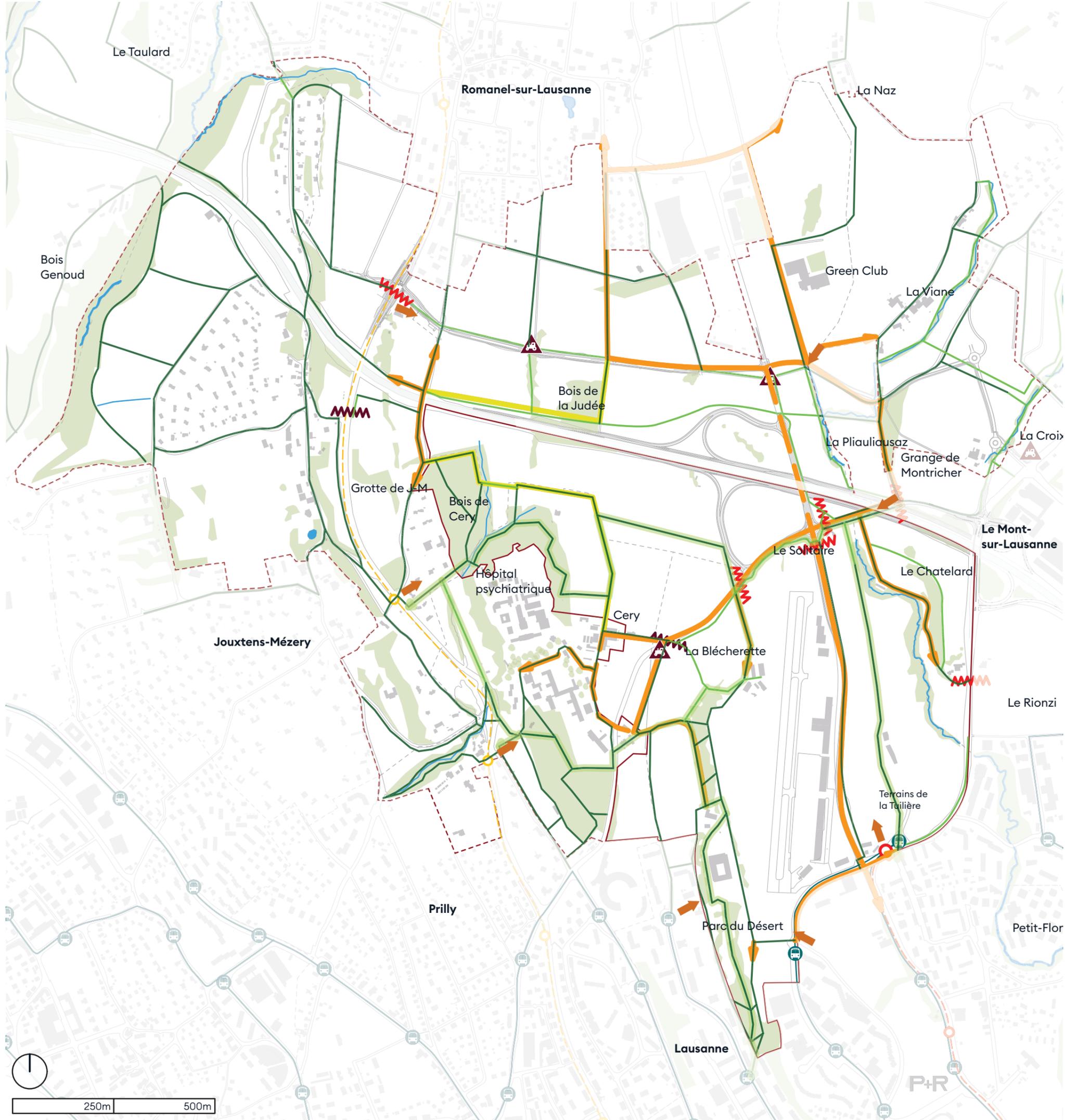
- Nature**
- Forêts
- Cours d'eau



**VISION DIRECTRICE ESPACE BLÉCHERETTE**  
Phases 1 & 2 : vision complète

11.02.2022

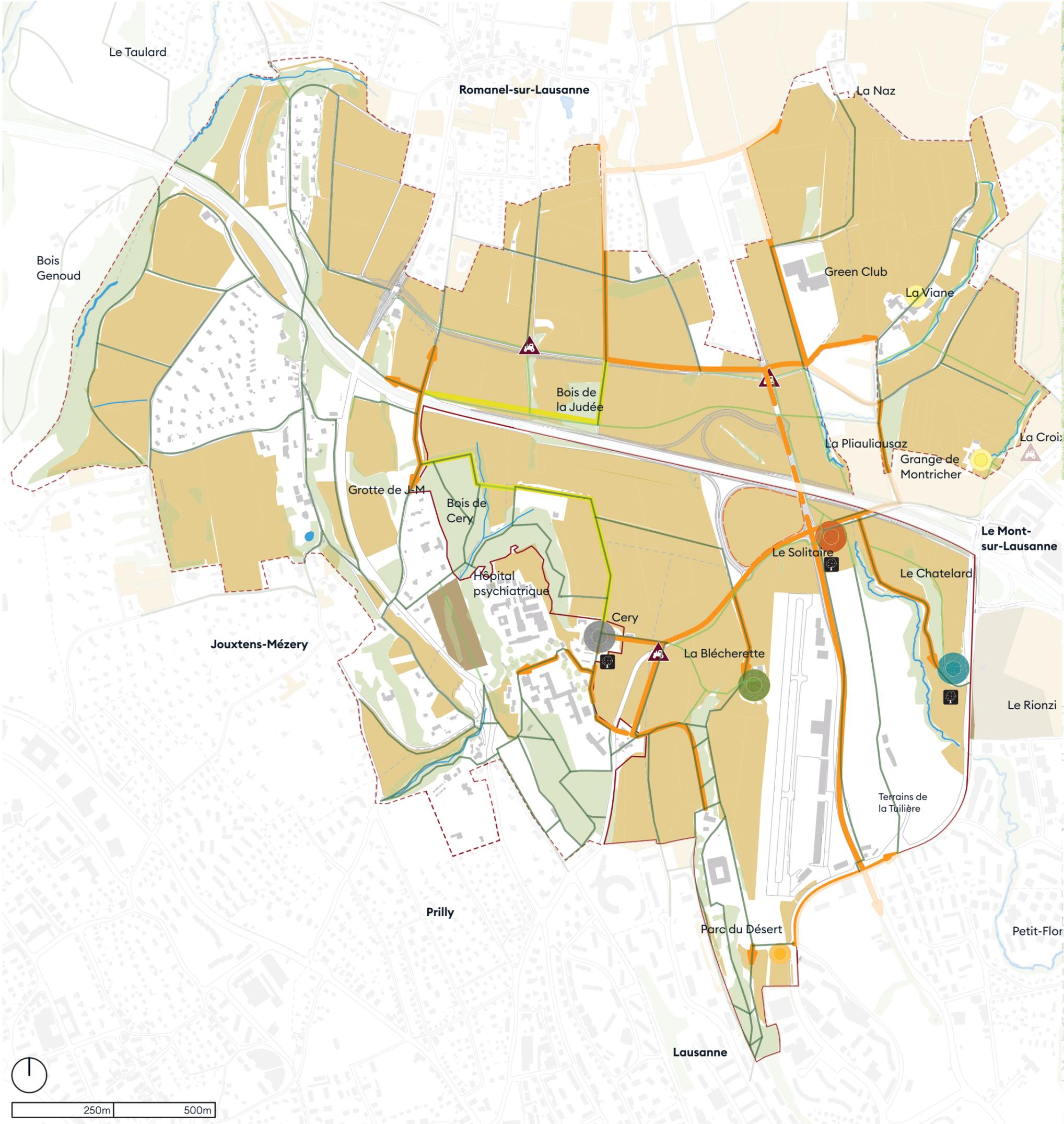
- |  |  |   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— Espace central</li> <li>- - - Périmètre d'accompagnement</li> <li>- - - Limites communales</li> <li><b>Agriculture</b></li> <li>● Ferme de la Blécherette : production et accueil</li> <li>● Ferme du Châtelard : ferme de quartier</li> <li>● Ferme du Solitaire : accueil à la ferme</li> <li>● Ferme de Cery : vocation à définir</li> <li>● Point de vente directe existant</li> <li>● Point de vente principal</li> <li>⊠ DMEX Le Solitaire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mobilité</b></li> <li>— Chemins MD existant et/ou à améliorer</li> <li>— Chemins MD à créer</li> <li>⚡ Franchissements MD stratégiques ph. 1/ph. 2</li> <li>➔ Entrées MD principales</li> <li>➔ Réseau EB : Agricole, MD &amp; écologique</li> <li>➔ Réseau EB : Itinéraires optionnels</li> <li>⚠ Conflits de circulation pour machines agricoles</li> <li>🚌 Arrêts et lignes de bus</li> <li>● Arrêts et ligne LEB</li> <li>○ Arrêt et ligne M3</li> <li><b>Loisirs</b></li> <li>○ Parcours à thème</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature</b></li> <li>■ Forêts</li> <li>— Cours d'eau</li> <li>🌿 Franchissement du Petit Flon à renaturer</li> <li>■ Corridor biologique principal (Petit Flon)</li> <li>■ Corridors biologiques secondaires</li> <li>⊠ TIBP &amp; TIBS (territoires d'intérêt biologique prioritaire &amp; supérieur)</li> <li>■ TIBP à renforcer</li> <li>🌳 Vergers haute-tige</li> <li><b>Urbanisation</b></li> <li>⊠ Intégration de mesures paysage &amp; nature</li> <li>⊠ Secteurs à bâtir</li> </ul> |
|--|--|---|



**THÉMATIQUE MOBILITÉ ESPACE BLÉCHERETTE**  
MESURES 1.1 à 1.5

11.02.2022

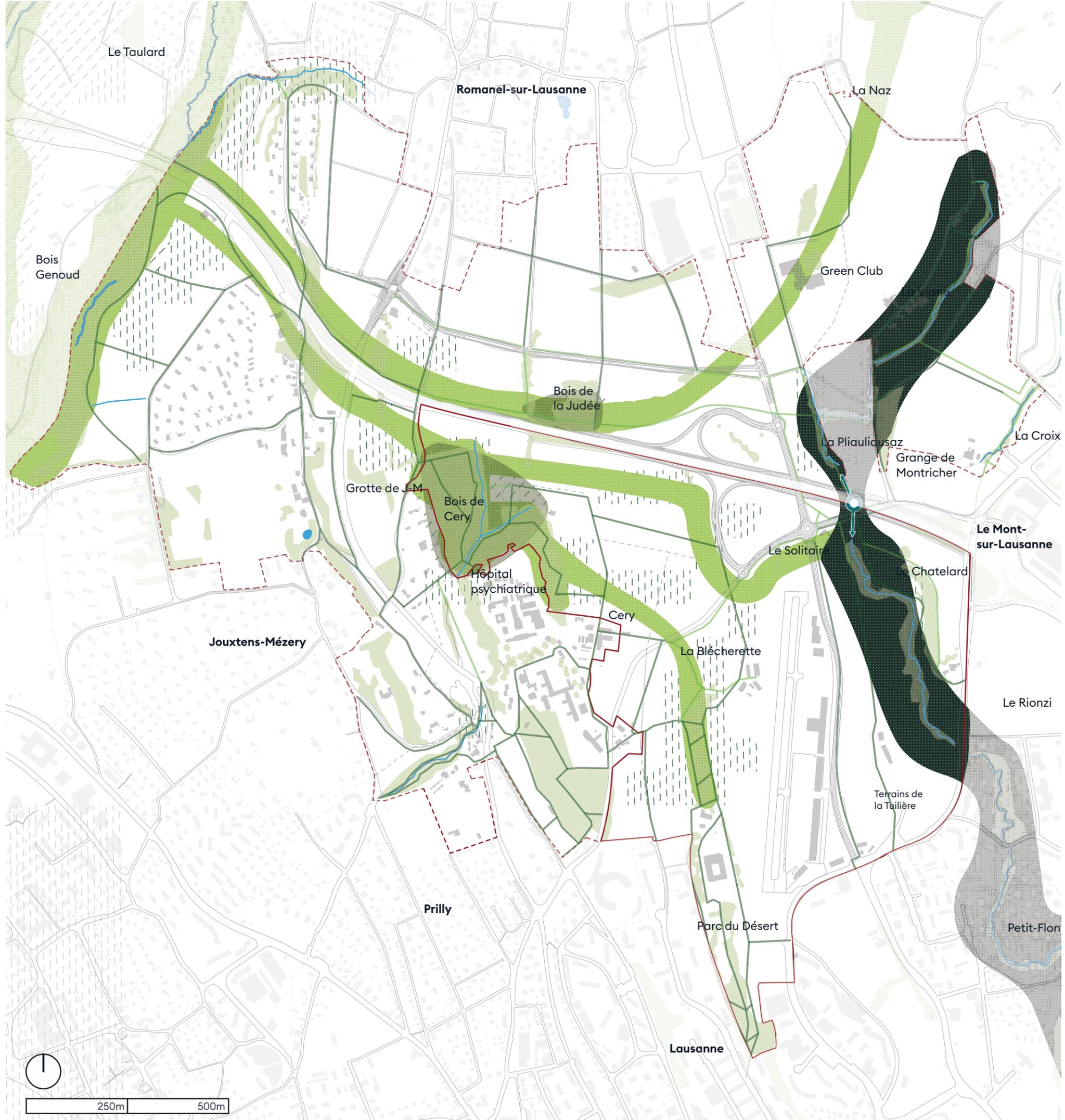
- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: brown;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red; border-top: 1px dashed red;">—</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: red; border-top: 1px dashed red;">—</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: grey;">■</span> Bâtiments</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD à créer</li> </ul> | <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">➔</span> Entrées MD principales</li> <li><span style="color: orange;">—</span> Réseau EB : itinéraires agricoles, routiers &amp; MD</li> <li><span style="color: yellow;">—</span> Réseau EB : itinéraires agricole &amp; MD</li> <li><span style="color: orange; border-top: 1px dashed orange;">—</span> Réseau EB : itinéraires optionnels</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemin MD existant et/ou à améliorer</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemins MD à créer</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemins MD : boucles prioritaires</li> <li><span style="color: red; border-top: 1px dashed red;">—</span> Franchissements MD stratégiques phase 1/phase 2</li> <li><span style="color: red;">▲</span> Conflits de circulation pour machines agricoles</li> <li><span style="color: blue;">🚌</span> Arrêts et lignes de bus existants</li> <li><span style="color: yellow;">○</span> Arrêts et ligne LEB existants</li> <li><span style="color: red;">○</span> Arrêt et ligne M3 projetés</li> </ul> |
|--|--|



**THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE**  
MESURES 2.1 à 2.8

11.02.2022

- |  |                            |  |  |
|--|----------------------------|--|--|
|  | Espace central             |  | Ferme de la Blécherette : production et accueil        |
|  | Périmètre d'accompagnement |  | Ferme du Châtelard : ferme de quartier                 |
|  | Limites communales         |  | Ferme du Solitaire : accueil à la ferme                |
|  | Forêts                     |  | Ferme de Cery : vocation à définir                     |
|  | Cours d'eau                |  | Point de vente directe et/ou en libre service existant |
|  | Bâtiments                  |  | Point de vente principal projeté                       |
|  | Sentiers MD                |  | Vocation jardins familiaux existants                   |
|  | Sentiers MD à créer        |  | Vocation agriculture existante                         |
|  |                            |  | Réseau EB : Agricole, MD & écologique                  |
|  |                            |  | Réseau EB : itinéraires agricole & MD                  |
|  |                            |  | Réseau EB : Itinéraires optionnels                     |
|  |                            |  | Conflits de circulation pour machines agricoles        |



**THÉMATIQUE NATURE ESPACE BLÉCHERETTE**  
MESURES 3.1 & 3.3

11.02.2022

- Espace central
- - - Périmètre d'accompagnement
- - - Limites communales
- Forêts
- Cours d'eau
- Bâtiments
- Sentiers MD
- Sentiers MD à créer

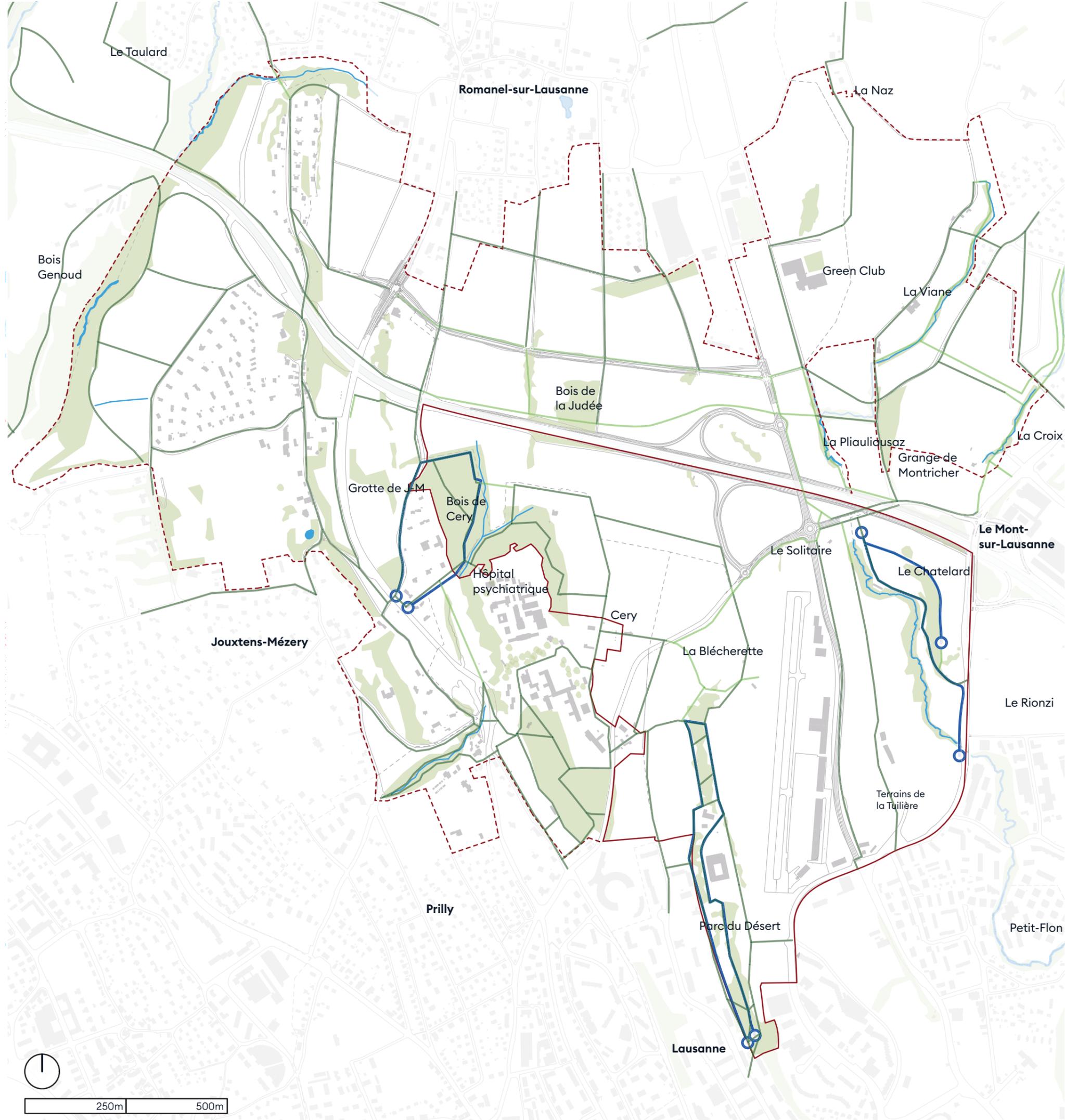
- Nature**
- Forêts
- Cours d'eau
- Franchissement du Petit Flon à renaturer
- Restauration des vergers hautes tiges
- Corridor biologique principal (Petit Flon)
- Corridors biologiques secondaires
- TIBP & TIBS (territoires d'intérêt biologique prioritaire & supérieur)
- TIBP à renforcer



**THÉMATIQUE URBANISATION ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURES 4.1 & 4.2

11.02.2022

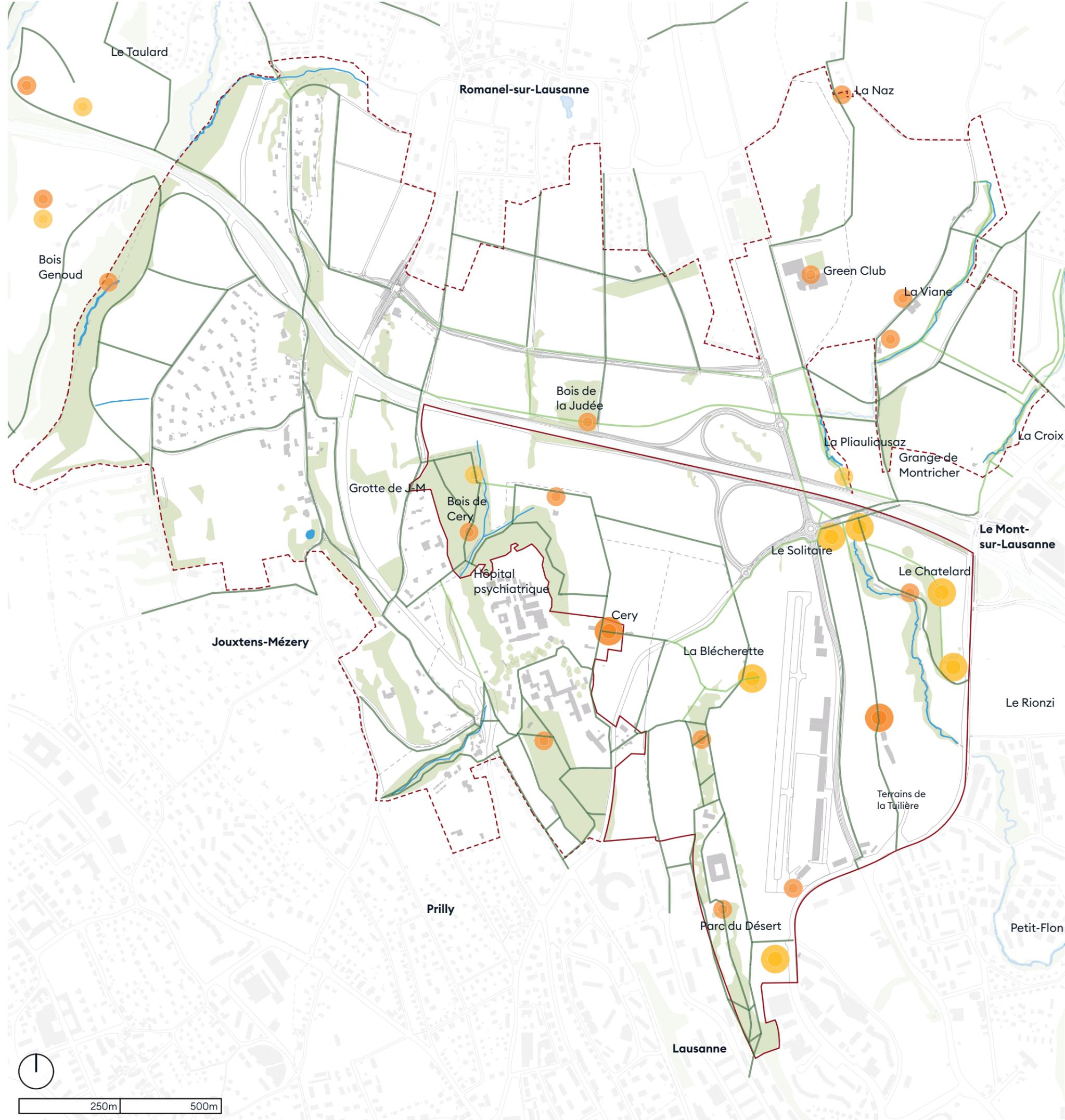
- |  |                            |  |   |
|--|----------------------------|--|---|
|  | Espace central             |  | Urbanisation                            |
|  | Périmètre d'accompagnement |  | Intégration de mesures paysage & nature |
|  | Limites communales         |  | Secteurs à bâtir                        |
|  | Forêts                     |  | Aéroport                                |
|  | Cours d'eau                |  | DMEX Le Solitaire                       |
|  | Bâtiments                  |  |   |
|  | Sentiers MD                |  |   |
|  | Sentiers MD à créer        |  |   |



**THÉMATIQUE LOISIRS ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURE 5.1 Aménagements légers et éphémères voués aux loisirs

11.02.2022

- Loisirs**
- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
- Loisirs**
- Parcours à thème



**THÉMATIQUE COMMUNICATION ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURE 6.1 Signalétique & identité visuelle

11.02.2022

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: gray;">- - -</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: gray;">■</span> Bâtiments</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD à créer</li> </ul> | <p><b>Signalétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">●</span> Point d'intérêt majeur existant/à créer</li> <li><span style="color: orange;">○</span> Point d'intérêt secondaire existant/à créer</li> </ul> |
|---|---|

# 1.1 ENTRÉES PRINCIPALES

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

## Lien avec la vision directrice

Les entrées principales permettent de matérialiser les seuils prioritaires du parc, en lien avec les arrêts de transports publics majeurs. Leur définition aide à inscrire les limites du périmètre dans l’imaginaire et le vécu des usagers en proposant des repères.

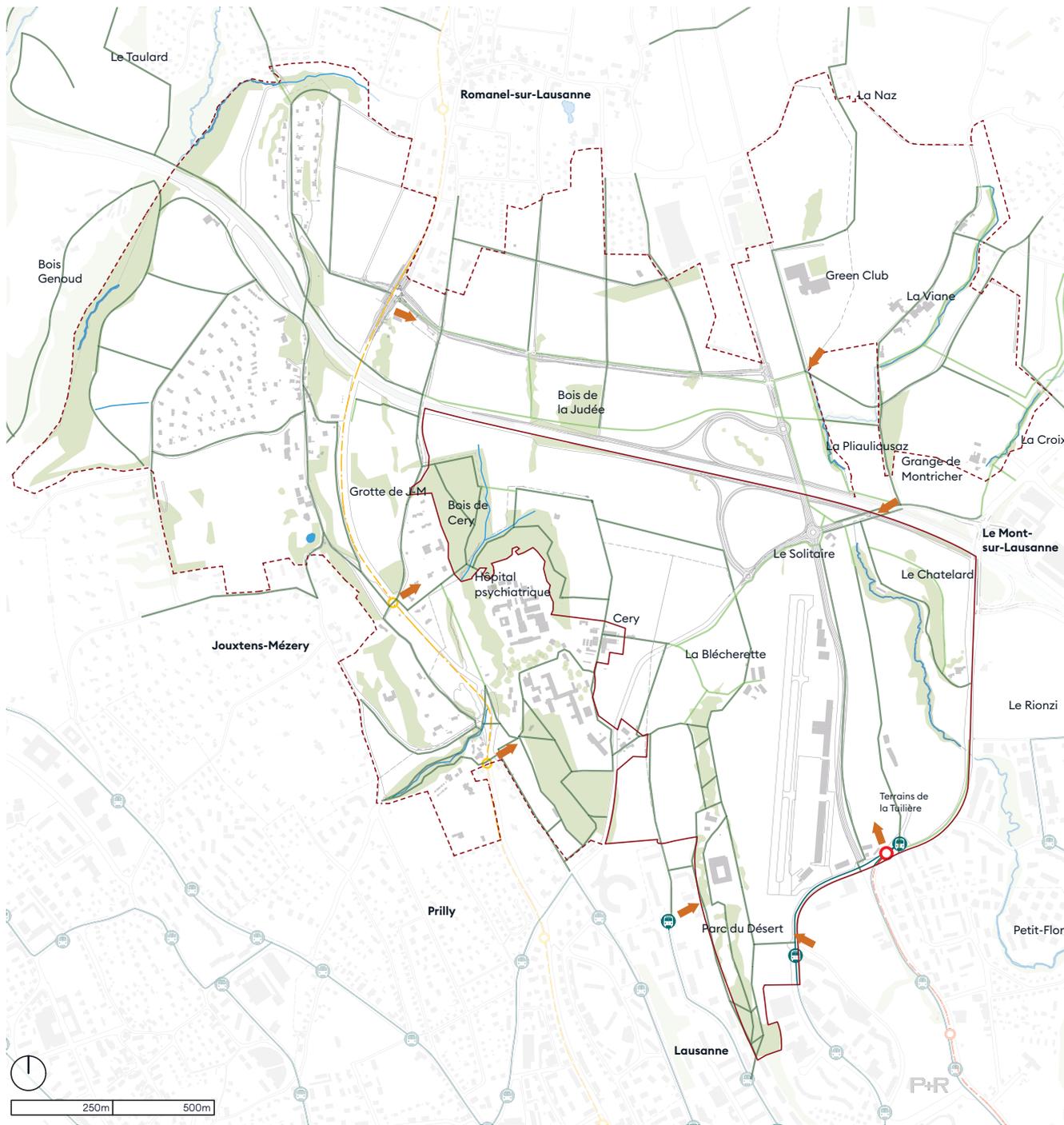
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	Entrepreneur du point de vente principal
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	Stade de la Tuillère
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	Ferme du Désert
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

## DESCRIPTION

Le marquage des entrées principales vise à affirmer l’existence de l’Espace Blécherette (EB) auprès des usagers de la mobilité active (piétons et cyclistes). Les entrées sont situées proches d’arrêts de TP, de grands axes routiers et/ou de destinations majeures au sein de l’EB. La présente fiche de mesure propose une sélection de sites pouvant potentiellement constituer une entrée. La forme construite des entrées se rapproche d’un « salon d’extérieur » où l’usager peut autant trouver des informations que du repos grâce à un mobilier accueillant et multifonctionnel.

Le mobilier est cohérent avec les aménagements prévus aux points stratégiques du site tels que le point de vente principal, les fermes de la Ville, le parcours didactique et les aménagements légers voués aux loisirs. Les potentiels contenus visuels (textes, illustrations, plans, ...) utilisent le même langage graphique que la signalétique et les différents supports de communication, définis par la charte graphique (voir mesure 6.1 Identité visuelle et support de communication).

CARTE



THÉMATIQUE MOBILITÉ ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 1.1 Entrés principales

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: red;">- - - -</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: grey;">■</span> Bâtiments</li> </ul> | <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">➔</span> Entrés MD principales</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemin MD existant et/ou à améliorer</li> <li><span style="color: lightgreen;">—</span> Chemins MD à créer</li> <li><span style="color: blue;">●</span> Arrêts et lignes de bus existants</li> <li><span style="color: yellow;">●</span> Arrêts et ligne LEB existants</li> <li><span style="color: red;">●</span> Arrêt et ligne M3 projetés</li> </ul> |
|--|--|

## OBJECTIFS

- Marquer les entrées principales de l'EB.
- Identifier les sites d'implantation potentiels.
- Développer un mobilier attractif et multifonctionnel.
- Fournir des informations complémentaires telles que la localisation au sein de l'EB, les points d'intérêts accessibles, le réseau mobilité douce (MD), des spécificités locales.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Solliciter des mandataires pour la conception du mobilier en question (architectes paysagistes, architectes ou designers industriels).
- Assurer la coordination entre le mandataire choisi et le mandataire en charge de la signalétique et de l'identité visuelle de l'EB.

### Conception

- Développer un élément de marquage visuel afin de signaler les entrées principales de l'EB sous forme de «salons extérieurs» attractifs et multifonctionnels (modules de sport, éléments ludiques, dispositifs écologiques).
- Développer une ligne de mobilier cohérente et modulable qui soit adaptée aux divers sites identifiés (totem, panneau d'information, etc).
- Selon le contexte et la pertinence, intégrer des refuges à petite et moyenne faune aux aménagements.
- Intégrer des propositions de dessin de garde-corps pour étendre le langage formel de l'EB au sein des différents itinéraires.

### Propositions d'emplacements des entrées

#### 1 Point de vente principal

Cette porte représente l'entrée principale en terme de nombre d'utilisateurs grâce à sa proximité avec le quartier des Plaines-du-Loup et la ville de Lausanne. Couplée avec le point de vente principal (option a.), elle garantit une fonction de repère symbolique.

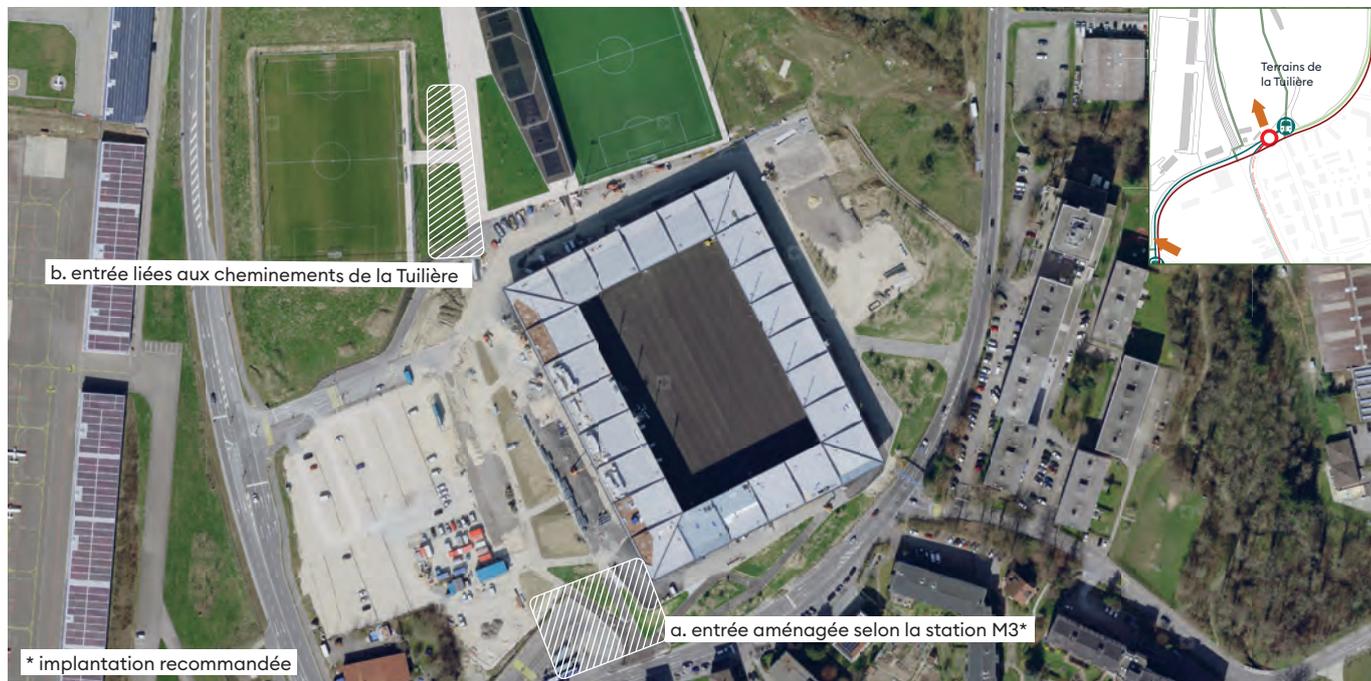
Plus au Nord-Ouest, une entrée peut être aménagée sur les abords de l'Avenue du Grey (option b.), invitant les usagers en direction du centre de formation de l'ECA et de la ferme de la Blécherette.



## 2 Tuilière Sud

L'entrée vise une proximité avec le terminus de bus et la future station du M3. L'aménagement dans le centre d'affaires est plus proche des transports publics mais dépend directement du calendrier du M3 et du centre d'affaires.

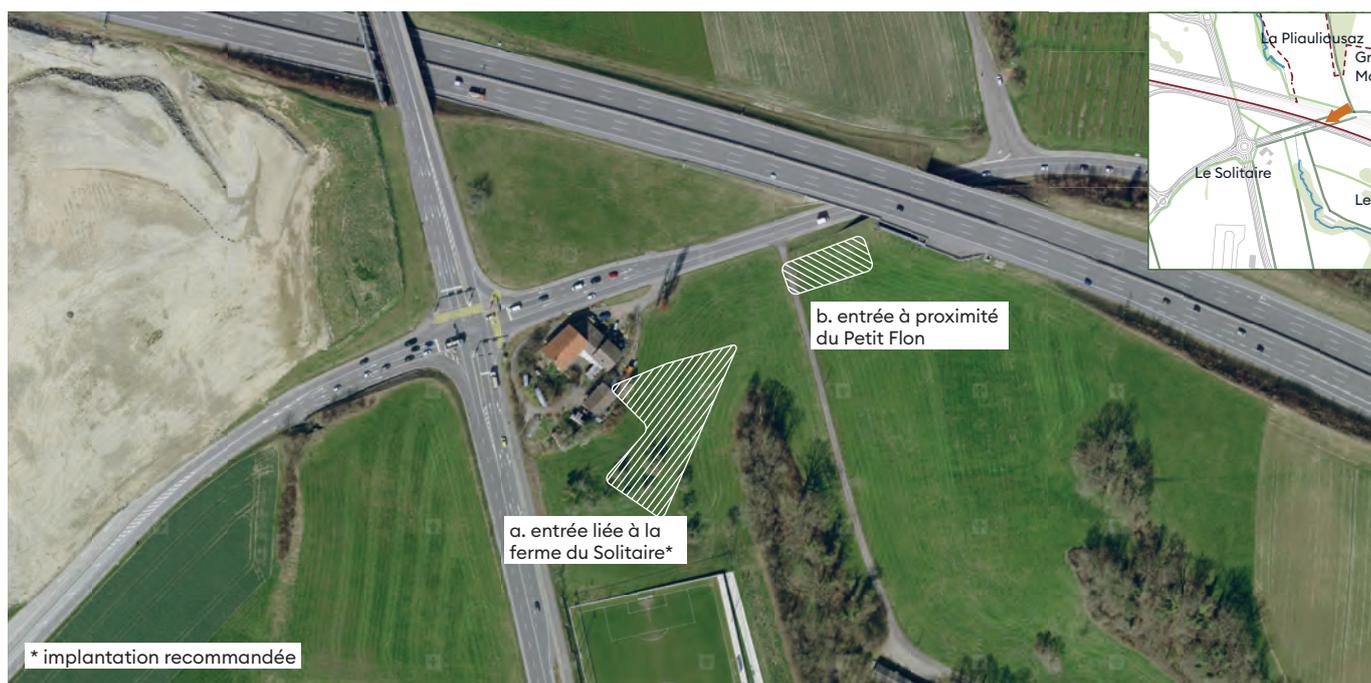
L'emplacement de l'entrée sur le chemin entre les terrains de sport permet une réalisation rapide et de taille réduite avant la mise en service du M3. Cette situation attire l'utilisateur en direction de la ferme du Solitaire.



## 3 Petit Flon ou Ferme du Solitaire

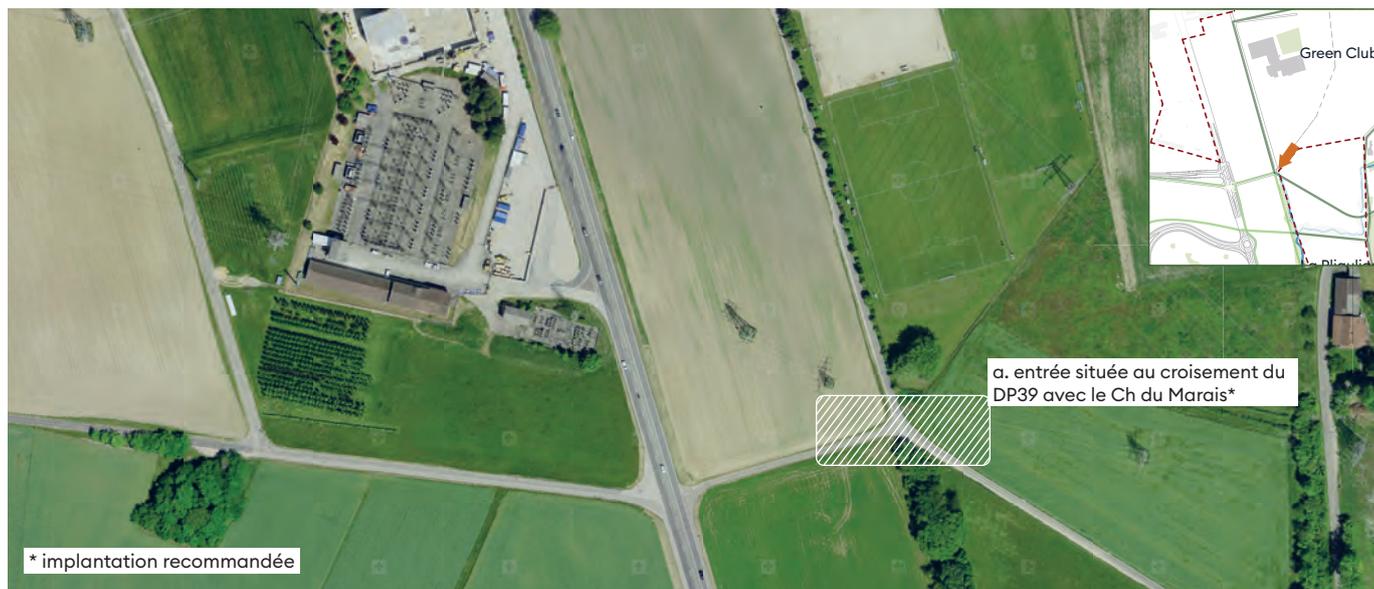
L'aménagement de cette entrée peut profiter du rayonnement de la ferme du Solitaire (option a.) au sein du périmètre. Cependant, l'aménagement doit être coordonné avec l'activation du programme de la ferme.

Le Petit Flon représente également un site intéressant pour l'aménagement d'une entrée réalisée en respect des impératifs de protection des milieux naturels en présence. L'entrée servirait de point de départ pour le sentier didactique entre les fermes du Solitaire et du Châtelard (mesure 5.1).



#### 4 Chemin de la Saugue

Dans un contexte très routier qu'il s'agit d'atténuer, cette entrée marque la limite Nord du périmètre. L'entrée est tributaire de la réalisation du barreau de la Saugue.



#### 5 Le Lussex

Le carrefour entre le barreau de la Saugue et la Route de Neuchâtel implique des modifications lourdes à proximité de la station du LEB (voir projet LEB Lussex - Romanel-sur-Lausanne, enquête publique en janvier 2022). L'option a. dépend de l'horizon de réalisation du barreau de la Saugue et du carrefour ainsi que du réaménagement du franchissement mobilité douce.

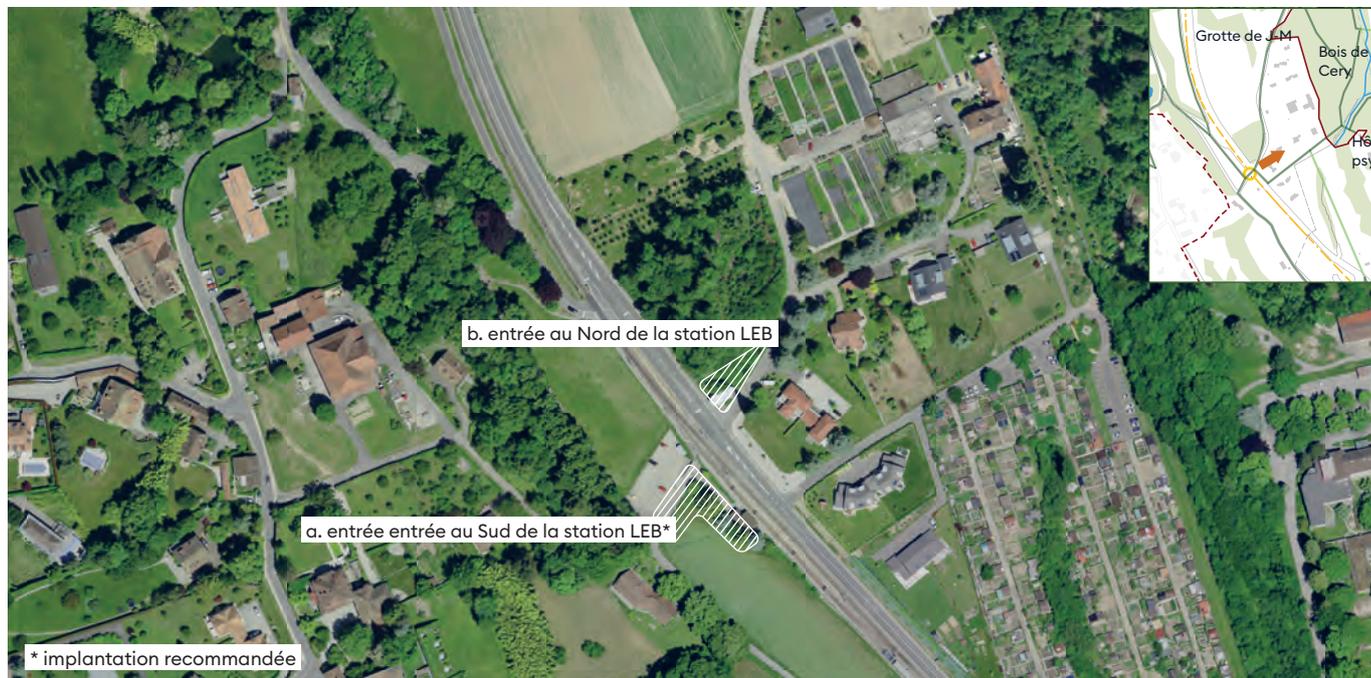
L'emplacement b. génère un effet d'appel sur les usagers en étant situé légèrement à l'intérieur du périmètre. Dans le cas où cette seconde option serait choisie, la visibilité de l'entrée doit être garantie depuis la station du LEB. Une coordination doit être menée avec le projet du barreau de la Saugue.



## 6 Jouxpens-Mézery

À proximité de la station du LEB de Jouxpens-Mézery, l'entrée a. jouit d'un site plus vaste pour implanter l'entrée que l'option b., située au Nord des voies et de la Route de Neuchâtel. L'entrée sur le site a. nécessitera un préavis du LEB et s'adaptera au projet LEB d'assainissement de la station (enquête publique en 2021).

L'emplacement b. nécessite des mesures d'accompagnement pour attirer les usagers en direction du Nord via le passage souterrain.



## 7 Fleur-de-Lys

Situées au Nord des infrastructures routières et ferroviaires, l'accès aux entrées devront être accompagnées d'une signalétique accrue. L'option a. profite d'espaces résiduels situés entre la route et le parking.

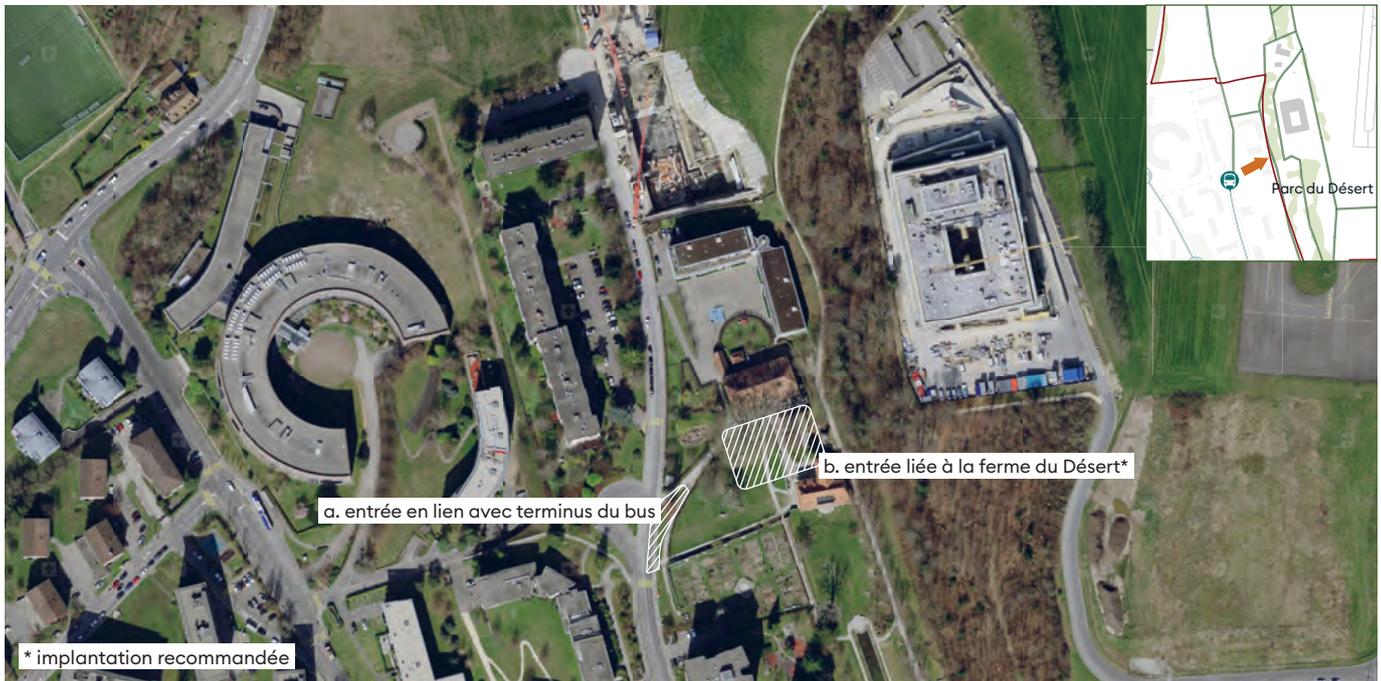
Plus agréable en termes de dégagement, l'option b. profite d'une surface laissée libre entre deux routes. Cet emplacement possède également l'avantage d'être plus proche des sentiers MD qui partent en direction de Cery et de Chalet Mignon.



## 8 Désert

Située à proximité de nombreux quartiers d'habitation, l'entrée du Désert profite de la présence du Parc du Désert déjà fortement fréquenté. L'emplacement a. profite de la proximité de l'arrêt de bus.

La seconde option vise à aménager l'entrée dans l'ancienne cour de ferme située entre le restaurant et la maison de quartier du Désert.



## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- L'offre en termes de transports en commun est appelée à évoluer, notamment avec la réalisation du m3 et de la modification de certaines lignes de bus. Une coordination avec les t-l est nécessaire.
- Choix des emplacements

Une précision des emplacements doit être effectuée entre le SDNL, les communes et certains acteurs privés, comme le stade de la Tuilière. Le choix des emplacements prend en compte la faisabilité foncière ainsi que la pertinence de l'emplacement par rapport aux itinéraires majeurs du périmètre.

### Attribution de mandat

- Réunir dans un même mandat la conception du mobilier léger participant à l'identité du périmètre. Les éléments suivants sont compris dans le mandat : les éléments de gestion d'accès comme les clôtures et les barrières sélectives (mesure 1.5), les entrées principales, ainsi que le mobilier du parcours didactique (mesure 5.1), du parcours vita (mesure 5.2) et de la signalétique (mesure 6.1).
- Inviter les participants à monter une équipe pluridisciplinaire composée au minimum d'un architecte paysagiste et d'un graphiste/agence de communication.
- Appels d'offre sur invitation ou concours sur invitation.

### Affectations en vigueur et planifiée

- Variables selon les emplacements choisis.

### Recommandations

- Encourager le recours aux matériaux durables et naturels.
- Mettre en place une information attirant l'attention du public sur la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, et les règles de bienséance de rigueur.
- Les « portes d'entrée » qui seraient aménagées en bordure de route cantonale sont susceptibles d'être soumises à la loi vaudoise sur les procédés de réclame (LPR) et à son règlement d'application. Conformément à l'art. 28 al. 2 de ce règlement d'application, le voyer d'arrondissement doit préavisier les objets soumis à la LPR situés en bordure de tronçons hors localité de routes cantonales.

- Cette fiche est propice à l'élaboration d'une phase test, en ayant recours à des formes de mobilier temporaires et/ou réversibles.

**RÉFÉRENCES**



Mobilier urbain didactique conçu lors de l'exposition Wald.Berlin.Klima, 2017

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

**Coûts d'étude**

Mandat pour l'établissement du cahier des charges et l'organisation du concours : environ 50'000.- HT. Cette somme ne comprend pas les indemnités des membres du jury et des participants.

**Coûts de réalisation**

Les coûts varient selon le contexte, les mouvements de terre nécessaires et la forme finale dessinée. Un prix estimatif au m<sup>2</sup> peut être articulé mais ne doit en aucun cas servir de montant référentiel stricte. L'aménagement présenté ci-dessus est estimé entre 450.- et 500.- par m<sup>2</sup> (HT) sans compter les honoraires, les travaux d'abattage, d'évacuation et de terrassement.

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
1.1		■		■	■								■	■					■	■

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Aucun.

## 1.2 FRANCHISSEMENTS DE MOBILITÉ DOUCE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Des franchissements de mobilité douce (MD) stratégiques sont identifiés afin de garantir la continuité du réseau MD à l'intérieur du périmètre et vers celui-ci. En plus d'améliorer le confort de traversées des usagers, la mesure vise à faciliter la circulation de la petite faune grâce à l'implantation de refuges.

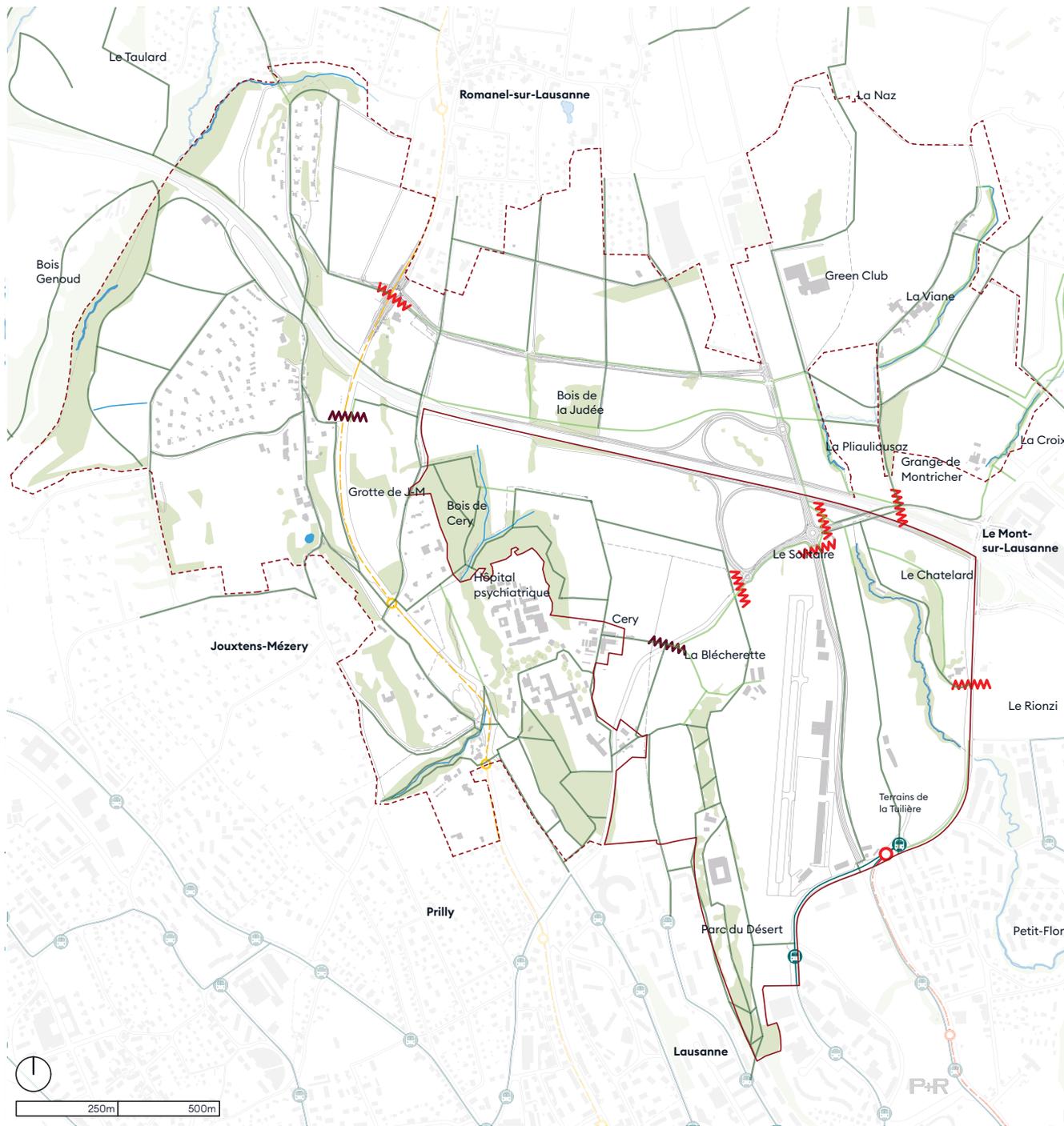
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	SAF Mont-sur-Lausanne
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	DGMR	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Des franchissements MD stratégiques sont identifiés afin de fluidifier et de sécuriser le réseau MD au sein du périmètre. La vision directrice différencie les franchissements réalisables en phase 1 et en phase 2 puis propose des principes d'aménagement.

Les synergies entre les mesures Nature et les franchissements MD représentent un enjeu plus ou moins important pour la connectivité biologique, en particulier lorsque ces traversées sont couplées à des corridors biologiques, ce qui est le cas de la moitié des franchissements identifiés. Des refuges à petite faune sont ainsi associés aux principes d'aménagement dans le but de diminuer l'effet de césure des axes routiers sur les corridors biologiques. Les principes d'aménagement détaillent les structures-refuges à installer ainsi que les essences à favoriser.

CARTE



THÉMATIQUE MOBILITÉ ESPACE BLÉCHERETTE  
 MESURE 1.2 Franchissements MD stratégiques

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: red;">- - - -</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: grey;">■</span> Bâtiments</li> </ul> | <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">⚡</span> Franchissements MD stratégiques phase 1/phase 2</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemin MD existant et/ou à améliorer</li> <li><span style="color: lightgreen;">—</span> Chemins MD à créer</li> <li><span style="color: blue;">🚌</span> Arrêts et lignes de bus existants</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Arrêts et ligne LEB existants</li> <li><span style="color: red;">●</span> Arrêt et ligne M3 projetés</li> </ul> |
|--|---|

## OBJECTIFS

- Aménager des traversées MD sécurisées sur les axes routiers majeurs aux points stratégiques identifiés.
- Viser une sécurité et un confort optimal des usagers MD aux abords des traversées stratégiques.
- Offrir des structures-refuges à petite faune de part et d'autre du franchissement lors de l'aménagement pour faciliter les traversées des axes routiers par la petite faune.

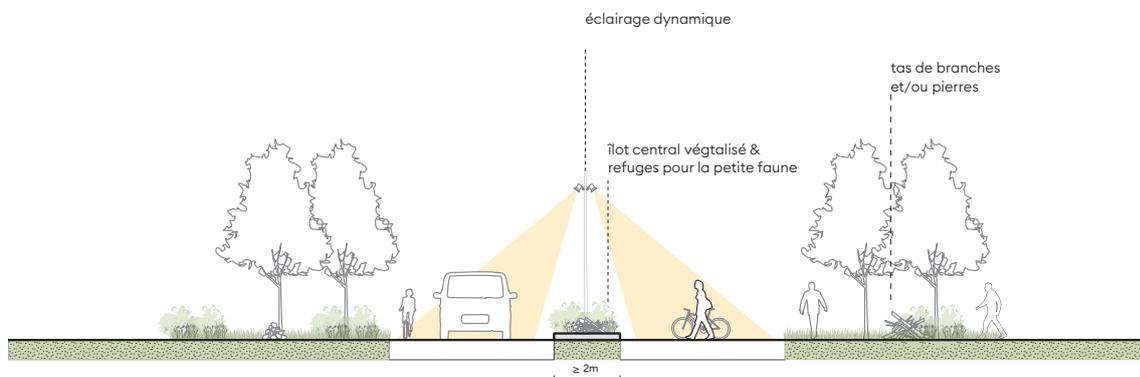
## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

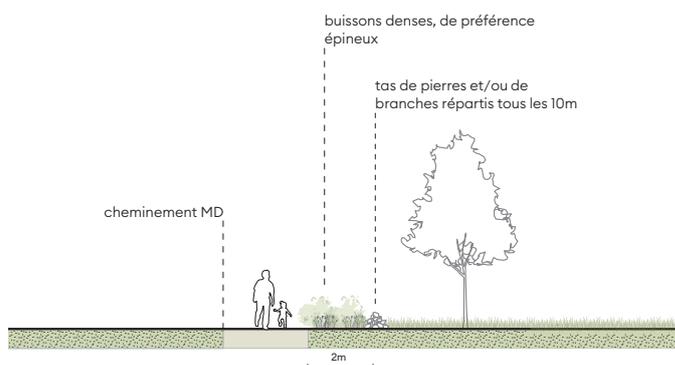
- Inscrire les franchissements identifiés dans les planifications communales.
- Exiger la création de refuges à petite faune lors de la planification et la conception des franchissements MD identifiés dans la vision conceptuelle.
- Appliquer le principe d'aménagement à d'autres franchissements identifiés par la commune en question.
- Tout projet de franchissement de route cantonale hors localité doit obtenir l'accord du voyer d'arrondissement concerné quant à son principe et à ses modalités d'aménagement.

### Conception

- Créer des franchissements permettant aux usagers MD d'être vus, notamment à l'aide de bastion, d'îlot central (ou îlot de refuge) et de dispositif lumineux adapté (intensité de l'éclairage et éclairage dynamique).
- Se référer à la norme SN 640 075 « Espace de circulation sans obstacle » pour les personnes à mobilité réduite.
- Agrémenter l'îlot central de végétation et autres dispositifs servant de refuge à la petite faune pour les franchissements en surface.
- Planter des haies basses ou des chapelets de buissons le long du sentier de mobilité douce de part et d'autre du point de franchissement sur une longueur de quelques dizaines de mètres. Ces éléments ligneux devront être denses au niveau du sol et de préférence épineux afin de permettre à la petite faune de se réfugier à l'abri des animaux de compagnie.
- Améliorer l'offre en refuges par la mise en place espacée de tas de pierres, de branches ou de souches sur le côté de la haie le plus tranquille (voir figure 2 et recommandations d'essences).
- Schémas de principe des franchissements :



- Schémas de principe des cheminements quelques dizaines de mètres avant le franchissement :



### Précisions d'emplacements des franchissements

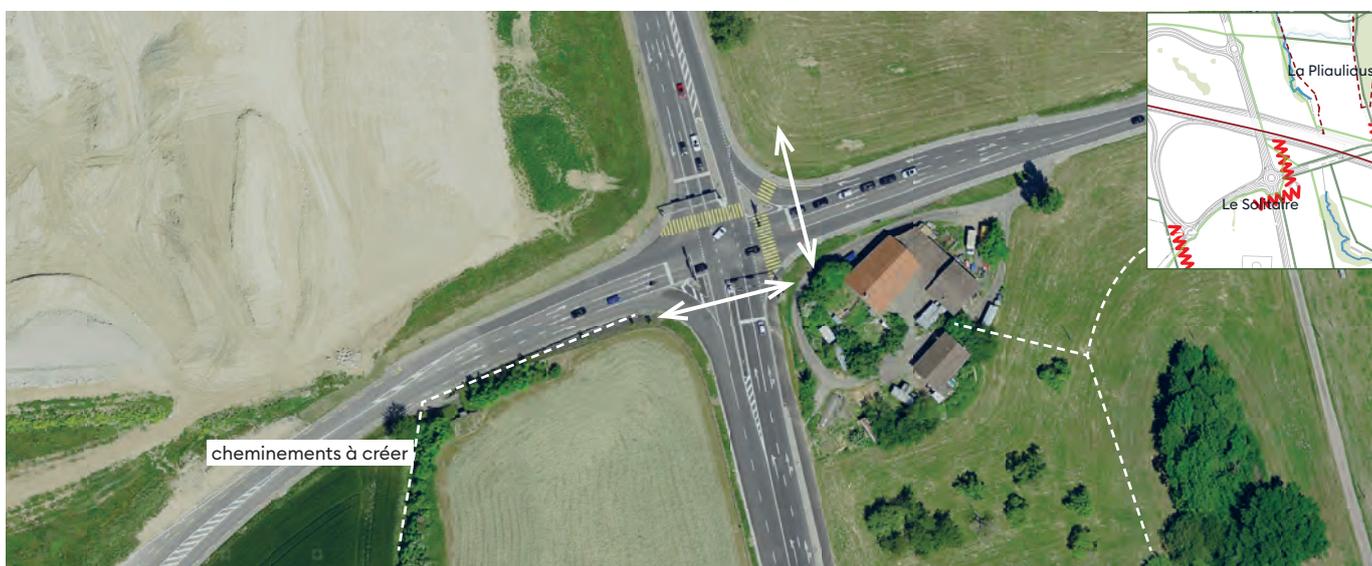
#### 1 Route du Châtelard

- Faciliter la traversée de la Route du Châtelard en face de la ferme. Intégrer l'enjeu de coordination avec les TP aux réflexions. Un sentier didactique reliant la ferme du Solitaire à celle du Châtelard est proposé (voir fiche de mesure 6.1).



#### 2 Carrefour du Solitaire

- Assurer la perméabilité MD du carrefour, afin de faciliter le lien entre les fermes du Solitaire et de la Blécherette via la Route du Mont. L'éclatement de la bretelle autoroutière prévoit une amélioration considérable des franchissements MD. Assurer un aménagement permettant le passage de la petite faune.



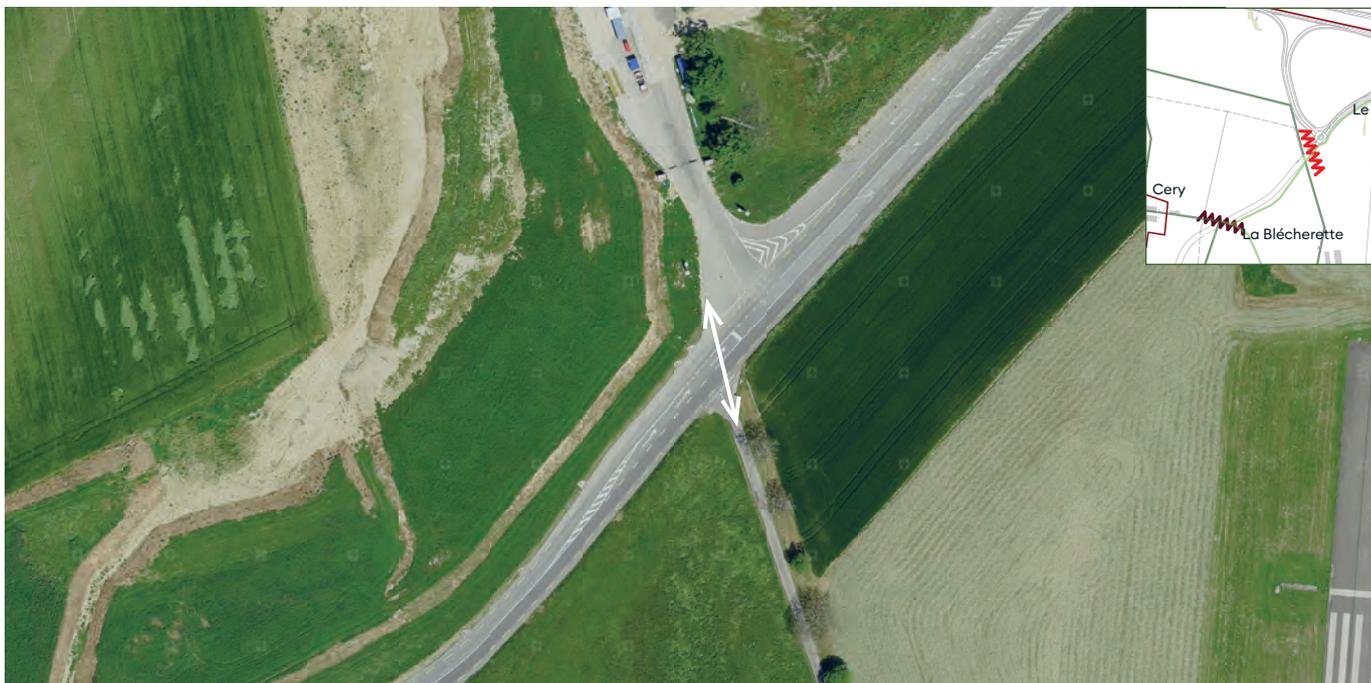
### 3 Petit Flon

- Créer un passage piétons en surface lors des travaux de réfection de la conduite du Petit Flon. Cette traversée aujourd'hui inexistante est cruciale pour la perméabilité Nord-Sud sur la frange Est de l'EB. Elle est d'ailleurs comprise dans le périmètre du SAF.



### 4 Route du Mont B

- Faciliter la traversée entre la ferme de la Blécherette et le chemin MD au Nord, actuellement investi par la DMEX.
- Si la pose d'un franchissement à feux n'est pas possible, prévoir l'intégration d'un dispositif d'aide aux traversées.



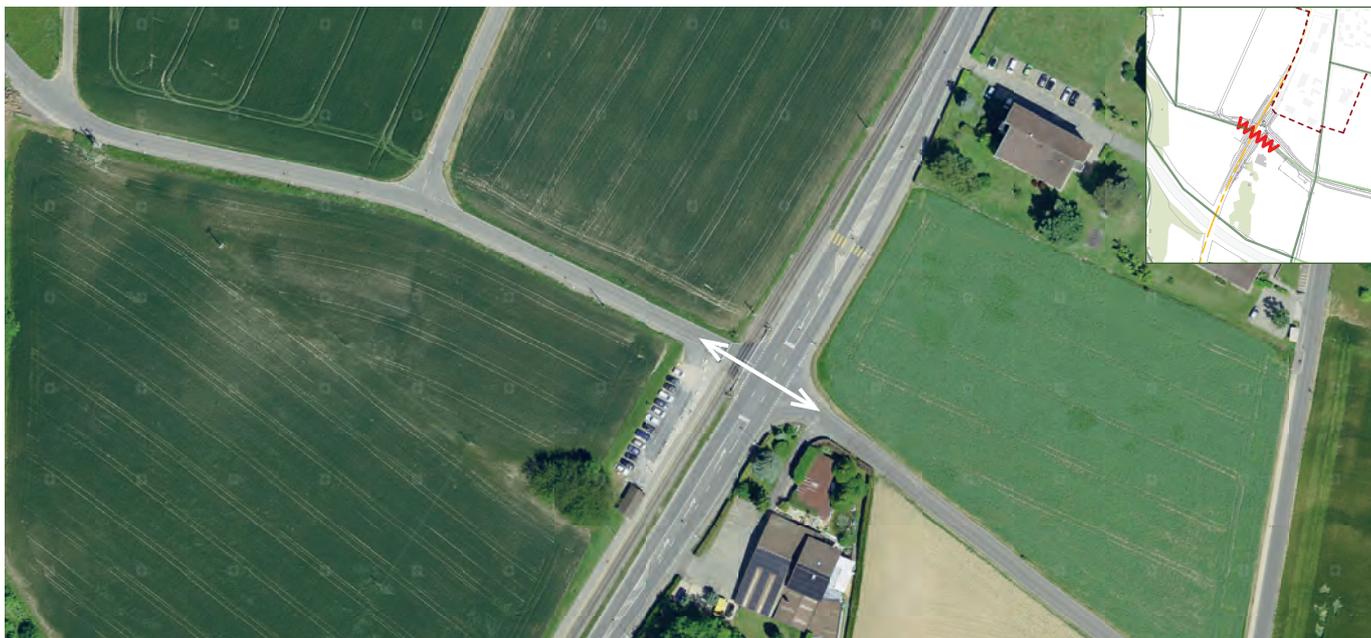
### 5 Route du Mont vers la Ferme de Cery

- Faciliter le lien entre la ferme de Cery et le hameau du Chalet-Mignon et les quartiers du Désert par le cheminement agricole.
- Si la pose d'un franchissement à feux n'est pas possible, prévoir l'intégration d'un dispositif d'aide aux traversées.



### 6 Le Lussex

- Assurer le franchissement aisé de la Route de Neuchâtel le long des routes de la Roche et de la Sauge. La construction du barreau de la Sauge implique des modifications lourdes, qui comprennent les besoins de franchissements MD. Malgré l'absence temporaire de desserte de la station du Lussex, ce franchissement représente une porte d'entrée pour les usagers provenant du Nord de Jouxteins-Mézery (ch. du Lussex) et du Sud-Ouest de Romanel (ch. de la Pétause).



### 7 Ch du Chalet Vert - LEB - Route de Neuchâtel

- Franchissement permettant de relier le village de Jouxkens-Mézery au secteur de Pierravaux - La Grotte, ainsi qu'au cœur de l'EB grâce au réseau dense d'itinéraires de mobilité douce existants dans le Bois de Cery. Le projet nécessite un passage souterrain ou une passerelle pour franchir les voies du LEB et la Route de Neuchâtel. La confirmation du franchissement dépendra de la confirmation du développement du secteur Pierravaux - La Grotte.



## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

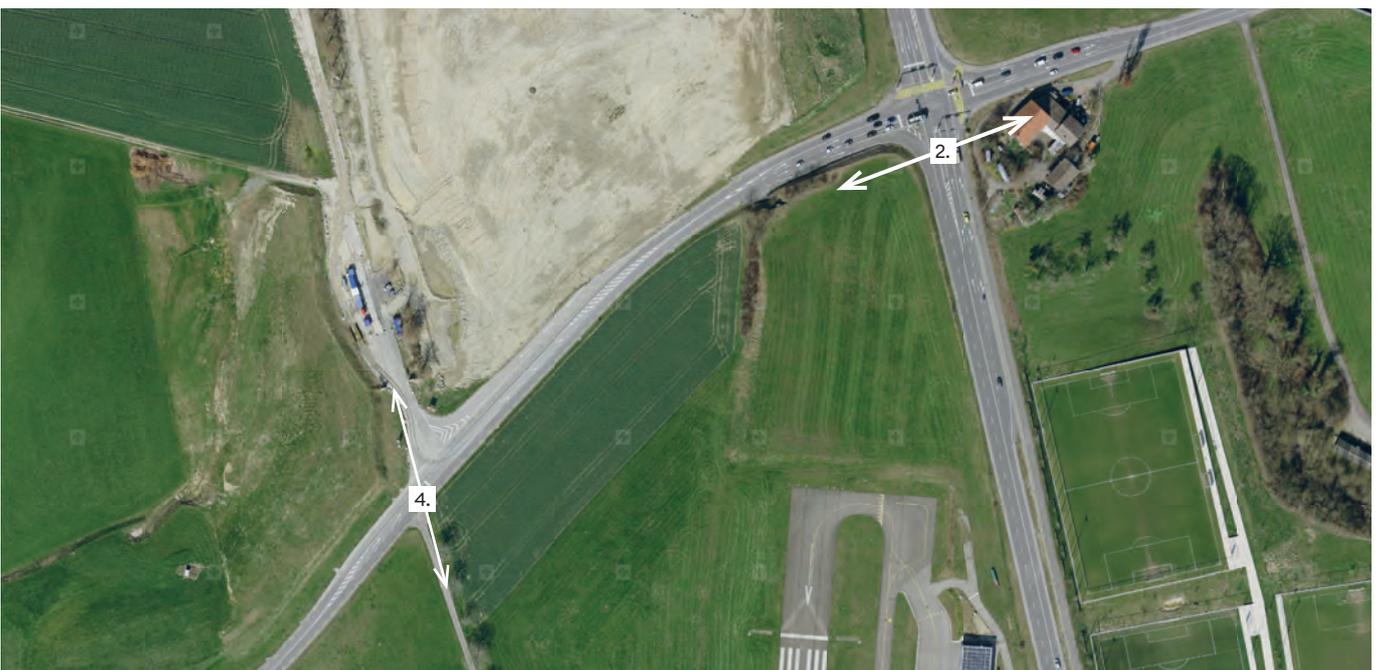
### Coordination

- Une coordination est nécessaire entre le SDNL, les communes et la DGMR.

### Attribution de mandat

- Étude de mobilité concernant les franchissements autour du carrefour du Solitaire.

L'étude doit optimiser les franchissements à réaliser autour du carrefour du Solitaire. En effet, les objectifs recherchés par les franchissements 2. et 4. doivent faire l'objet de mesures d'accompagnement (extensions de cheminements MD).



Franchissements MD à optimiser autour du carrefour Solitaire

**Planifications**

- PALM,
- SDNL,
- Plans directeurs communaux.

**Affectation en vigueur et planifiée**

- Domaine public routier.

**Recommandations**

Essences recommandées pour l’implantation de structure-refuges :

- Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin),
- Rosa canina (Eglantier),
- Prunus spinosa (Epine noire),
- Berberis vulgaris (Epine vinette),
- Rhamnus catharica (Nerpun purgatif),
- Ligustrum vulgare (Troène).

**RÉFÉRENCES**



À gauche : bonne utilisation d’essences et gestion différenciée de l’îlot central. À droite : franchissement piéton avec îlot central végétalisé.

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

**Coûts de montage**

Étude d’optimisation du carrefour du Solitaire = CHF 10’000.- HT.

**Coûts de réalisation**

Variable selon les ouvrages réalisés.

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
1.2	■		■	■	■									■							■

**DOUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Aucun.

## 1.3 SENTIERS DE MOBILITÉ DOUCE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La perméabilité en termes de MD entre les destinations est l'une des composantes participant au succès de la vision directrice. Dans un contexte de loisirs, les sentiers deviennent eux-mêmes une destination à part entière. Il est donc primordial de soigner la qualité du réseau et des cheminements qui le constituent.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	ARLB
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	Stade de la Tuillère
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

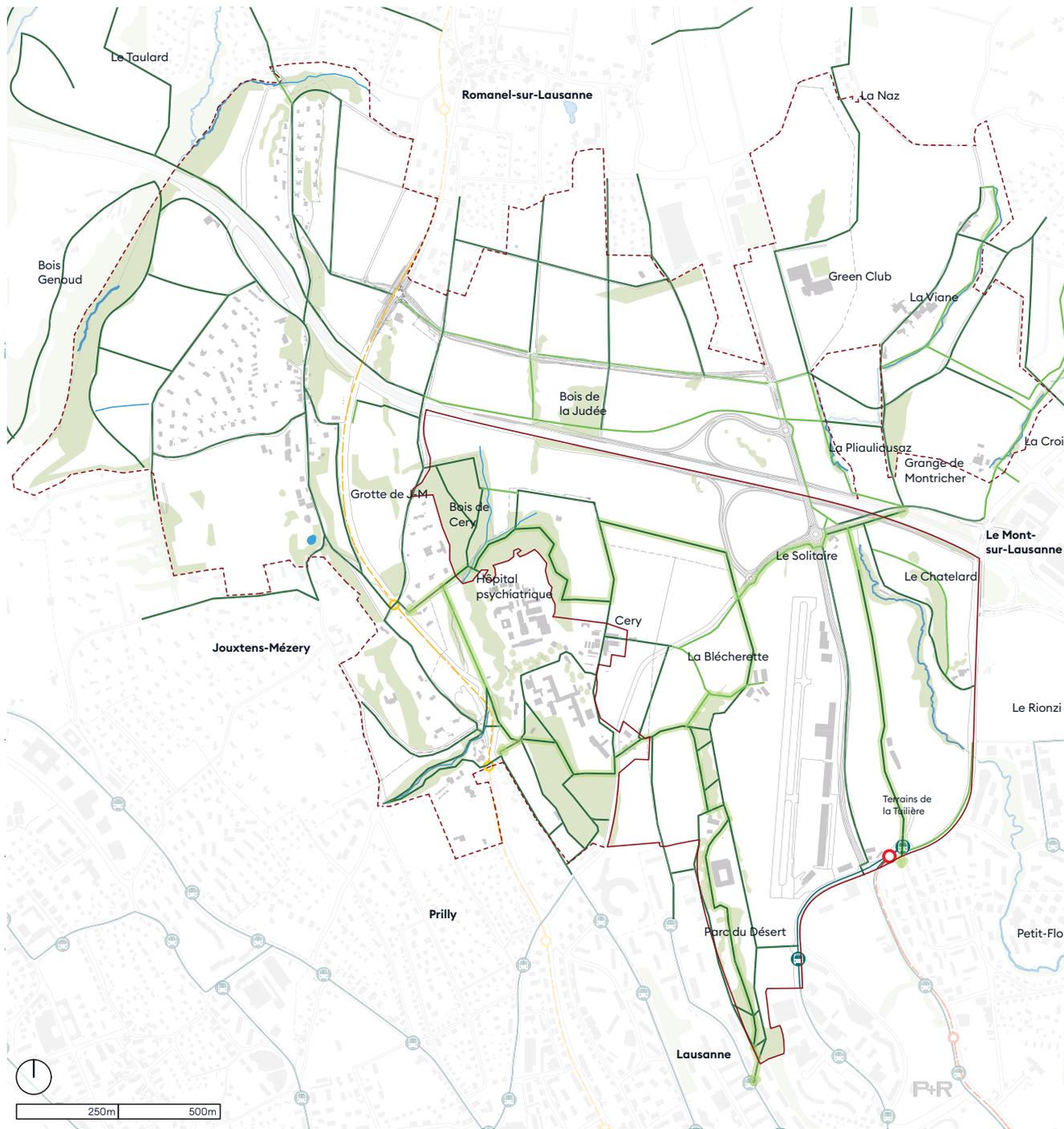
### DESCRIPTION

Cette fiche de mesure ne concerne que les sentiers de mobilité douce (MD) ne faisant pas partie de la boucle de mobilité mixte développée dans la mesure 1.5.

L'Espace Blécherette (EB) comporte un réseau déjà riche en termes de sentiers pédestres qu'il convient de mettre en valeur et de compléter. En effet, certains sentiers ont été tracés de manière informelle et ne sont pas entretenus.

L'EB n'est actuellement traversé par aucun cheminement inscrit à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre, et par aucun itinéraire SuisseMobile (à pied, à vélo, etc.). Cette fiche de mesure identifie les sentiers à conserver et à créer afin d'assurer la perméabilité du réseau d'une part, et l'accessibilité des paysages révélés d'autre part. De nombreux itinéraires informels peuvent générer des conflits d'usages (principalement des déchets), notamment aux abords des parcelles cultivées et des espaces riches en biodiversité. L'établissement de ce réseau vise à réduire au maximum les conflits d'usages entre promeneurs et agriculteurs grâce à une planification des sentiers élaborée avec ces derniers et la mise en place de mesures d'accompagnement (sensibilisation, ramassage des déchets par les collectivités publiques...).

**CARTE**



**THÉMATIQUE MOBILITÉ ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURE 1.3 Sentiers MD

- | Mobilité   |   |
|--|---|
| <span style="color: red;">—</span> Espace central  | <span style="color: green;">—</span> Chemin MD existant et/ou à améliorer   |
| <span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement  | <span style="color: lightgreen;">—</span> Chemins MD à créer  |
| <span style="color: red;">- - - -</span> Limites communales  | <span style="color: limegreen;">—</span> Chemins MD : boucles prioritaires  |
| <span style="background-color: #90EE90; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Forêts    | Arrêts et lignes de bus existants   |
| <span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau  | <span style="color: orange;">●</span> Arrêts et ligne LEB existants   |
| <span style="background-color: #cccccc; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Bâtiments | <span style="color: red; border: 1px solid red; border-radius: 50%; width: 10px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Arrêt et ligne M3 projetés |

## OBJECTIFS

- Assurer la qualité du réseau au sein du périmètre et vers son contexte.
- Affirmer le réseau existant et le compléter dans les secteurs stratégiques.
- Conserver des secteurs non-accessibles afin de préserver des espaces de biodiversité et de limiter les conflits entre usagers et pratiques agricoles.
- Valoriser les itinéraires à forte valeur paysagère.
- Intégrer des pratiques propices à la biodiversité lors de réfection ou la création de sentiers.
- Encadrer l'accueil du public et gérer les potentiels conflits d'usages grâce à des campagnes de sensibilisation (ramassage des déchets, panneaux didactique, ...).

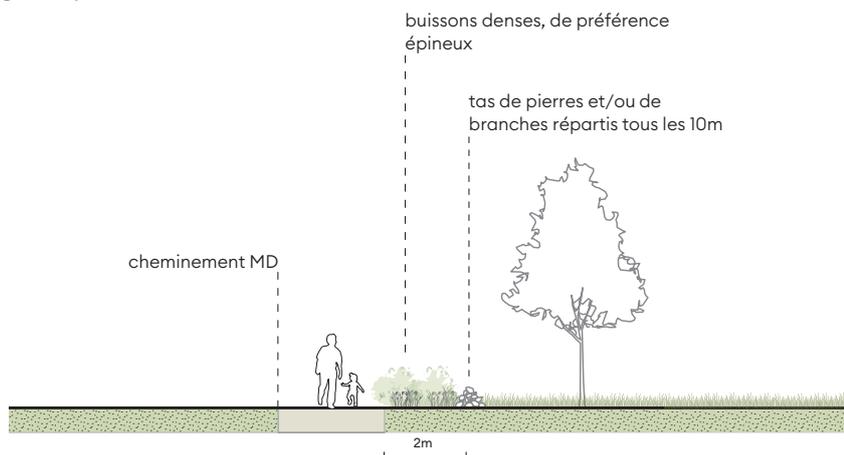
## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Identifier les sentiers réalisables en phase 1 en collaboration avec les communes.
- Inscrire dans les planifications communales et d'agglomération, les sentiers à réaliser en phase 2.
- Favoriser un entretien extensif des surfaces herbacées et/ou arborées aux abords des sentiers.

### Conception

- Encourager fortement l'utilisation de revêtements perméables et naturels.
- Favoriser le recours aux haies vives pour délimiter certains itinéraires lorsque cela est nécessaire.
- Intégrer des refuges à petite faune.



## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Coordination entre le SDNL et chaque commune afin d'inscrire la réalisation des sentiers dans les planifications communales.
- Coordination avec ARLB et le Stade de la Tuillière pour les portions de sentiers à créer les concernant.

### Attribution de mandat

- Mandat de gré à gré pour la planification des sentiers et la coordination entre les différents acteurs.

### Affectation en vigueur et planifiée

- Multiples

### Recommandations

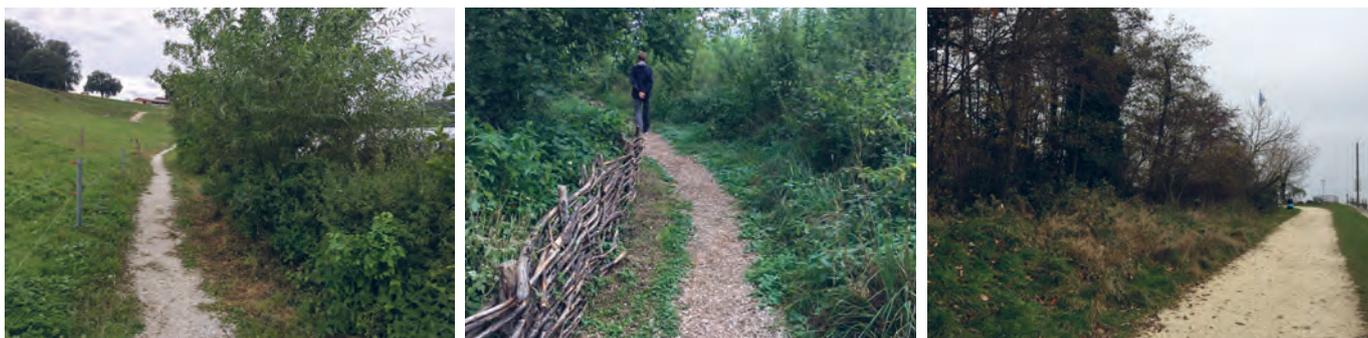
- Mettre en place une information attirant l'attention du public sur la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, et les règles de bienséance de rigueur.
- Planter des refuges tel que des hôtels à insectes, tas de pierres, tas de bois, souche morte, etc.
- Utiliser le procédé de la haie de Benjes pour la création de nouvelles haies naturelles.
- Planter une haie plessée dans les cas où la haie doit rester infranchissable.

Essences recommandées pour l'implantation de structures-refuges :

- *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin).
- *Rosa canina* (Eglantier).
- *Prunus spinosa* (Epine noire).
- *Berberis vulgaris* (Epine vinette).
- *Rhamnus catharica* (Nerpun purgatif).
- *Ligustrum vulgare* (Troène).

## RÉFÉRENCES

Exemples de cheminements



1. sentier en bordure de champs cultivés; 2. sentier forestier avec clôture naturelle et revêtement en copeaux; 3. chemin en stabilisé en lisière forestière.

Exemples de haies vives



1. haie de Benjes pour l'implantation d'une haie naturelle; 2. haie plessée infranchissable; 3. haie vive avec clôture en retrait.

Différents types de structures-refuges



1. tas de bois mort; 2. tas de pierres; 3. résidus de fauche.

## ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

### Coûts d'étude

Mandat pour la priorisation des sentiers à réaliser et la coordination entre les acteurs : environ 100 heures, soit entre CHF 12'000 et 15'000.- HT.

### Coûts de réalisation

Variables selon les ouvrages à réaliser.

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
1.3		■		■	■			■	■	■				■	■	■	■		■	■

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

Aucun.

## 1.4 GESTION DES ACCÈS MOBILITÉ DOUCE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La gestion des accès de mobilité douce (MD) comprend les éléments de mobilier comme les gardes-corps ou encore les barrière d'accès sélective\*. Ces éléments participent directement à la lisibilité des sentiers et à l'identité et à la qualité de l'Espace Blécherette (EB).

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	ARLB
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	Stade de la Tuillère
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	Entrepreneur point de vente principal
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	Agriculteurs
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	Propriétaires de parcelles du secteur
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Cette fiche porte sur les éléments de mobilier participants à la sécurité, à la délimitation et/ou à la restriction d'accès aux sentiers situés aux abords des principales destinations et/ou attracteurs de l'EB. Grâce à leur forme propre au périmètre, ils participent à la définition de l'identité de l'EB.

La présente mesure vise une harmonisation de la forme construite de ces éléments disposés aux extrémités des sentiers et proches des destinations majeures du périmètre, comme les fermes par exemple. Sont compris dans les éléments de gestion des accès: les garde-corps, les barrières d'accès sélectives, les potelets, ou encore les parkings à vélos.

\*dispositif limitant l'accès aux piétons, cyclistes et PMR.

## LOCALISATION

Répartis sur l'ensemble de l'EB, ces éléments n'ont pas été localisés de manière exhaustive. La diversité de mobilier et de matériaux est illustrée grâce aux photographies prises sur l'EB.



Diversité du mobilier lié à l'accès et des matérialités néfastes à l'image de l'EB.

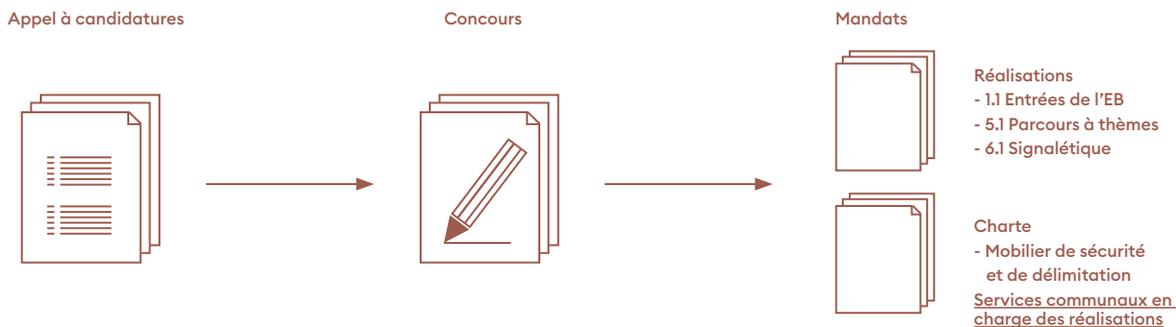
## OBJECTIFS

- Harmoniser le mobilier de sécurité et de délimitation.
- Marquer le périmètre de l'EB de manière univoque.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Intégrer la conception de ces éléments au concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB.
- Développer une charte du mobilier de sécurité et de délimitation spécifique à l'EB suite au concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB. Coordination avec les mesures 1.1, 1.3, 5.1 et 6.1.



- Utiliser cette charte pour toute intervention dans l'EB effectuées par les Communes : sentiers MD et lieux de destination comme les fermes principales, le point de vente principal, les parcours à thème et les sanctuaires à flore et à faune.

### Conception

- Assurer l'intégration de la charte par les services communaux en charge de la voirie et des espaces publics.

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

Coordination entre le SDNL et les communes pour l'établissement du cahier des charges du concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB. Coordination avec les mesures 1.1, 1.3, 5.1 et 6.1.

### Attribution de mandat

Assistance au maître d'ouvrage pour l'établissement du cahier des charges du concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB. Coordination avec les mesures 1.1, 1.3, 5.1 et 6.1.

Élaboration d'une charte de mobilier de sécurité et de délimitation par le lauréat du concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB.

### Affectation en vigueur et planifiée

Multiples.

### Recommandations

- Encourager fortement l'utilisation de matériaux naturels, renouvelables et locaux.

## RÉFÉRENCES

Concordance du mobilier dans le jardin de la Maison Gubler à Nyon



Utilisation similaire de l'essence du bois de construction et de peinture pour une clôture, un cabanon et une table de pique-nique. @Verzone Woods Architectes

## ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

---

### Coûts d'étude

Mandat pour l'établissement du cahier des charges et l'organisation du concours : environ 50'000.- HT. Cette somme ne comprend pas les indemnités des membres du jury et des participants.

### Coûts de réalisation

Selon les ouvrages à réaliser.

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
1.4	■	■	■		■			■	■	■	■		■	■		■	■	■	■	

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

Aucun.

## 1.5 RÉSEAUX BLÉCHERETTE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Le réseau de mobilité mixte Blécherette constitue la trame liante de la Blécherette, tant d'un point de vue spatial que pour lier les différents types d'activités entre elles (agriculture, loisirs et biodiversité). Cette recherche de synergies et de mutualisation est au coeur de la vision directrice.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	Agriculteurs du GANL
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

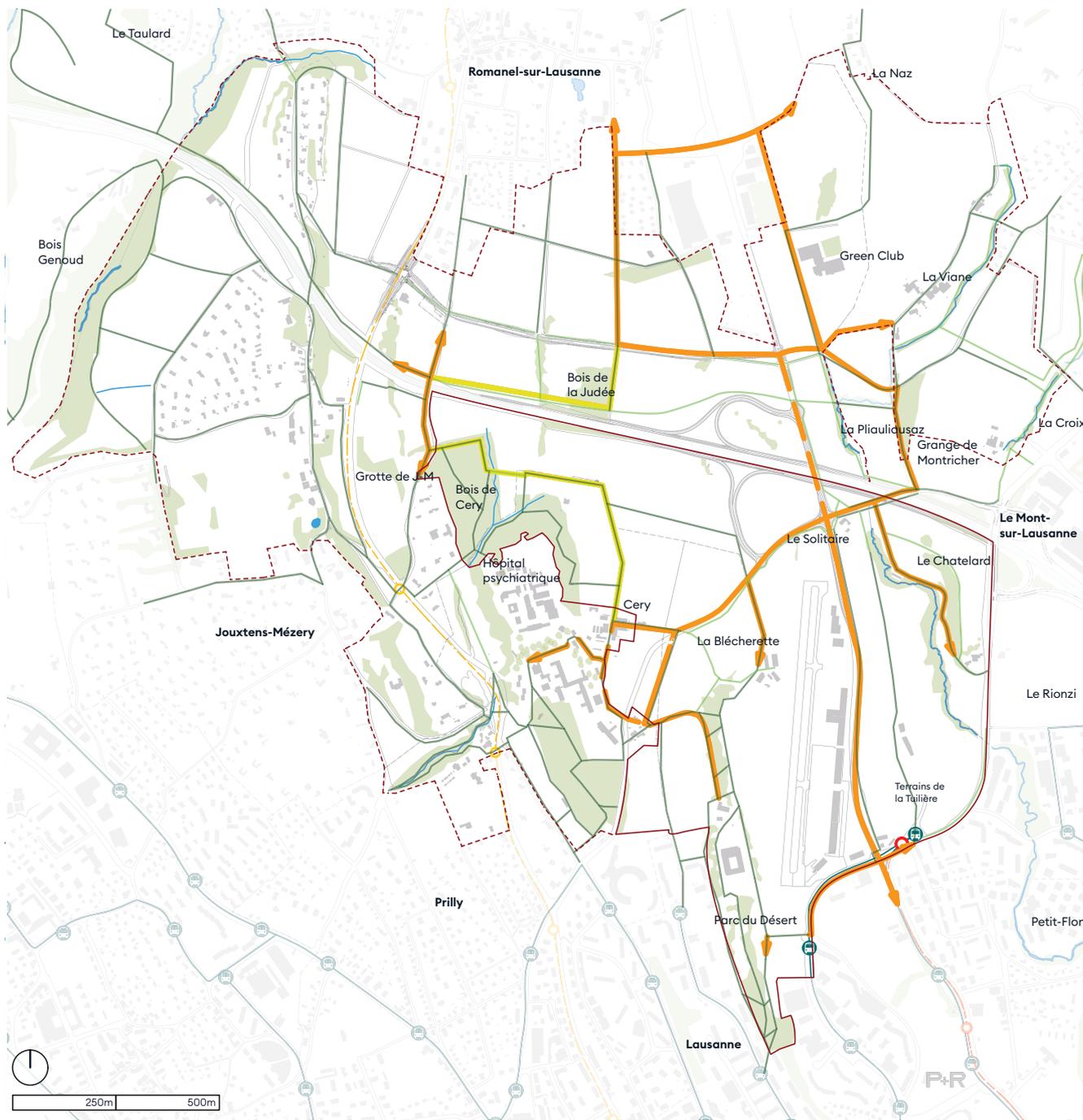
### DESCRIPTION

Cette mesure porte sur la mise en réseau de cheminements agricoles, de loisirs et des couloirs pour la biodiversité. À l'heure actuelle, la Blécherette est parcourue par divers types de cheminements, itinéraires et routes. Chacun de ces tracés sert à la partique d'une seule activité en général et n'est pas ou peu adéquat pour d'autres moyens de transports.

Cette situation amène plusieurs difficultés. La première est le conflit d'usage, lorsque l'espace ou l'aménagement ne permet pas de partager le tronçon entre différents modes (vélos et tracteurs par exemple). Une autre difficulté réside dans la rupture des itinéraires au sein de la Blécherette. Chaque activité utilise par endroit des tronçons qui ne sont pas continus. Soit ils nécessitent un déplacement sur le réseau routier non adapté, soit le tronçon est interrompu et nécessite de faire demi-tour ou de traverser dans l'espace cultivé.

Cette mesure propose une solution commune pour la mobilité liée à ces trois activités qui sont au cœur de la vision directrice de l'Espace Blécherette.

CARTE



THÉMATIQUE MOBILITÉ ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURES 1.5 Réseaux Blécherette

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: red;">- - - - -</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: grey;">■</span> Bâtiments</li> </ul> | <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">—</span> Réseau Blécherette : itinéraires agricoles, routiers &amp; MD</li> <li><span style="color: yellow;">—</span> Réseau Blécherette : itinéraires agricole &amp; MD</li> <li><span style="color: orange;">—</span> Réseau Blécherette : itinéraires optionnels</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemin MD existant et/ou à améliorer</li> <li><span style="color: green;">—</span> Chemins MD à créer</li> <li><span style="color: blue;">⊙</span> Arrêts et lignes de bus existants</li> <li><span style="color: yellow;">⊙</span> Arrêts et ligne LEB existants</li> <li><span style="color: red;">⊙</span> Arrêt et ligne M3 projetés</li> </ul> |
|--|--|

## OBJECTIFS

- Garantir la continuité des itinéraires MD - agricole et des couloirs pour la petite faune.
- Assurer l'accessibilité des points d'intérêts par un réseau qui parcourt la Blécherette et liaison aux arrêts de TP par des cheminements MD.
- Maintenir l'accessibilité des exploitants aux terres agricoles par des cheminements identifiés.
- Adapter le réseau en fonction des modifications planifiées (ex: Barreau de la Sauge, éclatement de la bretelle autouroutière).

## MESURES OPÉRATIONNELLES

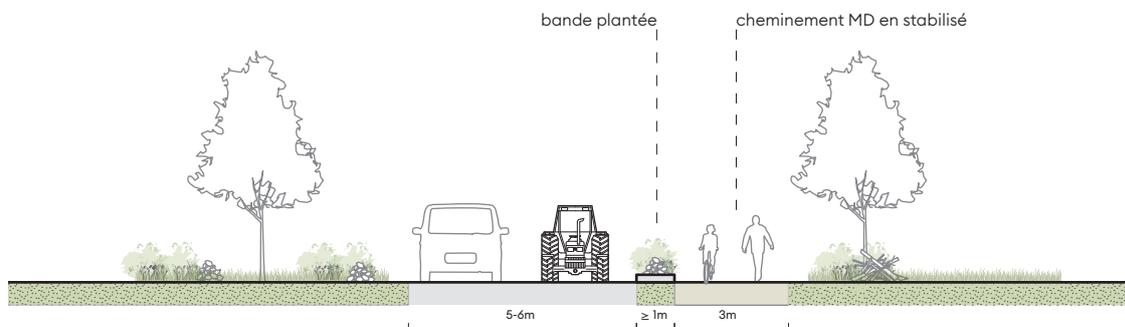
### Gestion

- Identifier les sentiers réalisables en phase 1 en collaboration avec les communes et les agriculteurs concernés.
- Inscrire dans les planifications communales et d'agglomération, les sentiers à réaliser en phase 2.
- Favoriser un entretien extensif des surfaces herbacées et/ou arborées aux abords des sentiers.

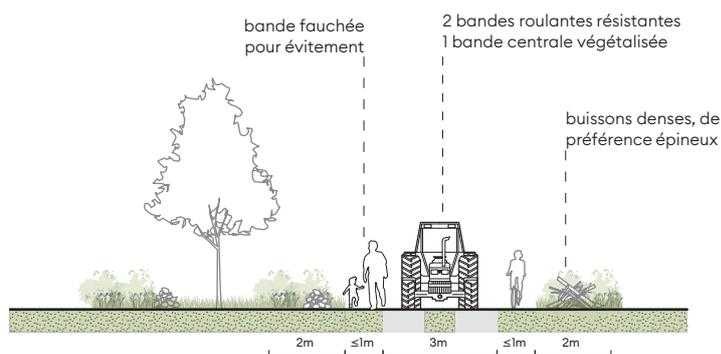
### Conception

Trois types de tronçons sont proposés en fonction des besoins de chaque activité et des itinéraires existants. Pour chaque tronçon un espace est alloué à la biodiversité ou aux déplacements de la petite faune:

#### Mobilité routière partagée



#### Mobilité agricole et de loisirs



## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Coordination entre le SDNL et chaque commune afin d'inscrire la réalisation des sentiers dans les planifications.

### Attribution de mandat

- Mandat attribué pour la planification des sentiers et la coordination entre les différents acteurs.

### Affectation en vigueur et planifiée

- Multiple.

**Recommandations**

- Étude pour l'aménagement du réseau par une architecte paysagiste et un ingénieur mobilité.
- Mettre en place une information attirant l'attention du public sur la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, et les règles de bienséance de rigueur.

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS****Coûts d'étude**

Mandat pour la planification des sentiers et la coordination entre les acteurs : environ 500 heures, soit entre CHF 60'000 et 70'000.- HT.

**Coûts de réalisation**

Selon les ouvrages à réaliser.

**RÉFÉRENCES**

1. Parc Mont Ervain, France ©Urbicus Landscape, 2. Bandes roulantes en béton avec bande centrale



Pulheim Nodpark, Allemagne ©BBZL

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
1.5	■	■									■					■				

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Mobilité douce et loisirs de proximité, Recommandations et exemples pour la promotion de la, mobilité douce avec les loisirs de proximité, OFROU, SuisseMobile, Fondation Suisse Rando, 2020.

## 2.1 RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES OQE (Ordonnance sur les paiements directs)

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Les réseaux OQE proposent des mesures agricoles pour la préservation et le renforcement de la biodiversité. La coordination entre ces mesures et les orientations de la vision directrice favorise une pratique de l'agriculture préservant la variété des espèces végétales et animales de l'EB.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	Agriculteurs du «Petit Flon»
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input checked="" type="radio"/>	Agriculteurs du «Lièvre»
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

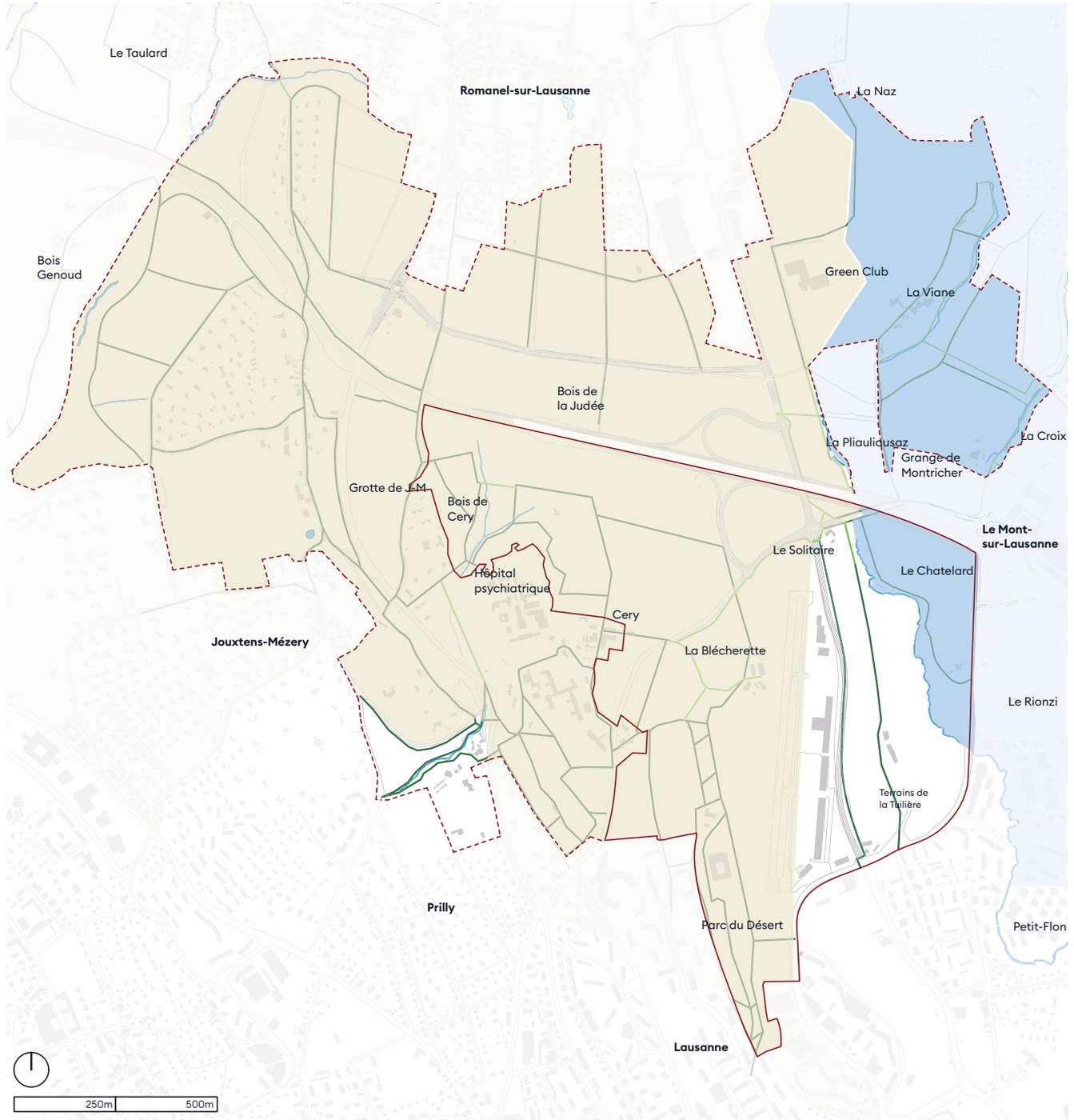
«Les projets de mise en réseau ont comme objectif le maintien et la promotion de la diversité naturelle des espèces sur la surface agricole utile. Dans ce but, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont créées et entretenues de manière à offrir des conditions favorables pour le développement et la dispersion des animaux et plantes.» (*Directives vaudoises pour l'élaboration des réseaux écologiques, DGAV, 2018*)

La Blécherette compte actuellement deux réseaux écologiques:

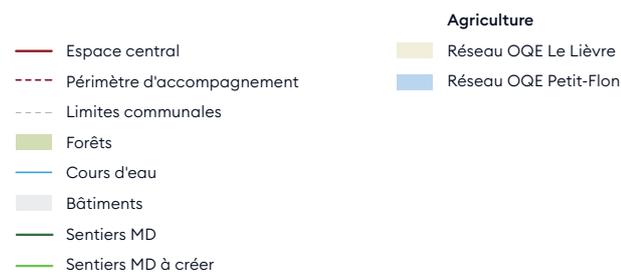
- Le Petit-Flon qui couvre 80 ha en surface de promotion de la biodiversité. Il est situé à l'extrémité Est de la Blécherette.
- Le Lièvre, qui concerne la plus grande partie de la Blécherette, s'étend de Crissier à Echallens.

Leurs mesures se déploient déjà dans l'espace agricole de la région pour une période de 8 ans. Ils sont reconduits pour 8 années supplémentaires.

CARTES



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.1 Réseaux OQE



Extrait des périmètres OQE Le Lièvre et Le Petit-Flon  
Sources: Réseau écologique du Lièvre, Rapport de reconduction, 27 juin 2019 & BEB SA

## OBJECTIFS

- Favoriser le maintien, voire renforcer les effectifs des espèces cibles de la Blécherette.
- Garantir la continuité et la mise en réseaux écologiques cantonaux.
- Préserver et mettre en réseau les éléments naturels recensés dans les inventaires fédéraux et cantonaux (Ordonnance sur les batraciens OBT, Inventaire sur les prairies et pâturages secs PPS, Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites IMNS).

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Réalisation des mesures OQE par les agriculteurs.
- Planification des surfaces de compensation écologique.
- Coordination entre la vision directrice et les réseaux OQE lors de leur mise à jour (tous les 8 ans).

### Conception

Exemple de mesures à coordonner avec la vision directrice:

- Mise en place de jachères: ces milieux permettent à des plantes non cultivées de se développer et offrent des lieux de reproduction et de chasses à la petite faune locale (mesure JF1, OQE Le Lièvre).
- Pose de nichoirs spécifiques: des nichoirs à rapaces (chouette effraie et faucon crécerelle) sont installés sur certaines granges ou hangars (mesures SV7, AI1, HT1, OQE Le Lièvre).
- Rajeunissement des vieux vergers: les arbres fruitiers haute-tige sont nombreux dans le réseau écologique de manière globale, mais tendent à disparaître dans le secteur de la Blécherette (mesure HT2, OQE Le Lièvre).
- Maintien d'une bande refuge non utilisée sur 10% de la surface de la bande herbeuse (mesure HB1, OQE Le Lièvre).
- Maintien et entretien de petites structures: création de tas de branches ou de tas de pierres offre des abris ou des sites de reproduction et d'hivernage pour certaines espèces (tels que hérissons, reptiles, amphibiens) (mesure JF3, OQE Le Lièvre).

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Consultation du SDNL lors de la mise à jour des réseaux OQE.

### Affectation en vigueur

- Zone agricole.

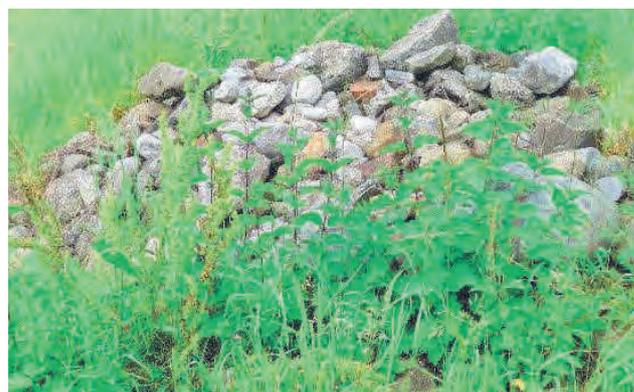
### Affectation planifiée

- Zone agricole.

### Recommandations

- Lors de la mise en place de mesures nouvelles OQE, celles-ci sont coordonnées avec la vision directrice et sont réalisées de manière à privilégier sa mise en oeuvre.

## RÉFÉRENCES



1. Surface de promotion de la biodiversité à la Blécherette. 2. Exemple de petites structures pour la faune Source: OQE le Lièvre, rapport de reconduction 2019)

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
2.1					■			■	■	■	■	■					■	■		

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

- Directives vaudoises pour l'élaboration des réseaux écologiques, DGAV, 2018.
- Réseau écologique du Lièvre, Rapport de reconduction, 27 juin 2019.

## 2.2 PROJETS CQP (Contributions à la qualité du paysage)

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Les projets CQP proposent des mesures agricoles pour la promotion et la qualité du paysage. La coordination entre ces mesures et les orientations de la vision directrice favorise une pratique de l'agriculture préservant le paysage agricole de l'EB, premier marqueur de son identité.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	Agriculteurs du «Gros-de-Vaud»
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input checked="" type="radio"/>	Agriculteurs des «Rives lémaniques»
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal - DGE-BIODIV	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

L'agriculture a un impact majeur sur le paysage suisse. Depuis la politique agricole 2014-2017, des contributions sont octroyées pour la réalisation de mesures en faveur du paysage. L'objectif est de préserver et promouvoir la diversité et la qualité du paysage cultivé. Ces contributions sont accordées sur la base d'une démarche qui doit être initiée par les exploitants agricoles.

L'EB comprend deux projets de contribution à la qualité du paysage (CQP) : les Rives lémaniques et le Gros-de-Vaud.

#### Rives lémaniques

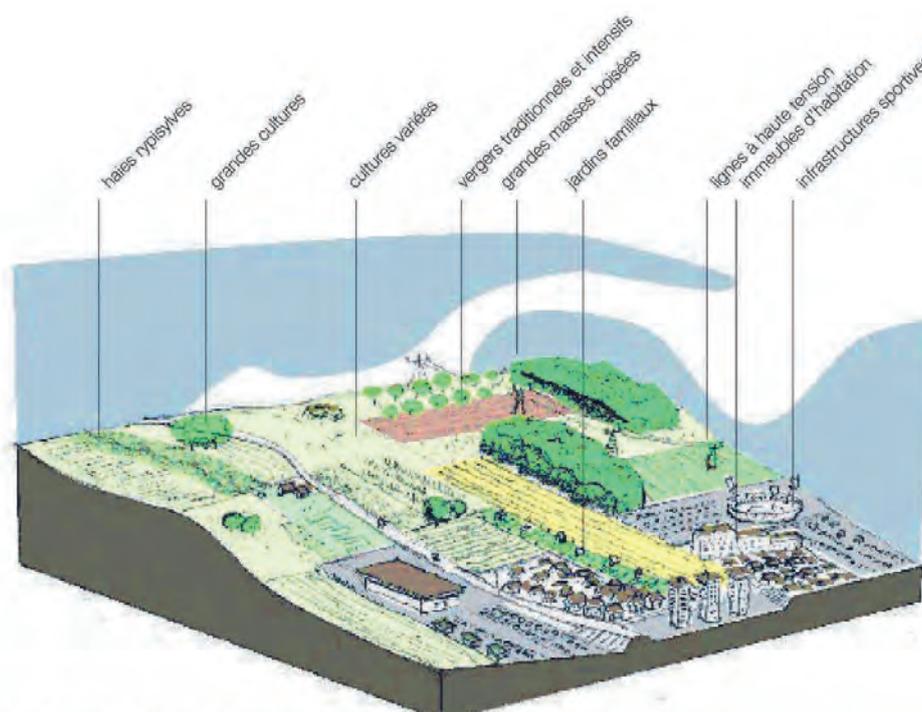
Le projet CQP des Rives lémaniques couvre une surface de 10'998 ha de surfaces agricoles utiles, répartis sur environ 570 exploitations agricoles. Le secteur de la Blécherette est compris dans l'unité paysagère «frange urbaine». Il s'agit d'une imbrication entre espace ouvert et cultivé et espaces construits. Le paysage est composé de contrastes spatiaux et d'usages et comprend une juxtaposition d'ambiances.

### Gros-de-Vaud

Le périmètre du projet de CQP du Gros-de-Vaud couvre une superficie de 317 31'700 ha, répartis sur environ 60 communes.

L'EB est également identifié comme espace de frange urbaine.

Cette unité paysagère correspond à une zone de transition entre la ville et la campagne, dans laquelle l'agriculture et la nature s'immiscent dans le tissu bâti. Cette portion de territoire a la particularité d'être située sur une pente orientée sud. Les cordons boisés structurent le paysage en offrant une alternance avec la zone agricole. Des espaces interstitiels agricoles offrent des pénétrantes dans le tissu urbain, créant une couture entre les deux milieux.



Unité paysagère frange urbaine  
Source: Projet de Contributions à la Qualité du paysage de la région Rives Lémaniques  
Rapport de projet de Janvier 2016, DGAV (SAVI)



Exemple de l'unité paysagère frange urbaine (photos. V. Favre)  
Source: Projet de Contributions à la Qualité du paysage de la région Gros-de-Vaud  
Rapport de projet de Janvier 2016, DGAV (SAVI)

## OBJECTIFS

---

- Renforcer la présence des éléments structurants du paysage.
- Soigner les transitions paysagères entre les espaces bâtis et la zone agricole, améliorer l'intégration de l'activité agricole dans le paysage.
- Conjuguer la demande sociale avec les exigences de la production agricole pour un paysage accueillant et ressourçant.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

---

### Gestion

- Réalisation des mesures CQP par les agriculteurs.
- Coordination entre la vision directrice et les projets CQP lors de leur mise à jour.

### Conception

Exemples de mesures pouvant être coordonnées avec la vision directrice:

- Insérer des cultures rares et anciennes dans la rotation (mesure 1.1b Gros-de-Vaud).
- Mettre en place des couvertures fleuries (mesure 1.3 Gros-de-Vaud) .
- Renforcer la présence d'arbres isolés ou alignés sur la surface d'exploitation (mesure 2.1, CQP Gros-de-Vaud ; mesure 2.13, CQP Rives lémaniques).
- Renforcer la présence de vergers haute-tige dans les surfaces herbagères et aux abords des villages (mesure 2.4, CQP Gros-de-Vaud ; mesure 3.2 CQP Rives lémaniques).
- Entretien des lisières et cordons boisés (mesure 2.6, CQP Gros-de-Vaud; mesure 3.1, CQP Rives lémaniques)
- Promouvoir la conservation de jardins potagers aux abords des villages et des fermes (mesure 3.1, CQP Gros-de-Vaud).
- Entretien des chemins non revêtus ou enherbés, au revêtement perméable (mesure 4.6, CQP Gros-de-Vaud, mesure 4.1 CQP Rives lémaniques).
- Création et entretien de bandes herbeuses le long des voies de communication (mesure 4.7, CQP Gros-de-Vaud).
- Mettre en valeur et rendre accessibles des « points de vue » sur le lac, le Jura, les Préalpes (mesure 1.1, CQP Rives lémaniques).
- Compléter les cheminements manquants par des passages dans les parcelles, réversibles, accessibles au public (mesure 4.2, CQP Rives lémaniques).

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

---

### Coordination

- Consultation du SDNL lors de la mise à jour des projets CQP.

### Affectation en vigueur

- Zone agricole.

### Affectation planifiée

- Zone agricole.

### Recommandations

- Lors de la mise en place de nouvelles mesures CQP, celles-ci sont coordonnées avec la vision directrice et sont réalisées de manière à privilégier sa mise en oeuvre.

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
2.2																				

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Catalogue de mesures - OQE. Gros-de-Vaud:  
[https://www.prometerre.ch/s3/site/1542726579\\_18doc01pcataloguecqp2018grosdevaud.pdf](https://www.prometerre.ch/s3/site/1542726579_18doc01pcataloguecqp2018grosdevaud.pdf)
- Projet de Contributions à la qualité du paysage de la région du Gros-de-Vaud, Rapport de projet de Janvier 2016, DGAV (SAVI).
- Projet de Contributions à la Qualité du paysag de la région des Rives lémanique, Rapport de projet de Janvier 2016, DGAV (SAVI).

## 2.3 FERME DU SOLITAIRE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La ferme du Solitaire constitue l'un des points d'accès à l'espace agricole et aux pratiques dans ce domaine. Elle constitue également un point de relais pour les usagers, car elle est reliée au réseau de mobilité douce développé dans la vision directrice.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Situé au carrefour de la route de Rommanel et de la route du Mont, la ferme du Solitaire bénéficie d'un espace généreux à proximité des terrains de sport de la Tuilière. L'ensemble est constitué de 3 bâtiments (un principal, une annexe et un hangar) et d'un verger haute-tige. Le corps de ferme principal a été construit dans les années 1850, il est recensé en note \*3\*.

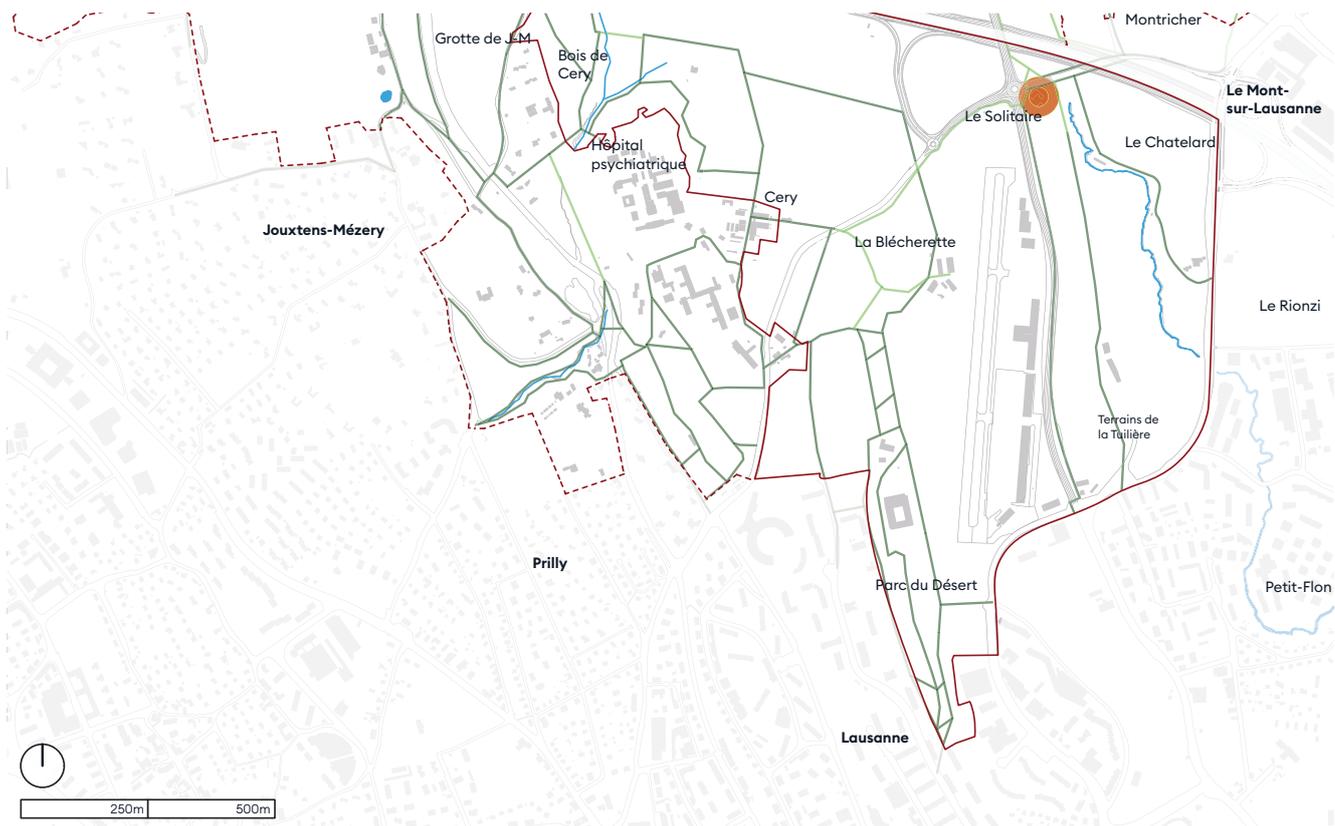
Le site est accessible directement depuis la route du Mont. L'accès piéton se fait aujourd'hui depuis le réseau de routes cantonales également. La ferme est également desservie par le réseau de mobilité douce de la Blécherette et est reliée à la ferme du Châtelard par un chemin qui traverse le bois et le Petit Flon.

A l'heure actuelle, la ferme du Solitaire n'est plus un centre d'exploitation agricole, mais sert de logement à un collectif en accord avec la Ville de Lausanne.

CARTE



Ferme du Solitaire 2019 1: 2'500



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2,3 Ferme du Solitaire

- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
- Agriculture**
- Ferme du Solitaire

## OBJECTIFS

---

- Promouvoir l'alliance ville-campagne par l'agriculture urbaine ou la transformation et la consommation à un niveau local.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, en particulier rural, au travers du développement de nouvelles activités.
- Aménager un espace de rencontres et d'accueil pour les visiteurs – usagers de l'EB.
- Développer des équipements publics et d'intérêt collectif pour les loisirs et l'agriculture de proximité notamment.
- Créer des synergies avec les équipements de la Tuilière par un espace d'accueil à proximité des terrains de sport.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

---

### Gestion

- Mise à disposition - location des bâtiments au profit d'une association pour l'animation de l'espace d'accueil. Il peut s'agir soit d'une association de la Ville de Lausanne selon les demandes internes, soit d'une association indépendante.

### Conception

- Entretien des bâtiments existants pour le stockage des machines agricoles de la Ville de Lausanne.
- Proposer des activités connectées à l'ancrage territorial de la ferme du Solitaire et à son héritage agricole.
- Privilégier dans un premier temps l'utilisation des surfaces disponibles dans les bâtiments existants avant l'agrandissement extra-muros.
- Aucun centre d'exploitation agricole prévu sur le site, mais le lien entre le monde agricole et urbain doit demeurer le fil rouge du développement des activités sur ce site.
- Création d'une synergie avec les terrains de sport de la Tuilière par l'aménagement d'un cheminement reliant les installations sportives à la ferme du Solitaire. Ainsi les usagers des deux sites peuvent profiter d'un service différent mais complémentaire à proximité.

Pour ses différentes activités, les éléments suivants pourront notamment être aménagés :

- Activité accessoire : petite restauration, buvette
- Vergers participatifs, auto-cuillette
- Espaces d'accueil associatif
- Aménagements légers de loisirs

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

---

### Coordination

- Coordination avec les autres activités développées dans les fermes de la Ville de Lausanne.
- Coordination avec les exploitants des terrains de sport de la Tuilière.
- Coordination avec le service des parcs et domaines (SPADOM) de Lausanne pour la gestion et le stockage de machines dans les bâtiments.
- Coordination avec l'OFROU au sujet de l'impact du chantier de la bretelle autoroutière sur la ferme durant les différentes étapes de réalisation.

### Affectation en vigueur

- Zone de parcs et espaces de détente.

### Affectation planifiée

- Zone de parcs et espaces de détente (sous réserve de la vérification que les activités et aménagements projetés soient compatibles avec cette zone).

### Recommandations

- Mise au concours ou appel à projet de l'usage et de l'entretien des bâtiments par une association.
- Faciliter une réutilisation et une mise en valeur des bâtiments traditionnels au travers d'un changement d'affectation des bâtiments.
- Utilisation des bâtiments pour un projet interne à la Ville de Lausanne.

**Références**

**Ferme de quartier : Quartierhof, Zürich**

Cette ferme a été aménagée et est animée par les membres de l'association qui proposent notamment les activités et services suivants :

- Des activités pédagogiques pour enfants et adultes (jardin, cueillette, ...).
- Une possibilité de louer des espaces communs.
- Des spécialités locales : jus de pomme et schnaps.
- Des événements réguliers (repas , Fête du printemps, ...)



Cueillette et événement à le ferme de quartier Wynegg

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.3		■	■			■	■					■			■						■

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- Aucun.

## 2.4 FERME DE LA BLÉCHERETTE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La ferme de la Blécherette constitue l'un des points d'accès à l'espace agricole et aux pratiques dans ce domaine. Elle constitue également un point de relais pour les usagers de l'EB, car elle est reliée au réseau de mobilité douce développé dans la vision directrice.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Située au sud de l'EB, la ferme du même nom prend place sur un promontoire avec une vue dégagée du lac Léman aux crêtes jurassiennes. Constitué de cinq bâtiments (un principal, un rural et trois hangars) le corps de ferme principal a été construit dans les années 1850, il est recensé en note \*3\*. Le rural attenant est également partiellement recensé en note \*3\*. Les bâtiments sont situés à proximité des pistes d'atterrissage de l'aéroport de la Blécherette. Un traitement adéquat des franges entre les deux espaces est précisé dans une mesure consacrée. Une partie des bâtiments est mis à disposition de l'Aéroport de la Blécherette pour le stockage de machines.

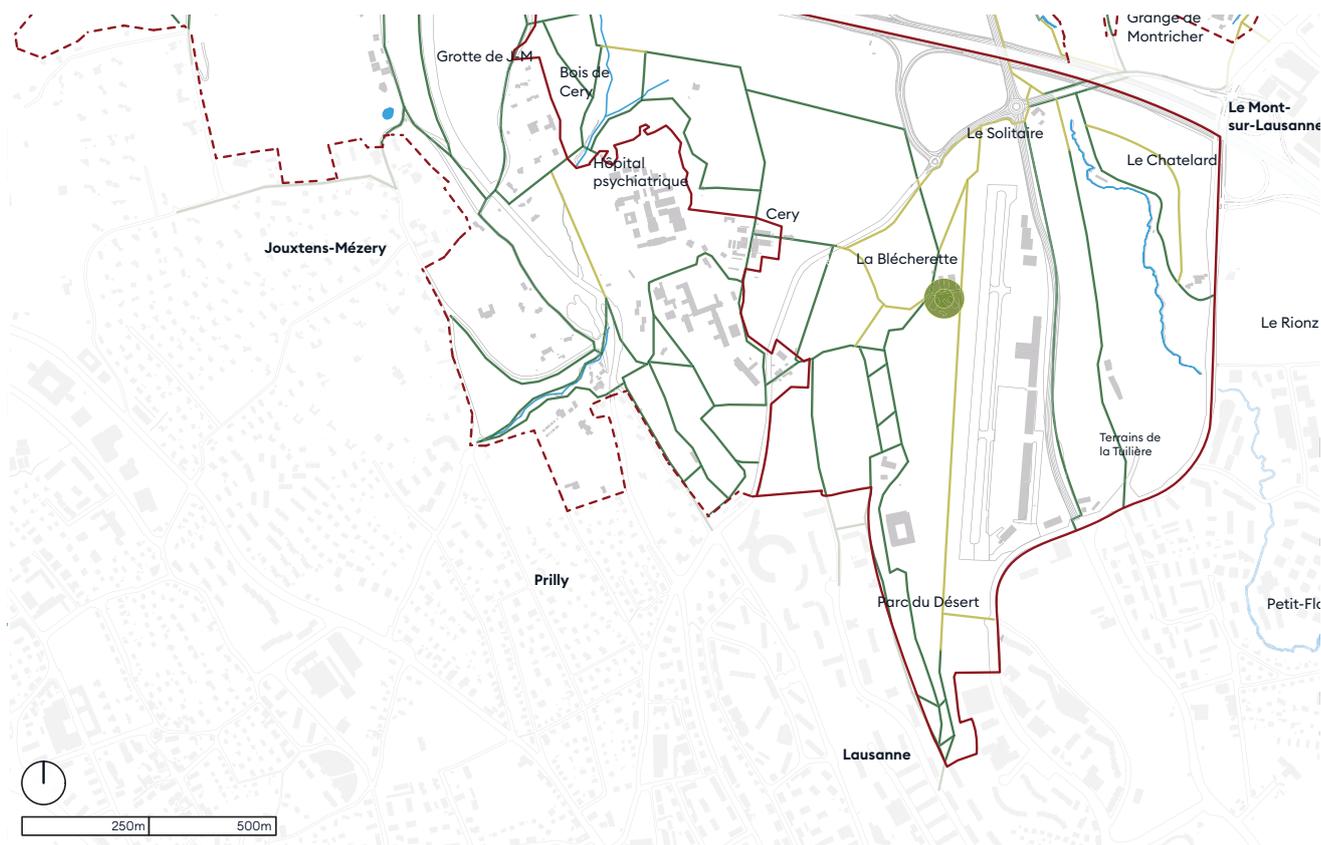
Le site est accessible par une route agricole depuis la route du Mont pour les véhicules. La ferme est également desservie par le réseau de mobilité douce de l'EB.

Jusqu'à récemment, la ferme de la Blécherette constituait le centre d'une exploitation agricole. Cette mesure propose le maintien de l'exploitation agricole, avec un complément d'activités pour l'accueil des visiteurs de l'EB dans le respects des dispositions légales régissant les périmètres hors zone à bâtir.

CARTE



Ferme de la Blécherette 2019 1 : 2'500



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.4 Ferme de la Blécherette

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| — Espace central                 | ● Agriculture             |
| - - - Périmètre d'accompagnement | ● Ferme de la Blécherette |
| - - - Limites communales         |                           |
| ■ Forêts                         |                           |
| — Cours d'eau                    |                           |
| ■ Bâtiments                      |                           |
| — Sentiers MD                    |                           |
| — Sentiers MD à créer            |                           |

## OBJECTIFS

---

- Promouvoir l'alliance ville-campagne par l'agriculture urbaine ou la transformation et la consommation à un niveau local.
- Diversifier les rôles des agriculteurs : pédagogie relative au monde rural, accueil à la ferme, avec des aménagements pour les visiteurs.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, en particulier rural, au travers du maintien des activités agricoles.
- Créer des synergies entre les quartiers d'habitation voisins et les activités agricoles de la Blécherette.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

---

### Gestion

- Exploitation agricole biologique par un agriculteur indépendant qui exploite les bâtiments et terrains.
- Bail à ferme entre l'agriculteur et la Ville de Lausanne.

### Conception

Le projet vise la reprise du bail agricole et l'aménagement des bâtiments de manière à pérenniser l'exploitation de la ferme et pouvoir accueillir des visiteurs. L'exploitation agricole traditionnelle et biologique constitue l'activité principale. Dans un premier temps, l'utilisation agricole des surfaces disponibles dans les bâtiments existants sera privilégiée avant l'agrandissement extra-muros.

En complément, la ferme constitue une vitrine des activités agricoles de l'EB, en proposant des activités accessoires :

- Espace réservé aux moutons de la Ville de Lausanne.
- Accueil de visiteurs lié aux activités de la ferme.
- Vente des produits de l'exploitation sous certaines conditions (art. 16a LAT, 34 OAT).

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

---

### Coordination

- Coordination avec les autres activités développées dans les fermes de la Blécherette.

### Affectation en vigueur

- Zone agricole.

### Affectation planifiée

- Zone agricole.

### Recommandations

- Mise au concours de l'exploitation de la ferme de la Blécherette ou mise à disposition pour un agriculteur de la Ville de Lausanne.

## RÉFÉRENCES

---

### La Ferme de Rovéréaz

La ferme de Rovéréaz est située à proximité directe du centre de Lausanne, au cœur de l'agglomération Lausanne-Morges. Cette ferme est également propriété de la Ville de Lausanne. Suite à une mise au concours, un collectif proposant du maraichage et des activités pédagogiques en lien avec l'exploitation agricole a repris la gestion de la ferme en 2016.

Activités de la Ferme de Rovéréaz :

- Ferme pédagogique : accueil et participation aux activités de la ferme.
- Production agricole biologique.
- Mesures d'insertion pour les personnes à l'écart du marché du travail.
- Permaculture.
- Marché à la ferme.
- Site web : <https://rovereaz.ch/>



Ferme et domaine de Rovéréaz - Source: <https://rovereaz.ch/ferme/>

**La Ferme de Pré Martin**

La ferme de Pré Martin est une exploitation familiale, avec un centre d'exploitation à Longirod et un autre site de culture à Marcelin, au sein de l'école d'agriculture. La ferme produit un large choix de produits, de la viande aux légumes en passant par l'huile de colza. En faveur de la promotion du terroir et d'une agriculture durable, la ferme est labélisée Bio Suisse. En plus des activités d'élevage et de culture, la Ferme offre également un service de pressoir-cidrerie et produit de la bière artisanale.

Site web: <https://fermepremartin.ch/>



Marché à la ferme et les moutons du Pré Martin- Source: <https://fermepremartin.ch/photo/>

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.4			■	■		■	■					■					■				■

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- Aucun.

## 2.5 FERME DU CHÂTELARD

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La ferme du Châtelard constitue l'un des points d'accès à l'espace agricole et aux pratiques dans ce domaine. Elle crée un point de relai entre la ville et le milieu agricole.

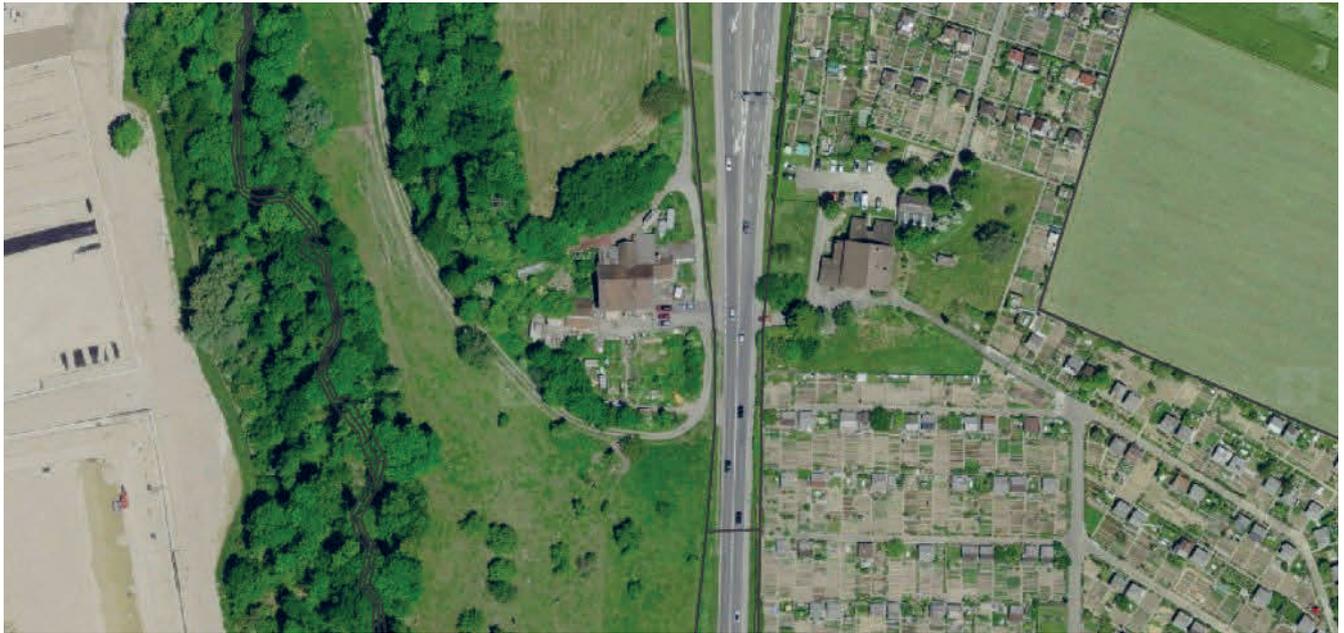
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

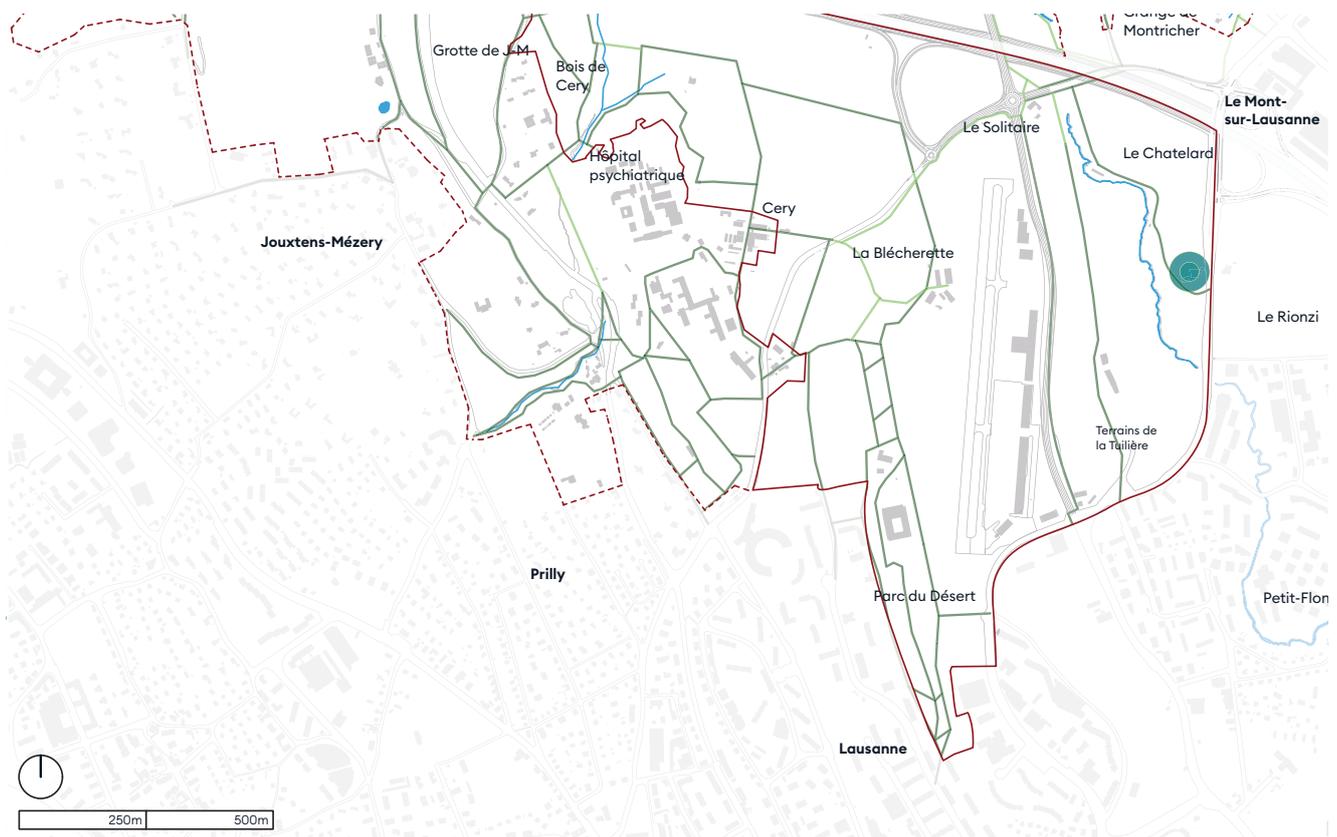
Située dans la partie sud de l'EB (sur la commune du Mont-sur-Lausanne), la ferme du Châtelard est constituée de deux bâtiments (un principal et un hangar). Le corps de ferme, construit dans les années 1850, est recensé en note \*4\*. Le site est accessible directement depuis la route du Châtelard, et depuis la ferme du Solitaire par un chemin qui traverse le bois et le Petit-Flon. À l'Ouest de la ferme se situent les terrains de la Tuilière qui ne sont pas directement accessibles car les deux sites sont séparés par le Petit-Flon. À l'Est de la route du Châtelard, l'espace est composé de jardins familiaux et représente un site de développement à long terme identifié par la commune. Affectée en zone agricole, la ferme du Châtelard n'est plus un centre d'exploitation agricole, mais sert de logement en accord avec la Ville de Lausanne. La ferme bénéficie de terrains agricoles attenants au Sud, qui sont en partie occupés par un verger haute-tige.

Au Nord, la parcelle n°41 est actuellement exploitée. Elle est toutefois affectée en zone d'activités et intégrée au Site stratégique de développement d'activités (SSDA) de la Blécherette-Rionzi selon la dernière version adoptée du PDCn 4ter. Cette situation soulève un enjeu d'affectation et une potentielle contradiction entre le développement du site d'activités et l'exploitation agricole de la ferme.

CARTE



Ferme du Châtelard 2019 1: 2'500



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.5 Ferme du Châtelard

- |                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| — Espace central                 | <b>Agriculture</b>   |
| - - - Périmètre d'accompagnement | ● Ferme du Châtelard |
| - - - Limites communales         |                      |
| ■ Forêts                         |                      |
| — Cours d'eau                    |                      |
| ■ Bâtiments                      |                      |
| — Sentiers MD                    |                      |
| — Sentiers MD à créer            |                      |

## OBJECTIFS

- Promouvoir l'alliance ville-campagne par l'agriculture urbaine.
- Développer l'intérêt collectif pour l'agriculture de proximité notamment.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Bail à ferme entre l'agriculteur et la Ville de Lausanne ou bail avec une association. Il peut s'agir d'une association de la Ville de Lausanne selon les demandes internes ou d'une association indépendante choisie sur concours ou procédure d'appel à projet.
- Gestion d'une partie des bâtiments par la Ville de Lausanne.

### Conception

- Privilégier dans un premier temps l'utilisation agricole des surfaces disponibles dans les bâtiments existants avant l'agrandissement extra-muros.
- Accueillir un projet ou une association selon les dispositions de la Ville de Lausanne:
  - Projet social
  - Verger participatif

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Coordination avec les autres activités développées dans les fermes de l'EB en particulier au Solitaire.

### Affectation en vigueur

- Zone agricole pour la ferme et zone d'activités pour le nord de la parcelle 41.

### Affectation planifiée

- Zone agricole

### Recommandations

- Mise au concours de l'usage et de l'entretien des bâtiments par une association ou un collectif.
- Site idéal pour l'implantation d'une micro ferme.

### Références

#### Ferme de quartier : Quartierhof, Zürich

Cette ferme a été aménagée et est animée par les membres de l'association qui proposent notamment les activités et services suivants :

- Des activités pédagogiques pour enfants et adultes (jardin, cueillette, ...).
- Une possibilité de louer des espaces communs.
- Des spécialités locales : jus de pomme et schnaps.
- Des événements réguliers (repas, Fête du printemps, ...)



Cueillette et événement à la ferme de quartier Wynegg

### Ecoculture sociale et citoyenne en jardins vergers

L'association ESCJV (Ecoculture sociale et citoyenne en jardins vergers) a pour but la mise en place et le suivi de «jardins-vergers» au sein de communes vaudoises. Ce type de projet pourrait prendre place à la ferme du Châtelard. Sans nécessiter de grandes surfaces à exploiter, il permet de maintenir des activités de types agricoles.

Dans ce cas, l'association se base sur les principes de la permaculture, de l'agroécologie et de l'agroforesterie pour développer des activités agricoles dans le cadre de réinsertion sociale et professionnelle des personnes dans le besoin. La démarche se veut participative, tous les citoyens peuvent participer à l'entretien et aux récoltes du jardin.

Site web: <https://www.escjv.ch/accueil>

### COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.5			■	■		■	■					■									■

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Aucun.

## 2.6 FERME DE CERY

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La ferme de Cery constitue l'un des points d'accès complémentaires à l'EB. Le site participe à la boucle de mobilité douce et agricole, notamment par sa position géographique mais également pour ces accès et sa structure paysagère.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	CHUV
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Situé dans la partie sud de l'EB, la ferme de Cery est constituée de six bâtiments (corps de ferme, écurie, hangars et maison d'habitation). L'allée menant à la ferme est plantée de marronniers apportant une structure paysagère distincte pour ce secteur.

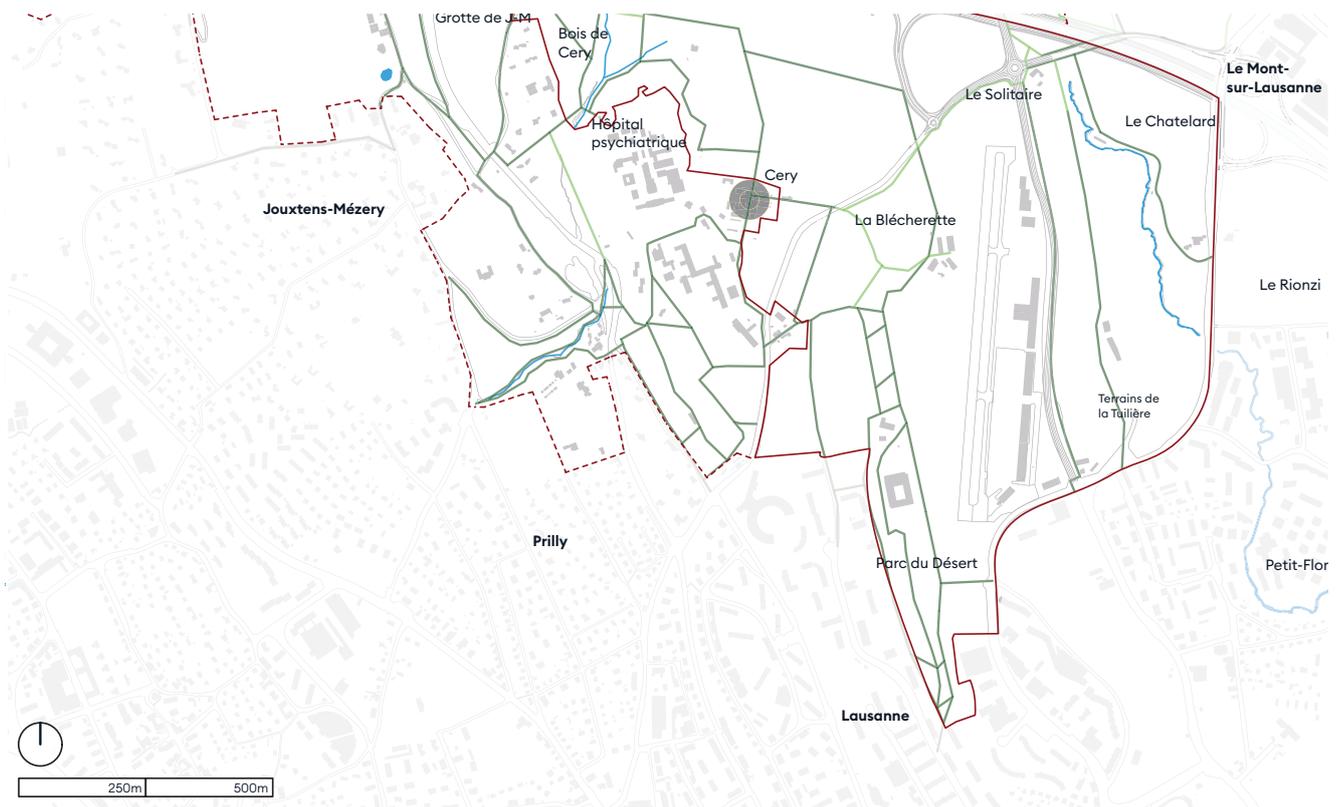
Le site est accessible directement depuis la route du Mont par la route de Cery. L'accès piéton se fait depuis la même route. La ferme est également desservie par le réseau de mobilité douce de la Blécherette.

La ferme de Cery est la propriété du CHUV, mais est exploitée par un agriculteur par le biais d'un bail à ferme. Le site accueille aujourd'hui une exploitation avec notamment des activités équestres. Bénéficiant de grandes surfaces non utilisées pour l'exploitation, plusieurs espaces sont loués pour du stockage. Une activité de pressoir à fruits collectif a récemment pris place dans ces locaux.

CARTE



Ferme de Cery 2019 1: 2'500



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.6 Ferme de Cery

- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
- Agriculture**
- Ferme de Cery

## OBJECTIFS

- Promouvoir l'alliance ville-campagne par l'agriculture urbaine ou la transformation et la consommation à un niveau local.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, en particulier rural, au travers du maintien des activités agricoles.
- Créer des synergies entre les quartiers d'habitation voisins et les activités agricoles de la Blécherette.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Exploitation agricole traditionnelle par un agriculteur indépendant qui exploite les bâtiments et terrains.
- Possibilité de louer des locaux pour des projets compatibles avec la vision directrice de l'EB.

### Conception

Cette mesure propose l'utilisation des espaces libres dans les différents bâtiments pour le développement de projets ponctuels en lien avec la vision directrice. De grands volumes seraient disponibles pour l'accueil de différents projets et selon les volumes non utilisés par l'agriculteur en place (à l'instar du pressoir à fruits participatif).

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Coordination avec les autres activités de la ferme de Cery.
- Coordination avec les besoins et les activités du CHUV.

### Affectation en vigueur

- Zone agricole et zone d'activités artisanales.

### Affectation planifiée

- Zone agricole et zone d'activités artisanales.

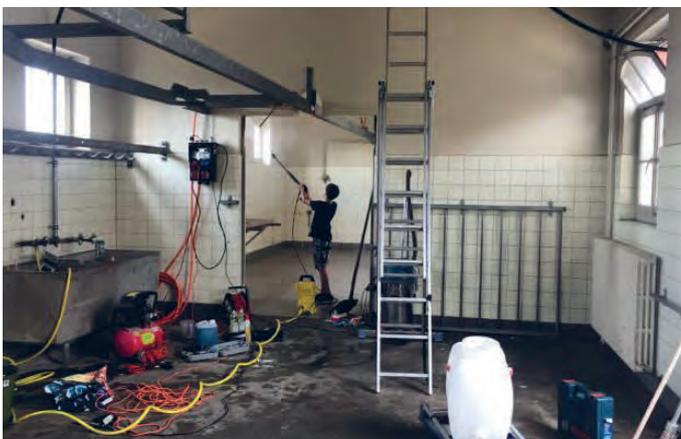
## RÉFÉRENCES

### Pressoir à fruits

La Ville de Lausanne offre aux particuliers la possibilité de faire presser leurs propres fruits (pommes, poires et coings). Ce projet pilote de pressoir public a été conduit en collaboration avec la Coopérative L'autre temps dans les locaux de la Ferme de Cery. Il devrait être reconduit à l'avenir.

Sites web :

- <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/agriculture-urbaine/pressoir-public.html>
- <https://autre-temps.ch/pressoir-de-cery-lausanne/>



Pressoir de Cery - Source: <https://autre-temps.ch/pressoir-de-cery-lausanne/>

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.6																					

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

- Aucun.

## 2.7 RESTAURATION DES VERGERS HAUTE-TIGE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Étroitement liés aux fermes, les vergers haute-tige possèdent de fortes valeurs paysagères et écologiques. En plus d'être les témoins de pratiques agricoles, ils peuvent être valorisés grâce à des projets sociaux et pédagogiques. Leur présence conforte ainsi la vision transversale désirée par l'Espace Blécherette (EB).

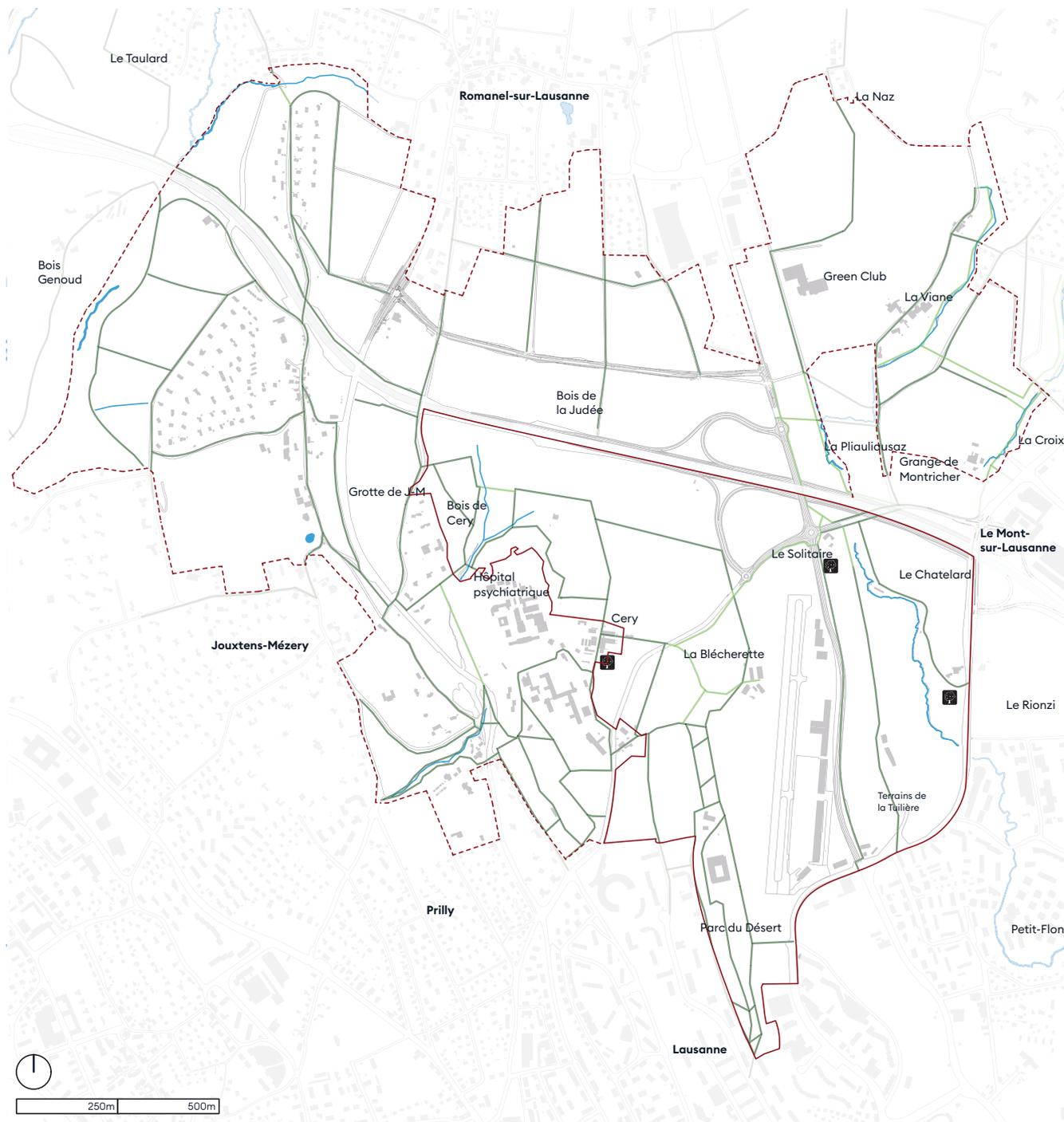
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	Ferme de Cery : Monsieur Gilles Cretegny
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Autrefois liés à l'exploitation de la ferme, les vergers haute-tige présents sur le site sont laissés à l'abandon. «Les vergers haute-tige jouent pourtant un rôle paysager et écologique considérable qui a une grande influence sur la qualité de vie des citoyens. Ils embellissent les villages et sont source de biodiversité, car ils fournissent le gîte et le couvert à la petite faune sauvage. Ils représentent aussi un patrimoine historique et gustatif séculaire, bien ancré dans le terroir» (Fiche C5, Boîte à outils pour les communes, DGE, vd.ch, 2020).

Les vergers haute-tige représentent des marqueurs paysagers identitaires. En plus de leur apport poétique dans le paysage agricole, leur restauration peut devenir le sujet de projets dont la rentabilité économique de la récolte n'est pas le but premier. Il s'agit de s'appuyer sur ce type de projets pour redonner vie à des pratiques agricoles glissant dans l'oubli et de valoriser ce type de paysages participant à l'identité régionale. En effet, les vergers identifiés dans cette mesure sont situés à proximité des principales fermes du site, toutes situées à proximité d'un axe routier majeur leur accordant une forte visibilité.

CARTE



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.7 Vergers haute-tige

- Agriculture**
- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
- Vergers haute-tige**
- Vergers haute-tige

## Diminution ou disparition des vergers haute-tige entre 1981 et 2020



Ferme du Châtelard



Ferme du Solitaire



Ferme de Cery

**OBJECTIFS**

- Maintenir et restaurer les vergers haute-tige aux abords des fermes.
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants à la sauvegarde et au renouvellement des vergers, ainsi qu'à leurs potentiels social et pédagogique pour la mise en place de projets novateurs et durables.
- Proposer des mesures d'accompagnement afin de favoriser la biodiversité au pied des vergers (bétail en pâture, prairies extensives, ...).

**MESURES OPÉRATIONNELLES****Gestion**

- Publier un appel à projet pour la restauration et l'entretien des vergers haute-tige.
- Étudier la possibilité d'exploiter plusieurs vergers par le même porteur de projet.
- Encourager un entretien biologique.
- Développer des synergies avec le pressoir commun de Cery.

**Conception**

- Planter des prairies fleuries à gestion extensive ou d'autres fonctions bénéfiques à la biodiversité sous les vergers, selon les contraintes de développement des jeunes arbres. Limiter les prairies fleuries durant les 10 premières années pour garantir l'état de santé des arbres.

**OUTILS DE MISE EN OEUVRE****Coordination**

Séances entre le SDNL et les propriétaires des fermes pour l'appel à projets.

**Attribution de mandat**

Assistance à maître d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel à projets.

**Affectation en vigueur**

- Ferme du Solitaire : zone de parcs et espaces de détente
- Ferme du Châtelard et ferme de Cery : zone agricole

**Affectation planifiée**

- Ferme du Solitaire : zone d'utilité publique
- Ferme du Châtelard et ferme de Cery : zone agricole

**Recommandations**

- Affecter les vergers concernés en zone agricole protégée dans les PGA communaux pour assurer leur protection.
- Explorer l'éventualité de confier la gestion des vergers à une entité externe aux exploitations pour assurer leur maintien et leur restauration.
- Consulter la fiche C5 de la boîte à outils pour les communes, publiée par la DGE, disponible en ligne sur [www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/](http://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/)

**RÉFÉRENCES**

1. Diversification des milieux naturels au pied du verger; 2. Verger haute-tige pédagogique aux Chânières (FR); 3. Bêtes en pâture sous le verger haute-tige.

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

Ordre de prix (Fiche C5, Boîte à outils pour les communes, DGE, vd.ch, 2020)

- Variété ancienne locale : de Fr 110.- à Fr 130.- / par arbre
- Variété ancienne classique : de Fr 80.- à Fr 110.- / par arbre

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.7						■	■	■	■	■	■										

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- Fiche C5, Boîte à outils pour les communes, DGE, vd.ch, 2020

## 2.8 POINT DE VENTE PRINCIPAL

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Le point de vente principal constitue la vitrine des qualités agricoles du périmètre. En plus de la vente des produits locaux et des possibilités de petite restauration, le conditionnement de certains produits est effectué sur place, à proximité des quartiers d'habitation du Nord lausannois et des transports publics.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	Entrepreneur à identifier/confirmer
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

La vision directrice soutient ce projet né d'une initiative individuelle, et vise à l'intégrer dans les destinations de l'EB. La parcelle 2394, propriété de la Ville de Lausanne, constitue un site préférentiel pour l'implantation d'un tel projet. Elle répond au critère de l'accessibilité multimodale, cruciale au succès économique de ce projet. L'implantation du point de vente principal sur ce site permettrait également de marquer clairement l'entrée dans le périmètre et d'offrir diverses informations aux visiteurs.

La présente fiche propose d'articuler le projet en deux phases, T1 et T2. En premier temps, une construction temporaire et ses aménagements extérieurs permettent de tester la faisabilité du programme à court terme et de conserver une certaine souplesse en vue de la valorisation future de la parcelle. Cette phase test permet de mettre en exergue des potentielles synergies entre le programme du point de vente et les affectations imaginées par la Ville de Lausanne en tant que propriétaire. En second temps et selon les conclusions des parties prenantes, le programme pourrait être intégré à un nouveau projet de construction, pérennisé, modifié, et/ou complété.

L'implantation présentée est une proposition considérée comme préférentielle dans le développement de la vision directrice. D'autres implantations pourraient être envisagées dans le périmètre de l'EB.

CARTE



THÉMATIQUE AGRICULTURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 2.8 Point de vente principal

- Agriculture**
- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
  - Point de vente principal : localisation préférentielle

## OBJECTIFS

- Marquer et dynamiser l'entrée de l'EB en tant qu'attracteur.
- Promouvoir les produits locaux ainsi que les destinations de l'EB.
- Recourir à un pavillon temporaire permettant de tester la faisabilité économique du projet et d'envisager à terme une valorisation différente de la parcelle.
- Tester les synergies possibles avec les programmes définis par le propriétaire foncier.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Considérer cette implantation comme préférentielle pour la vision directrice. D'autres implantations (proche de la future station M3 de la Tuillière ou dans les Plaines-du-Loup) peuvent être étudiées.
- Privilégier le développement en deux étapes. T1 : phase temporaire et T2 : phase de pérennisation.
- Intégrer le porteur de projet aux différentes phases de conception du projet.
- Définir la durée de l'installation provisoire, les conditions et les investissements proportionnels.
- Valider la faisabilité technique avec les services de la Ville concernés (service de l'urbanisme, service d'architecture, service du logement et des gérances, et d'autres services si nécessaire).

#### T1 : Phase temporaire

- Développer un cahier des charges portant sur la conception de la structure temporaire, de ses aménagements extérieurs et de leurs programmations respectives. Inciter les concepteurs à articuler les deux phases de manière harmonieuse.
- La demande d'autorisation est nécessaire selon l'ampleur de l'ouvrage (voir la page « Travaux non soumis à permis de construire » sur le site lausanne.ch).

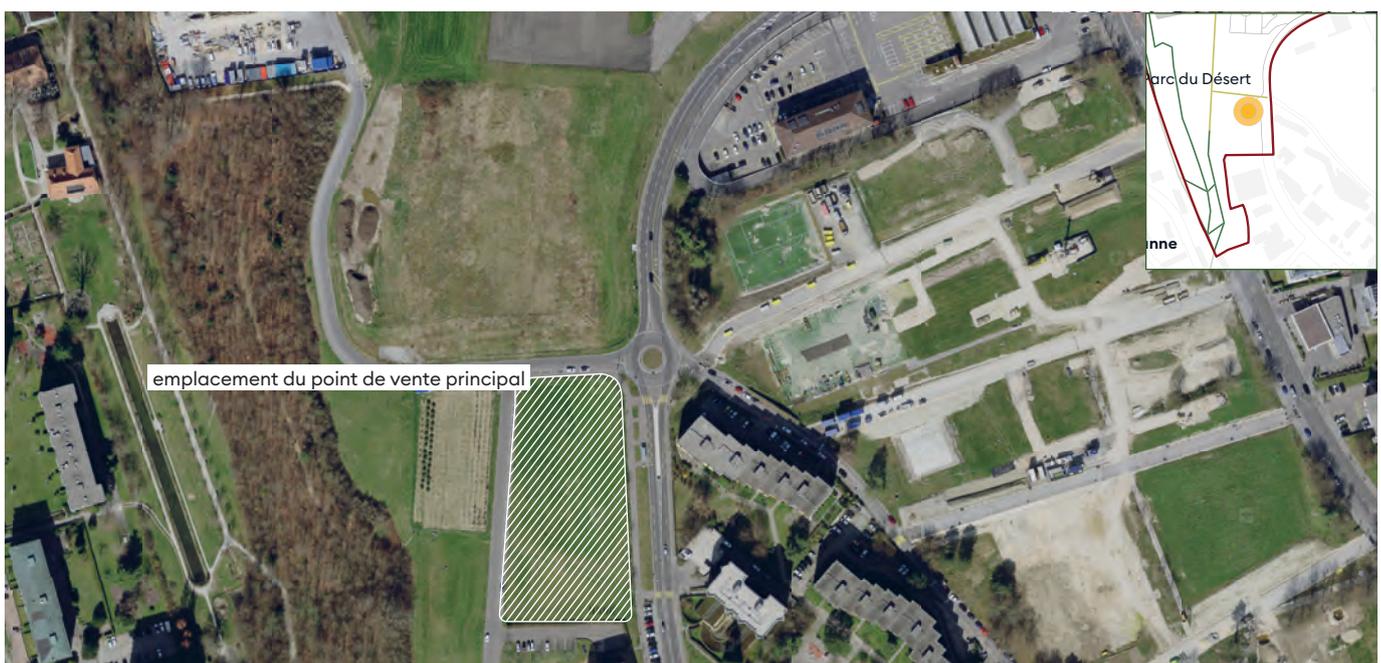
#### T2 : Phase de pérennisation

- Établir un bilan de la phase temporaire aux échelles du point de vente et de son rôle dans l'EB.
- Selon les tenants et aboutissants, intégrer le programme dans un projet de valorisation de la parcelle ou développer, compléter et pérenniser le projet temporaire.
- Pérenniser la structure temporaire suite à un concours d'architecture, à un MEP ou à un mandat de gré à gré.

### Conception

#### T1 : Phase temporaire

- Considérer l'implantation d'un pavillon temporaire sur la portion de la parcelle 2394 illustrée ci-dessous.



- Concevoir une structure temporaire, évolutive et exemplaire du point de vue du développement durable.
- Considérer le programme minimal du pavillon comme tel :

- un local de vente,
- un espace de stockage,
- un local de conditionnement,
- des locaux techniques,
- des sanitaires et un vestiaire dimensionnés selon la loi sur le travail et les normes en vigueur,
- un local pour la petite restauration,
- et une terrasse de 100 m<sup>2</sup> (selon projet développé).
- La surface brute de plancher totale est estimée à 250 m<sup>2</sup> répartie sur 1 niveau pour la phase temporaire.
- Considérer l'ajout de surfaces libres de programmation afin de tester des synergies potentielles.
- Concevoir les aménagements paysagers de manière à relier le site à son contexte, et à rappeler le caractère agricole de l'EB tout en étant capable de s'adapter aux évolutions de la parcelle en vue du T2.
- Considérer le programme minimal des aménagements extérieurs comme tel :
  - une entrée principale (mesure 1.1),
  - une terrasse de 100m<sup>2</sup>,
  - un verger.

Plan illustratif des emprises au sol estimatives: 250m<sup>2</sup> de surface brute de planche, 100m<sup>2</sup> de terrasse et aménagements extérieurs (surfaces selon projet).



### T2 : Phase de pérennisation

- Étudier le potentiel de valorisation supplémentaire de la parcelle et identifier les programmes compatibles avec le point de vente.
- Affirmer le caractère agricole du site dans la conception du bâtiment et des aménagements extérieurs.
- Exiger une construction exemplaire en terme d'impact sur l'environnement : matériaux de construction, bilan énergétique du bâtiment et de ses espaces extérieurs.

## **OUTILS DE MISE EN OEUVRE**

### **Coordination**

#### T1 : Phase temporaire

- Séances entre le porteur de projet, les services concernés de la Ville de Lausanne et le SDNL pour préciser les objectifs à court terme, à moyen terme, et les synergies possibles.

#### T2 : Phase de pérennisation

- Bilan de l'exercice du T1 à l'échelle du site et de l'EB.
- Séance entre le porteur de projet, les services concernés de la Ville de Lausanne et le SDNL pour définir le cadre d'une pérennisation potentielle.

## Attribution de mandat

### T1 : Phase temporaire

- Concours, MEP ou appel d'offres pour la conception et la réalisation du pavillon et des espaces extérieurs.

### T2 : Phase de pérennisation

- Concours, MEP ou appel d'offres pour la conception et la réalisation du bâtiment définitif et les adaptations nécessaires des espaces extérieurs.

## Planification

- Aucune mesure nécessaire.

## Affectation en vigueur et planifiée

- Zone d'affectation mixte.

## Recommandations

### T1 : Phase temporaire

- Estimer le coût de construction à minimum 600.-/m<sup>3</sup> (HT et honoraires non compris) pour le programme comprenant un local de vente, un espace de stockage, un local de conditionnement, des locaux techniques, un vestiaire, des sanitaires distincts pour la clientèle et pour le personnel, un local de restauration et une terrasse.

### T2 : Phase de pérennisation

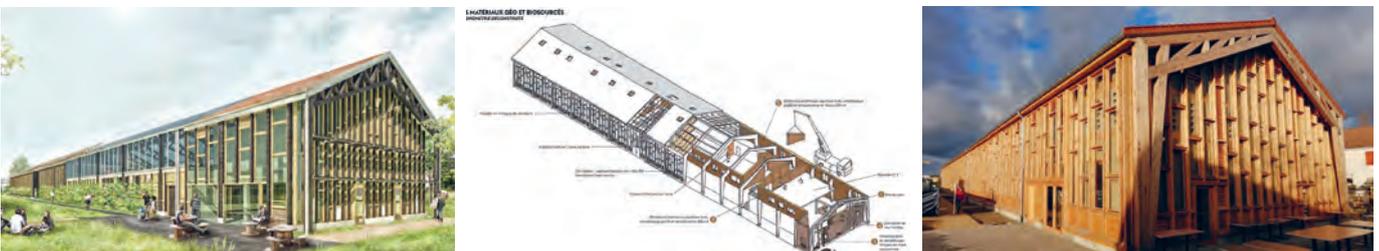
- Estimer le coût de construction à minimum 1'000.-/m<sup>3</sup> (HT et honoraires non compris) pour le programme comprenant un local de vente, un espace de stockage, un local de conditionnement, des locaux techniques, un vestiaire, des sanitaires distincts pour la clientèle et pour le personnel, un local de restauration et une terrasse.
- Estimer le coût des aménagements extérieurs à environ 150'000.-/m<sup>2</sup> (HT et honoraires non compris), en prenant en compte un coût de 450.- à 500.-/m<sup>2</sup> pour les espaces aménagés, et 80.- à 130.- par arbre pour le verger (selon fiche 2.7 vergers haute tige).

## RÉFÉRENCES

- Références programmatiques :



Conteneur maritime avant travaux pour la création d'une épicerie des produits locaux à Bavois et à L'Abergement, VD. ©lapetiteepicerie.ch



La Ferme des Possibles : cafétéria, bureaux, espaces pédagogiques, maraîchage, , ruches, etc. Réalisée avec des matériaux bio-sourcés. ©archipelzero.fr



Magasin, animaux, marché aux plantons, mariages, fêtes et petit conditionnement à la Ferme Bio 1794 à Morat ©laferme1794.ch



Ferme du Rail à Paris par les architectes Clara Simay + Link. Restaurant, terrasse, potagers en permaculture et verger en agro-foresterie.

- Références architecturales :



La ferme agro-urbaine, ses espaces productifs, et son parc agro-urbain de Bernex-Confignon, conçu par Verzone Woods Architectes.



Hof van Duivenvoorde galerie et restaurant par le bureau 70F Architecture.

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

Estimation sommaire effectuée selon un programme comprenant : local de vente, stockage, petite restauration, conditionnement, chambre froide, WC, vestiaires, local technique.

T1 : Phase temporaire

Construction de 250m<sup>2</sup> sur 1 niveau de 2.5m : environ 375'000.- (à 600.- le m<sup>3</sup>, HT et sans les honoraires).

Un travail sur le programme à T1 et les volumes relatifs est nécessaire pour préciser cette estimation.

T2 : Phase de pérennisation

Construction de 250m<sup>2</sup> sur un niveau de 3.5m : environ 625'000.- (à 1'000.- le m<sup>3</sup>, HT et sans les honoraires).

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	
2.8	■			■																	■

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Aucun.

## 3.1 RENATURATION DU PETIT FLON

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Le cordon boisé du Petit Flon représente le couloir biologique le plus important du périmètre. Sa remise à ciel ouvert permet d'augmenter significativement sa valeur en terme de biodiversité ainsi qu'en termes paysagers.

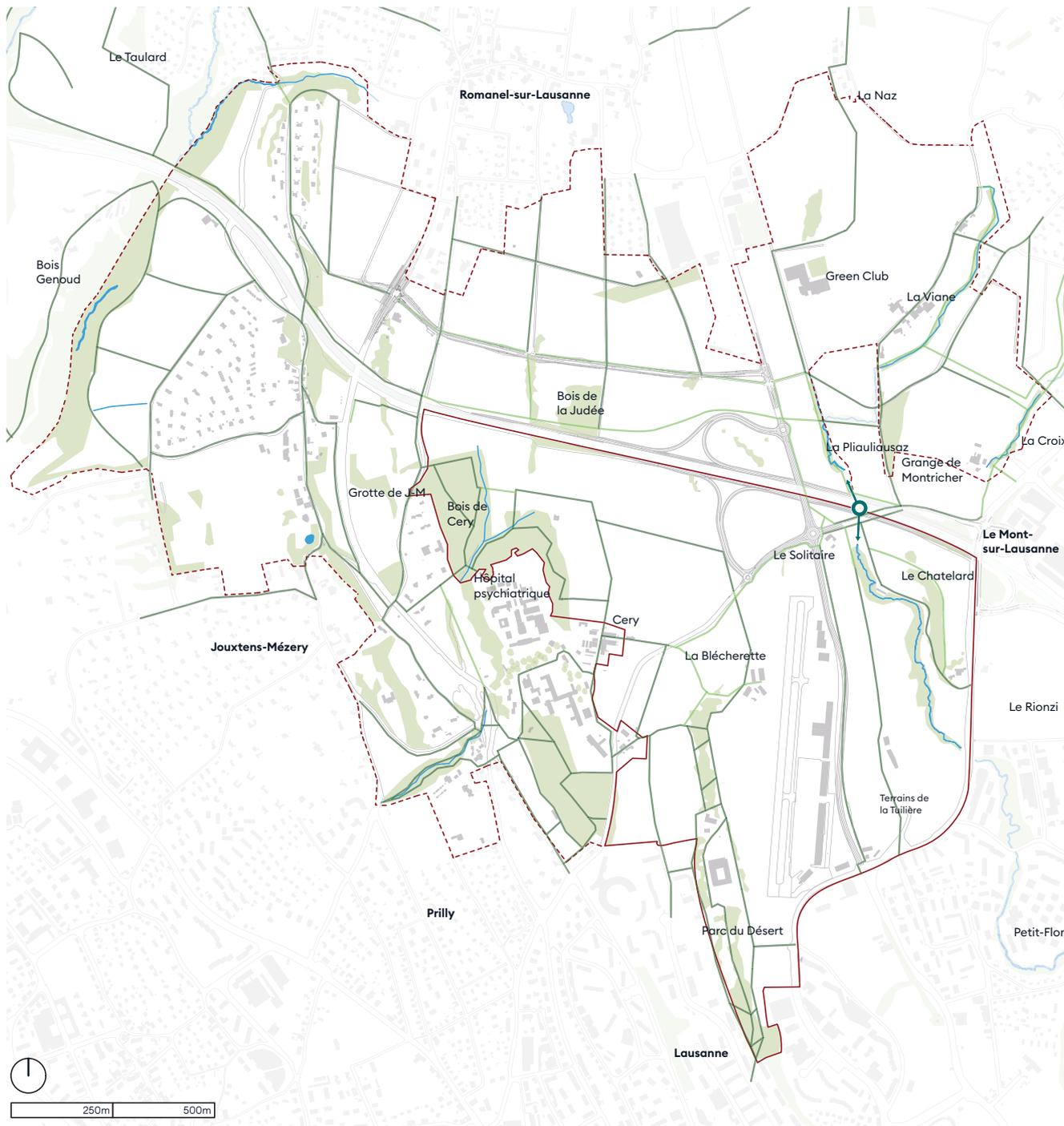
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	DGMR	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Le corridor biologique du Petit Flon possède une importance de niveau régional. Cette liaison, vitale pour le maintien de la biodiversité des espaces verts et autres milieux semi-naturels du quartier Bellevaux-Pontaise, est actuellement compromise par une coupure quasiment totale au niveau de l'autoroute A9. La renaturation de ce cours d'eau sur le tronçon indiqué représente l'action prioritaire au sein de l'Espace Blécherette (EB) en termes écologiques. Premièrement, son orientation le rend fonctionnellement intéressant pour relier la ferme du Solitaire avec les habitations du Nord-Est de la Blécherette. Deuxièmement, sa qualité naturelle peut-être mise en valeur grâce à un itinéraire didactique entre la ferme du Solitaire, la cabane scout, les ruchers de Piwi et le verger du Châtelard (mesure 5.1).

Les travaux de renaturation doivent être soumis à l'OFROU pour approbation et éventuellement un subventionnement. En effet, la remise à ciel ouvert et l'agrandissement de la conduite souterraine sont liés aux travaux d'éclatement de la bretelle autoroutière. Il est important de noter que la validation du nombre d'habitants et emplois prévus par le PA La Pliauliausaz nécessite un agrandissement de cette conduite.

CARTE



THÉMATIQUE NATURE ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 3.1 Renaturation du Petit-Flon

- |   |  |
|---|--|
| — Espace central  |  Réfection du franchissement routier & renaturation du Petit-Flon |
| - - - Périmètre d'accompagnement  |  |
| - - - Limites communales  |  |
|  Forêts              |  |
|  Cours d'eau         |  |
|  Bâtiments           |  |
|  Sentiers MD         |  |
|  Sentiers MD à créer |  |

## OBJECTIFS

- Rétablir la continuité biologique pour la petite et moyenne faune.
- Réduire au minimum le tronçon de cours d'eau enterré.
- Planifier les travaux de renaturation du Petit Flon.
- Redimensionner la conduite lors des travaux d'éclatements de la bretelle autoroutière.
- Aménager un parcours didactique suivant le cours d'eau (mesure 5.1) sur le chemin existant.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- S'assurer que les portions amont et aval à la route du Mont soient concernées par la renaturation en cohérence avec la vision directrice et le PA de La Pliauliausaz.



1. portion du cours d'eau mise sous-terre, 2. périmètre d'intervention ©VWA selon les cartes fournies par BEB SA et adaptée selon projet ECOSCAN (2018).

- Assurer une bonne coordination entre les mandataires de la renaturation et le SDNL pour s'assurer de la cohérence du projet avec la vision directrice de l'Espace Blécherette, notamment en terme de périmètre d'intervention.
- Mandater un groupement de spécialistes (biologistes, ingénieurs environnement, architectes paysagistes) pour effectuer un projet de renaturation, si ce n'est pas déjà le cas.
- Solliciter un ingénieur environnement ou un bureau d'étude spécialisé pour garantir la qualité des interventions projetées, dans le cas où un bureau serait déjà engagé sur le projet.

### Conception

- Aménager un parcours didactique en respect des mesures de protection de la biodiversité (mesure 5.1).
- Aménager un passage piétons en lien avec le Chemin de la Viane.
- Redimensionner la conduite souterraine sous la route du Mont.
- Installer un dispositif assurant le passage de la petite et moyenne faune sous l'autoroute selon le rapport d'expertise du Petit Flon, Gestion de la crue centennale et connectivité écologique, ECOSCAN, 2018.
- Planter un cordon d'essences indigènes avec une strate de buissons denses dans l'espace cours d'eau du ruisseau remis à ciel ouvert en amont et en aval de l'autoroute.



Couloir régional complet : 40 à 150m @BEB SA

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

Coordination entre le SDNL, l'OFROU et les potentiels mandataires des travaux de renaturation sur la nature et le périmètre d'intervention.

### Attribution de mandat

Appel d'offres pour la renaturation des portions amont et avant à la route du Mont.

Mandat de coordination pour s'assurer de la nature et du périmètre de projet, dans le cas où le mandat serait déjà adjugé.

### Affectation en vigueur et planifiée

Cours d'eau bordé de zones d'affectations diversifiées : zone d'habitation de faible densité, zone agricole, aire forestière, zone naturelle protégée, zone de sports et de loisirs, zone d'installation (para-)publiques.

### Recommandations

- Favoriser le recours au génie biologique.
- Prendre en compte la qualité écologique par le choix des essences à planter, leur fonction (essences vernaculaires, arbres haute-tige, bosquets, etc.) et privilégier les aménagements de surface perméable (prairie, gazon extensif, pavés filtrants, graviers, etc).

## RÉFÉRENCES

Deux renaturations avec un cheminement à proximité.



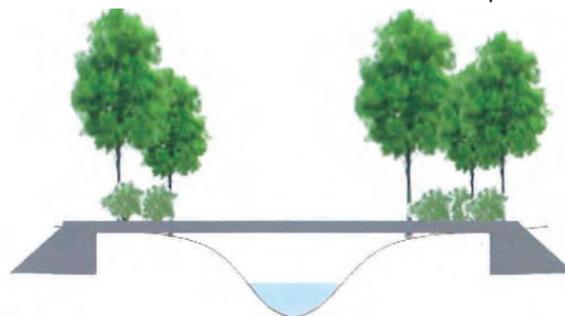
1. renaturation du Ru des Anorettes et 2. renaturation des Vouattes à Orbe.

Situation avant et après les travaux pour l'amélioration de la circulation piscicole



1. Le positionnement de la buse crée un obstacle infranchissable aux migrations piscicoles. 2. Ouvrage rétablissant l'altimétrie du lit naturel. ©Syribt.fr.

Exemples d'ouvrages permettant la traversée d'un cours d'eau dans le respect de la circulation de la faune



Intervention avec respect de la section du cours d'eau. © Mairie de Sauvagnas, France.

## ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

---

### Coûts d'étude

- Mandat de coordination : CHF 3'000.- à 5'000.- HT.

### Coûts de réalisation

- Très variables selon les projets. Estimation du mètre linéaire à CHF 1400.-/ml (HT).

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
3.1	■	■	■	■											■				■	■

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

- Mesure 2.8 Renaturation de la Millière et du Petit Flon , Cahier 4 SDNL, PALM 2016.
- Rapport d'expertise, Petit Flon, Gestion de la crue centennale et connectivité écologique, ECOSCAN, 2018.

## 3.2 CORRIDORS BIOLOGIQUES

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Les corridors biologiques sont des structures paysagères permettant de relier fonctionnellement différents habitats pour la petite et moyenne faune. Ils jouent un rôle crucial en terme de circulation et de refuges dans le paysage fragmenté du Nord lausannois.

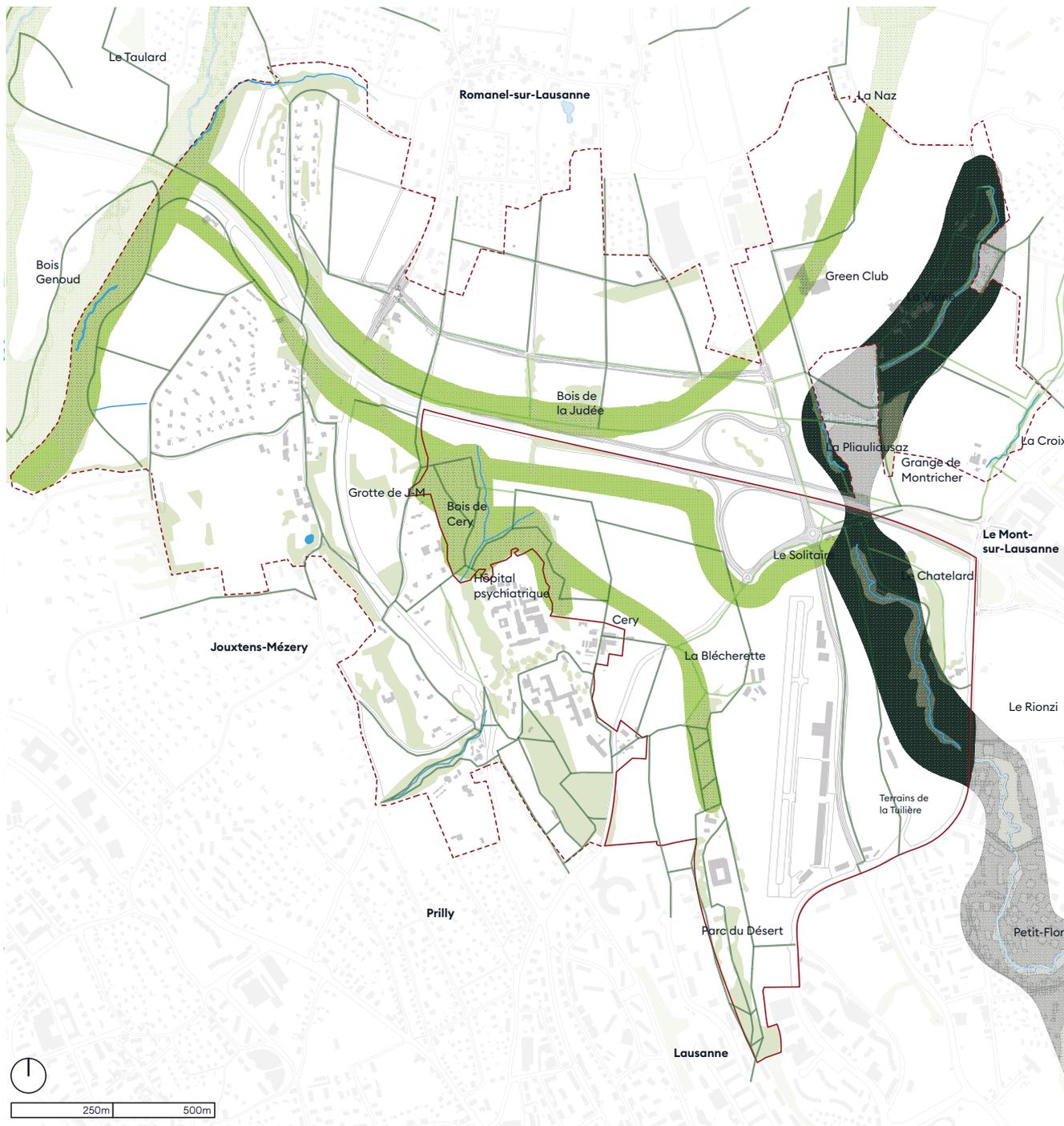
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	Agriculteurs
<input type="radio"/>	Jouxten-Mézery	<input type="radio"/>	Propriétaires des parcelles du secteur
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Services cantonaux : DGE, OFROU	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

L'urbanisation croissante a pour conséquence de générer des obstacles physiques qui empêchent la migration d'espèces sur l'axe du corridor. Ces barrières se matérialisent par des routes, des murs, des clôtures, des sources lumineuses ou sonores ou encore des seuils infranchissables. L'urbanisation tend également à faire disparaître les éléments relais (step-stones) dans lesquels les espèces en déplacement pourront faire étape.

La vision directrice identifie un corridor biologique principal et trois corridors biologiques secondaires. Des principes d'aménagement sont formulés pour chaque type dans les mesures opérationnelles. Le corridor du Petit-Flon revêt une importance régionale. Selon les critères de classification, il s'impose entre des massifs de plus de 10 ha et relie des zones nodales au reste du réseau. Les corridors biologiques secondaires d'importance locale desservent des petits massifs en cul-de-sac, ou constituent des liaisons secondaires pour des objets déjà raccordés les uns aux autres par des corridors plus importants. En plus des corridors biologiques, des territoires d'intérêts biologiques prioritaires et supérieurs sont identifiés (TIBP et TIBS). Deux sites TIBP qualifiés «à renforcer» par le REC font l'objet de la mesure 3.3.

CARTE



THÉMATIQUE NATURE ESPACE BLÉCHERETTE  
 MESURE 3.2 Corridors biologiques

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| — Espace central                 | Liaison biologique prioritaire (Petit-Flon) |
| - - - PÉRIMÈTRE D'ACCOMPAGNEMENT | Liaisons biologiques secondaires            |
| - - - Limites communales         |   |
| Forêts                           |   |
| Cours d'eau                      |   |
| Bâtiments                        |   |
| Sentiers MD                      |   |
| Sentiers MD à créer              |   |

## OBJECTIFS

- Assurer la continuité biologique des réseaux écologiques cantonaux à l'échelle du site.
- Adapter les recommandations en terme de dimensionnement et de contenus aux différents corridors biologiques identifiés sur le site.
- Assurer la qualité environnementale des projets de DMEX du Solitaire et de l'éclatement de la bretelle autoroutière.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Coordonner les mesures d'aménagement des corridors biologiques avec les communes concernées, principalement aux abords du projet de DMEX du Solitaire, à proximité du projet d'éclatement de la bretelle autoroutière et sur les franges des sites en voie d'urbanisation comme les PA du Châtelard, du Rionzi d'en Haut, de la Grange de Montricher ou de La Pliauliausaz.

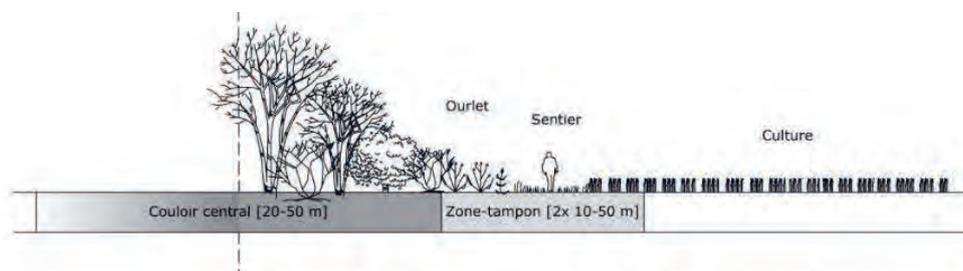
### Conception

- Mettre en place des bosquets ou des massifs buissonnants en alternance avec des surfaces herbeuses, voire même avec des plages de terrain nu.
- Aménager une mosaïque de milieux naturels étroitement imbriqués, enrichie de taches de végétation ligneuse, de haies, de surfaces ouvertes et de friches, avec des niches plus humides et plus sèches. Cette variété de milieux lui confère une forte valeur paysagère et biologique.
- Accompagner l'aménagement de structures-refuges régulièrement réparties, comme des tas de pierres et des tas de bois, dans lesquelles les espèces en transit pourront s'abriter.
- Assurer le gabarit minimum de passage selon le tableau et les schémas ci-dessous et la présence d'un couloir central et de bandes latérales (voir les recommandations pour l'aménagement de ces derniers).

Corridor , 54(3) 3+-	Largeur du couloir central [m]		' ) 6 - 96Ä - 7Ä*)3, - 7Ä)18-9 1 7Ä [m]		Largeur totale [m]	
	2 00 92	6 +42 2 ) 3, <	2 00 92	6 +42 2 ) 3, <	2 00 92	6 +42 2 ) 3, <
#+) 1	Ä	15	2x10	2x50	" Ä	55
6. (3) 1	!Ä	50	2x10	2x50	#Ä	150
3) (3) 1	\$Ä	ÄÄ	2x20	2x150	ÄÄ	#ÄÄ



Corridor biologique d'importance locale complet : 30 à 55m ©BEB SA



Corridor biologique d'importance régionale complet : 40 à 150m ©BEB SA

Les conditions que doivent remplir les corridors, en termes de dimension et de contenu, varient en fonction des espèces concernées par la liaison. Il n'existe pas de normes fixes en la matière. Il s'agira d'adapter ces schémas généraux selon la situation réelle sur le terrain.

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

Coordination avec les différentes communes, avec l'OFROU et la DGE.

**Attribution de mandat**

Aucun.

**Affectation en vigueur et planifiées**

Multiples.

**Recommandations**

Préciser si tous les corridors identifiés doivent être maintenus et renforcés ou si certains sont priorités.

Aménagement du couloir central selon l'utilisation ou l'affectation du sol :

- Adapter la végétalisation aux espèces cibles.
- Proscrire les activités qui interfèrent avec la fonction biologique (par ex : pas de cheminement piétonnier à l'intérieur du couloir, sauf en traversée).
- Parcelles agricoles : surfaces de compensation écologiques (SCE) dont 20% de la surface occupée par des éléments structurants (haie-bosquet) et des structures refuges (tas d'épierrage, dépôts de bois, etc).
- Aire forestière : maintien du couvert forestier admis, si possible avec diversification des lisières.
- Zones construites : couloir central hors de la zone à bâtir et affecté spécialement en zone de protection de la nature, éventuellement domaine public (DP) ou aire forestière.

Les bandes latérales se prêtent à une utilisation multifonctionnelle, notamment pour le développement de la mobilité douce en parallèle des couloirs.

Aménagement des bandes latérales selon l'utilisation ou l'affectation du sol :

- Limiter leurs effets perturbateurs (éclairage directionnel bas, canalisation des usagers, chiens en laisse, etc.). Ces bandes sont indispensables pour éviter que des activités humaines voisines perturbent le couloir de passage au point de compromettre son fonctionnement.
- Parcelle agricole : tout type d'exploitation agricole (culture sous tunnel excepté).
- Aire forestière : maintien du couvert forestier admis, avec si possible diversification des lisières. Objectif de protection biologique prépondérant.
- Zones construites : bande tampon ne pouvant pas être bâtie mais restant comprise dans la zone à bâtir et pouvant être comptabilisée dans le calcul du coefficient d'occupation du sol des parcelles concernées. Les piscines, places de parc et autres surfaces revêtues sont proscrites. L'aménagement d'un sentier ou d'une piste cyclable est admis dans chacune des bandes (max. 1,5 m).

**RÉFÉRENCES**

Alternance de milieux propice à la migration d'espèces sur le plateau suisse

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS****Coûts d'étude**

Aucun.

**Coût de réalisation**

Selon l'ampleur de l'aménagement.

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
3.2			■					■						■			■	■	■	■

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

- REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012.

## 3.3 SANCTUAIRES À FLORE ET À FAUNE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

L'analyse du réseau écologique cantonal (REC-VD) définit des territoires d'intérêts biologiques prioritaires et supérieurs (TIBP/S) qui mettent en évidence les espaces nécessaires au bon fonctionnement du REC. Cette fiche précise puis concrétise au niveau local les recommandations de l'analyse du REC-VD.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	Agriculteurs
<input checked="" type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input checked="" type="radio"/>	Propriétaires de parcelles du secteur
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Service cantonal : DGE	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Les TIBP peuvent être considérés comme les maillons de base essentiels du réseau. Ils constituent les réservoirs dans lesquels peuvent se dérouler le cycle vital de la majorité des espèces d'intérêt. On en distingue 2 types :

À conserver : ces TIBP sont constitués du recoupement de hotspots ou de sites de valeur supérieure pour plusieurs sous-réseaux. Ces sites offrent des conditions favorables pour la survie des espèces d'intérêt présentes.

À renforcer : ces objets sont soit de taille réduite, soit se basent sur un hotspot associé à un seul sous-réseau. Dans leur état actuel, ces sites ont une moins grande capacité de soutien et ne fonctionnent qu'en étroite connexion avec d'autres éléments du réseau (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012). Le Bois de Cery et le Bois de la Judée sont des TIBP à renforcer.

Les TIBS représentent le continuum de fond du REC-VD. En fonction de leur taille et de la qualité des habitats, ils peuvent constituer des zones tampon autour des TIBP, des zones relais ou des axes des liaisons biologiques. Ces surfaces permettent d'assurer à une échelle plus fine la connectivité entre les maillons principaux du réseau écologique (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012).

CARTE



**THÉMATIQUE NATURE ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURE 3.3 Sanctuaires à flore et à faune

- |                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| — Espace central                | TIBP             |
| - - - Périètre d'accompagnement | TIBP À renforcer |
| · · · Limites communales        | TIBS             |
| Forêts                          |                  |
| Cours d'eau                     |                  |
| Bâtimens                        |                  |
| Sentiers MD                     |                  |
| Sentiers MD à créer             |                  |



TIBP à renforcer 1. Bois de Cery; 2. Bois de la Judée (localisation indicative)

## OBJECTIFS

- TIBP «à conserver» : préserver dans leur état actuel, suivant les cas, soit par une mise sous protection, soit par un entretien ou une exploitation adaptée (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012).
- TIBP «à renforcer» : renforcer leur fonctionnalité en améliorant et en valorisant les synergies envisageables avec les différents milieux et éléments naturels environnants (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012).
- TIBS : assurer les fonctionnalités du continuum grâce aux TIBS en présence.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Dresser un inventaire des espèces d'intérêt supérieur présentes dans le site et son voisinage afin de guider les mesures à mettre en place (types de surfaces de compensation écologiques, ...).

### TIBP :

- Définir quelles surfaces, à l'intérieur des TIBP, nécessitent un statut de protection particulier et de quel ordre (espace strictement protégé, gestion agro-sylvicole orientée, interdiction de construire, limitation d'activités, etc.).
- Élaborer un plan de protection et de gestion propre à chaque TIBP identifié.
- Sous-réseau agricole A : préciser le besoin d'implantation de relais, en fonction des exigences des espèces d'intérêt supérieur concernées.
- Sous-réseau forestier F : déterminer la nécessité de mesures de gestions spéciales par l'étude des bosquets et autres éléments boisés situés sur les liaisons biologiques.

### TIBS :

- Définir des zones tampons et des sites relais selon les spécificités locales.

### Conception

- Créer un ensemble d'habitats de valeur permettant à une flore et à une faune plus diversifiée de s'y établir ou d'y trouver refuge, notamment grâce au développement de site-relais entre les TIBP et TIBS.

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

Réseaux OQE, SCE,

### Coordination

Coordination avec les différentes communes et la DGE.

### Attribution de mandat

Étude sur les espèces d'intérêts supérieurs dans les TIBP du Bois de Cery et du Bois de la Judée pour identifier les mesures à mettre en place.

### Affectation en vigueur

Aire forestière et zone agricole.

### Affectation planifiée

Aire forestière et zone agricole.

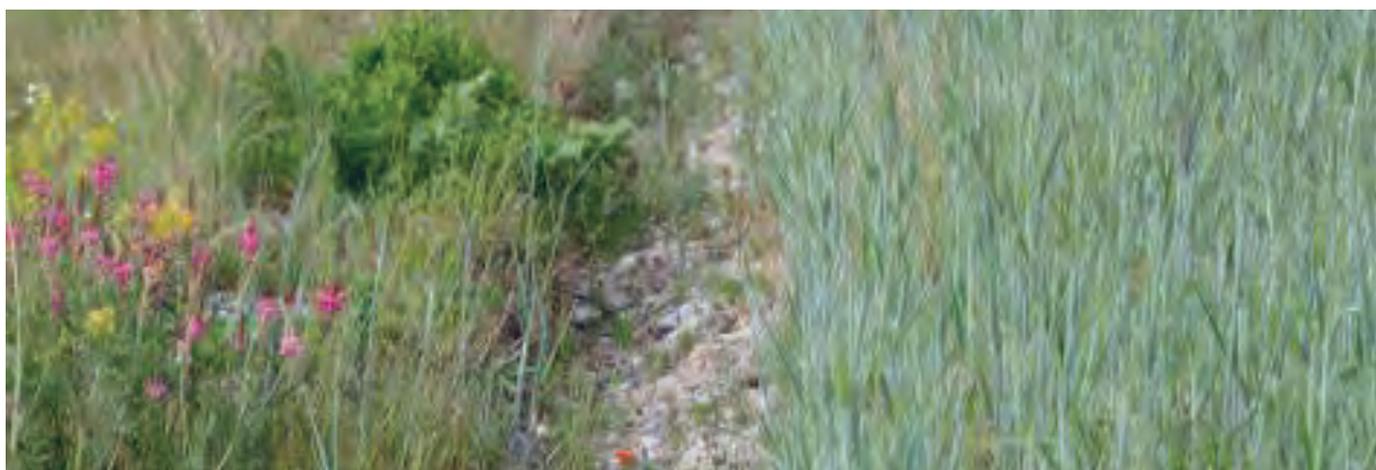
**Recommandations**

Les territoires d'intérêt particulier (TIBP, TIBS) peuvent être considérés comme des zones prioritaires pour la mise en place de réseaux écologiques au sens de l'OQE, de manière combinée avec des mesures LPN complémentaires en faveur des composantes humides ou sèches du territoire concerné (conventions d'exploitation).

**RÉFÉRENCES**



Sous-réseaux des forêts de plaine et des boisés d'altitude (F) (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012) © Photos : E. Morard



Sous-réseaux des milieux agricoles extensifs de plaine (A) (REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012) © Photo : E. Morard

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

**Coûts d'étude**

Environ 10h soit CHF 12'000.- HT à CHF 13'000.- HT

**Coût de réalisation**

Variable selon l'ampleur de l'aménagement.

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
3.3																				

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- REC-VD - analyse au niveau cantonal, BEB, 2012.

## 4.1 FRANGES DE L'AÉROPORT

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Marqueur identitaire de la Blécherette inauguré en 1911, l'aéroport attire de nombreux passionnés et curieux. Malgré l'ampleur de son infrastructure, ses abords ne sont pas sécurisés sur ses flans Ouest et Nord. La vision directrice vise à sécuriser le périmètre en respect du paysage et des contraintes techniques.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	ARLB
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Le protocole d'accord relatif à l'exploitation de l'aéroport de Lausanne - La Blécherette signé par le président et le secrétaire du conseil d'administration de l'Aéroport de la région lausannoise La Blécherette SA (ARLB) engage l'ARLB à mettre en place une sécurisation à l'Ouest de la piste, en intégrant une approche esthétique pour la réalisation de la barrière. La mise en place de ce dispositif est effectuée en concordance des nouvelles activités prévues à la ferme, pour empêcher le public d'accéder à la piste depuis l'Ouest.

La présente fiche vise à fournir le cadre opportun à la sécurisation du site tout en assurant la qualité paysagère et écologique de l'ouvrage. La création de nouveaux cheminements de mobilité douce (MD) aux abords de l'aéroport fait également l'objet d'une concertation entre la Ville de Lausanne et ARLB. Les abords enherbés de l'infrastructure peuvent également faire l'objet d'une amélioration en termes de biodiversité.

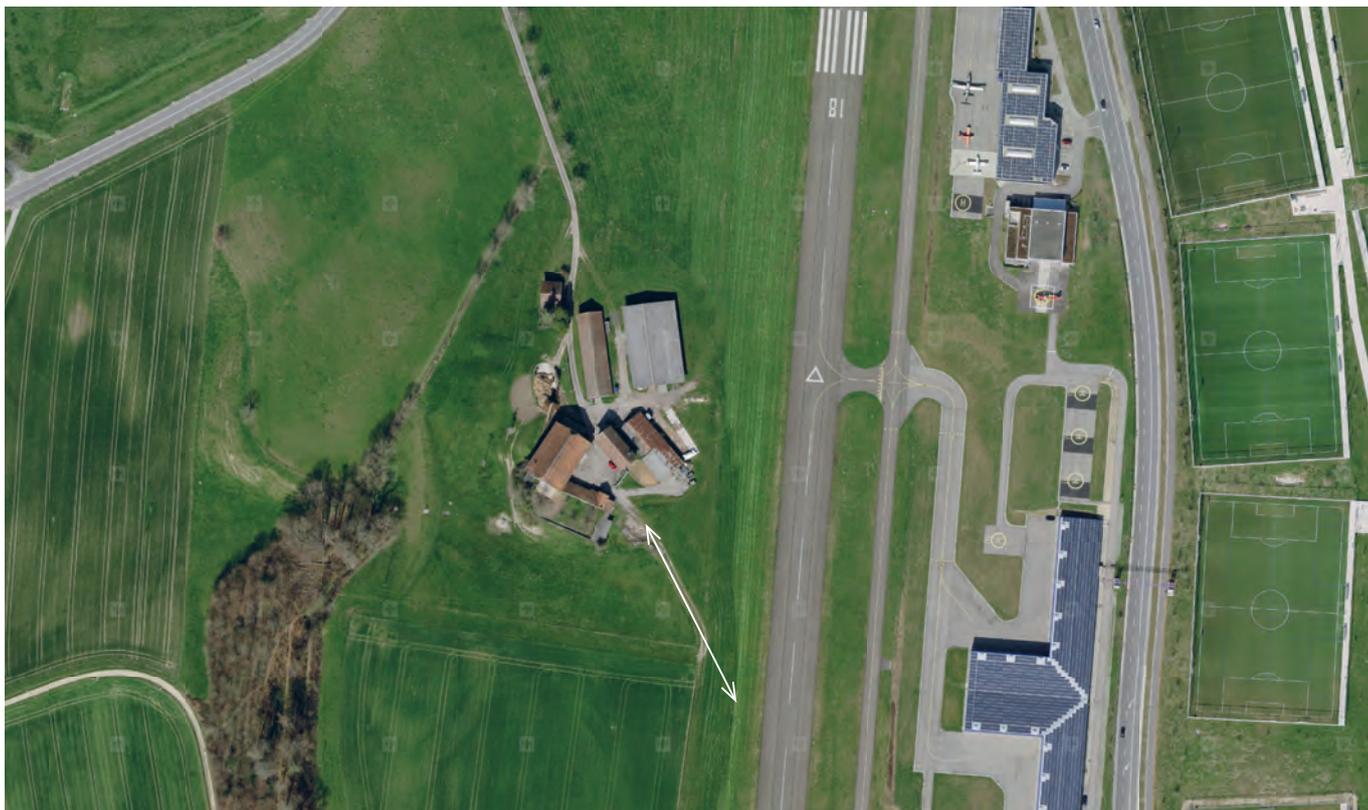
La considération des projets CQP et des réseaux OQE pourrait fournir des pistes pour une potentielle aide financière selon la qualité paysagère et écologique de l'intervention.

CARTE



**THÉMATIQUE URBANISATION ESPACE BLÉCHERETTE**  
 MESURE 4.1 Franges de l'aéroport

- |                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| <b>Urbanisation</b> |                            |
|                     | Espace central             |
|                     | Périmètre d'accompagnement |
|                     | Limites communales         |
|                     | Forêts                     |
|                     | Cours d'eau                |
|                     | Bâtiments                  |
|                     | Sentiers MD                |
|                     | Sentiers MD à créer        |
|                     | Aéroport de la Blécherette |



Accès actuellement non sécurisé



1. accès direct à la piste depuis la ferme de la Blécherette; 2. superposition de deux univers

## OBJECTIFS

- Améliorer la sécurité aux abords de l'aéroport, autant pour les utilisateurs de l'aéroport que pour les promeneurs.
- Améliorer l'intégration paysagère et la qualité écologique des abords de l'infrastructure.
- Assurer le passage pour les espèces n'entravant pas la sécurité de l'aéroport.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

Une concertation entre ARLB, la Ville de Lausanne et le SDNL doit être effectuée pour identifier les mesures à appliquer pour la sécurisation et la création de nouveaux sentiers MD.

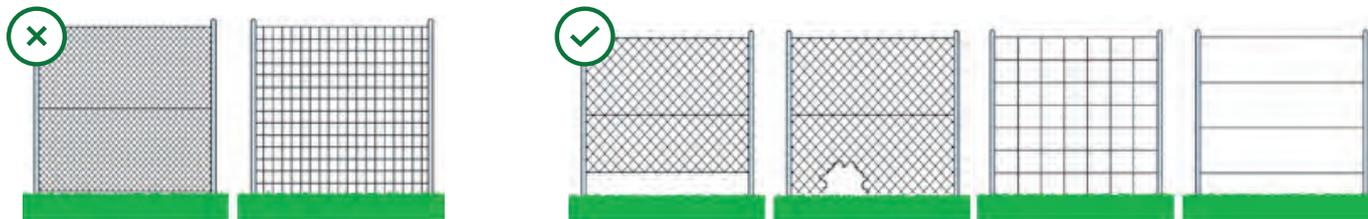
Une subvention des réseaux OQE ou les projets CQP peut être octroyée pour la réalisation de haies vives plessées et pour l'implantation d'une strate de végétation basse à forte valeur biologique en bordure de piste.

### Conception

Assurer l'intégration paysagère du dispositif en limitant sa hauteur.

Doubler le dispositif de sécurité d'une haie vive naturelle, ou d'une haie plessée selon les contraintes techniques de l'aéroport.

Dans le cas où le recours à une clôture artificielle est nécessaire, favoriser les modèles permettant un certain degré de perméabilité.



Fiche conseil pour le déplacement de la petite faune en zone urbaine et périurbaine

### OUTILS DE MISE EN OEUVRE

#### Coordination

Séances entre le SDNL, la Ville de Lausanne (SPADOM) et ARLB pour déterminer les nouveaux sentiers MD à réaliser.

Séance entre le SDNL, la Ville de Lausanne (SPADOM), ARLB et le bureau mandaté pour la réalisation des ouvrages de sécurisation.

#### Attribution de mandat

Mandat de gré à gré pour concevoir et réaliser les dispositifs de sécurité.

#### Affectation en vigueur et planifiée

Zone de l'aéroport.

#### Affectation planifiée

Zone de l'aéroport.

#### Recommandations

- Les aménagements paysagers prendront en compte l'objectif de qualité écologique par le choix des essences à planter, leur fonction (essences indigènes, arbres haute-tige, bosquets, etc.) et en privilégiant les aménagements de surface perméable (prairie, gazon extensif, graviers, etc.).
- Utiliser les strates basses de végétation, comme des essences épineuses, pour dissuader l'accès à la piste.
- Planter des prairies fleuries extensives sur les abords de la piste, selon les contraintes techniques.

### RÉFÉRENCES

Haies vives et haies plessées



1. Haie plessée hermétique à la moyenne faune; 2. et 3. Haie vive naturelle

Prairies fleuries extensives



Exemples de prairies fleuries extensive

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

**Coût d'étude**

Mandat de gré gré pour la conception des dispositifs de sécurisation : variable selon les contraintes techniques liées à l'aéroport.

**Coût de réalisation**

Estimatif pour la réalisation d'une haie plessée ou clôture en saule vivant :

- Saule vivant deux brins croisés, 1.3m à 1.5m de hauteur avec fourniture et pose = 250 à 270CHF/ml

Estimatif pour la réalisation d'une haie vive :

- Total estimatif (clôture, fouille, haie vive et copeaux) = 300 CHF/ml

Estimatif pour la plantation d'une prairie fleurie :

- Appauvrissement du sol = 46.-/m<sup>3</sup>
- Prairie fleurie = 9.- CHF/m<sup>2</sup>

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
4.1			■	■		■	■		■						■					

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- <https://www.100sitesnatureenville.ch/wp-content/uploads/Les-passages-a%CC%80-petite-faune.pdf>

## 4.2 FRANGES DES NOUVEAUX QUARTIERS

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La mise en valeur du paysage de l'EB dépend du traitement de ses franges. Le site comprend plusieurs périmètres soumis à des planifications (PA) dont les transitions entre l'urbain, le rural et la nature doivent être conçues de manière sensibles pour préserver autant la substance que les composantes de l'EB.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input checked="" type="radio"/>	Entreprises de construction privées
<input checked="" type="radio"/>	Jouxkens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

Différents périmètres à bâtir sont identifiés sur le site : les plans de quartier (PQ) composant Le Pôle au Mont-sur-Lausanne, à savoir La Pliauliausaz, La Grange de Montricher, La Croix, Le Châtelard et Le Rionzi d'en Haut. Situé sur les franges Est de l'Espace Blécherette (EB), la majorité de ces PQ partagent une ou plusieurs limites avec un espace agricole et/ou une structure naturelle sensible comme un cordon boisé ou un cours d'eau. Certains de ces documents sont légalisés (La Pliauliausaz, La Grange de Montricher, La Croix) et d'autres sont en cours d'étude (Le Châtelard, Le Rionzi d'en Haut) et offrent l'opportunité d'intégrer des recommandations paysage et nature (voir le guide de conception architecturale et urbanistique).

Sur la commune de Lausanne, le plan d'affectation (PA) de La Tuillière possède un caractère beaucoup plus urbain. Le stade de la Tuillière et ses terrains attenants ayant été réalisés, l'intégration des futures constructions comporte des enjeux moindres en termes d'intégration paysagère.

La localisation et le statut du document de planification (légalisé ou non) influence la nature des outils requis pour intégrer les objectifs relatifs à la préservation et à la valorisation de l'EB.

CARTE



THÉMATIQUE URBANISATION ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 4.2 Franges des nouveaux quartiers

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| — Espace central                  | Urbanisation                            |
| - - - Périimètre d'accompagnement | Intégration de mesures paysage & nature |
| - - - Limites communales          | /// Secteurs à bâtir                    |
| ■ Forêts                          |   |
| — Cours d'eau                     |   |
| ■ Bâtiments                       |   |
| — Sentiers MD                     |   |
| — Sentiers MD à créer             |   |

## OBJECTIFS

- Renforcer les relations entre espaces résidentiels et espaces agricoles.
- Différencier les outils d'aide à la conception et d'aide à la gestion en fonction du statut des documents de planification : légalisé, en cours de légalisation et à prévoir.
- Concevoir et aménager de manière sensible les différentes transitions selon 3 typologies de franges :
  - entre les franges déjà urbanisées, soit aux alentours et au sein du PA La Tuillière,
  - franges entre l'urbain et l'espace ouvert agricole,
  - franges entre l'urbain et les lisières forestières.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Développer une charte paysagère spécifique au contexte des différents PA présents sur le site. La charte contient des mesures portant sur la conception, la réalisation, l'entretien et l'exploitation :
  - Conception: recommander des principes constructifs adaptés au contexte local et réserver des espaces destinés aux initiatives individuelles bénéfiques à la nature en ville (bac plantés, platebandes productives, installation de structures refuges, ...).
  - Réalisation: formuler des mesures de protection des écosystèmes durant les phases de chantier.
  - Entretien: transmettre des bonnes pratiques aux organes en charge de l'entretien du site (services communaux et employés privés).
  - Exploitation: soutenir et alimenter les initiatives individuelles bénéfiques à la présence de nature en ville (platebandes productives, installation de structures refuges, ...) et à la constitution de lien social.
- Solliciter un architecte paysagiste pour l'élaboration de cette charte.

### Documents de planification légalisés :

- Préavisier les permis de construire des sites concernés selon la charte, conformément à l'art. 86 LATc.

### Documents de planification en cours de légalisation et à prévoir:

- Assurer la coordination entre les mandataires en charge des PQ et le SDNL pour garantir l'intégration des objectifs de la vision directrice dans les planifications et leur règlement. Notamment pour le PA du Châtelard qui comporte des enjeux paysagers majeurs.
- Intégrer les recommandations formulées par la charte au PA (plan et/ou règlement).
- Ajouter la charte aux annexes du PA.

### Conception

#### Entre les franges déjà urbanisées (ne concerne que le PA La Tuillière):

- Qualifier l'interface entre espaces bâtis et non bâtis par une réflexion ciblée sur les espaces publics et les réseaux de mobilité douce.
- Valoriser les espaces interstitiels entre les bâtiments en y invitant un paysage productif (vergers, petits fruits, jardins potagers, etc.), ou des ensembles extensifs.

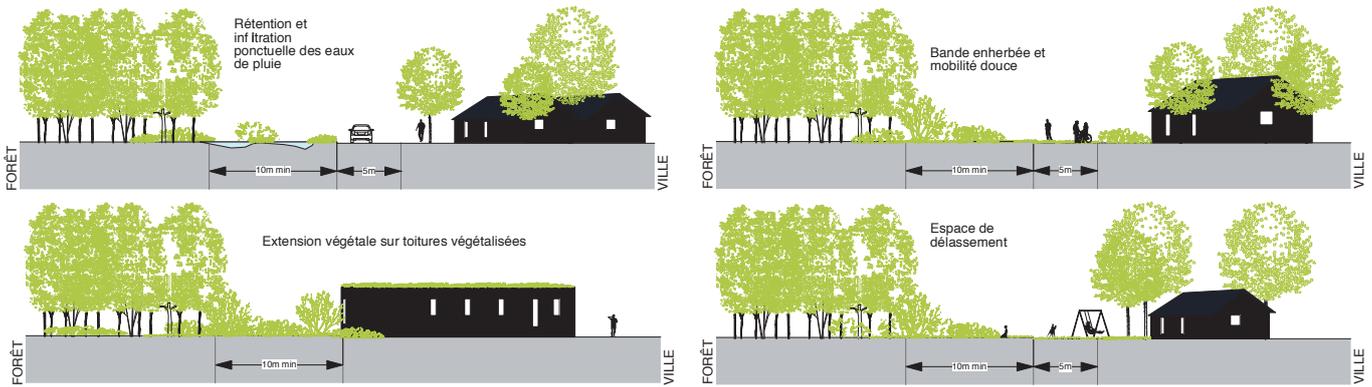
#### Franges agro-urbaines:

- Identifier les mesures pouvant bénéficier d'aide de financement par les projets CQP au bénéfice des agriculteurs.
- Mettre en scène le paysage agricole en créant des synergies avec les aménagements extérieurs (paysages productifs, témoin de la composante agricole du site) et les dégagements visuels depuis les bâtiments.
- Réglementer l'intégration dans la pente et l'impact du nouveau bâti dans le paysage à travers les PA.
- Minimiser les mouvements de terrains et l'ampleur des murs de soutènement en s'inspirant de l'architecture vernaculaire économe en moyens et en anticipant par le pré-paysagement.
- Privilégier une gestion des terres à l'échelle du site ou de l'EB.
- Fonder le projet de pré-paysagement sur la substance historique et les qualités du site existant. Soigner l'insertion des voiries et des accès. Se référer aux chemins locaux pour identifier les procédés constructifs et l'art d'épouser la topographie du lieu.
- Dissuader l'usage de barrières physiques hautes, telles que murs et clôtures entre espaces résidentiels et espace agricole. Dans le cas contraire, limiter la hauteur des obstacles à 1.2 m.
- En cas de limites végétalisées, encourager la plantation de haies vives discontinues, propices à la biodiversité.

#### Franges entre urbain et lisières forestières:

- Encourager la revitalisation écologique de la zone tampon (élimination des obstacles physiques au passage de la faune, puis mise en valeur d'une végétation étagée, etc.).

- Lors de projets de construction, inciter les promoteurs à implanter les bâtiments et grandes constructions à une distance minimale d'au moins 15 m de la lisière forestière. Inciter les propriétaires à gérer cette bande de manière extensive.



Opportunités de traitement des lisières forestières @Verzone Woods Architectes

- Dissuader l'usage de barrières physiques hautes, telles que murs et clôtures entre espaces résidentiels et la forêt. Dans le cas contraire, limiter la hauteur des obstacles à 1.2 m.

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

Coordination entre le SDNL, le Mont-sur-Lausanne et Lausanne.

### Attribution de mandat

Charte paysagère qui différencie les traitements apportés aux 3 typologies de franges.

Mandat d'accompagnement pour l'intégration des mesures paysagères au PQ Le Châtelard.

### Affectation en vigueur et planifiée

La Pliauliausaz : zone mixte.

La Grange de Montricher : zone mixte.

La Croix : zone industrielle et activités tertiaires.

Le Châtelard : zone industrielle et activités tertiaires.

Le Rionzi d'en Haut : zone industrielle et activités tertiaires.

## RÉFÉRENCES



Projet «À Savourer» visant à intégrer un paysage productif au sein et aux alentours du nouveau quartier ©Verzone Woods Architectes

## ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

### Coûts de l'étude

- Charte d'intégration paysagère : environ 300h, soit entre CHF 35'000.- et CHF 45'000.- HT.
- Mandat d'accompagnement : environ 120h, soit entre CHF 15'000.- et CHF 17'000.- HT

### Coûts de réalisation

- Variables selon les projets à réaliser.

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
4.2																				

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

- PA Le Pôle (La Pliauliausaz, La Croix, Grange de Montricher, Châtelard, Rionzi d'en Haut).
- PA La Tuillière.
- Guide conception architecturale et urbanistique, 2006.

## 5.1 AMÉNAGEMENTS LÉGERS ET ÉPHÉMÈRES VOUÉS AUX LOISIRS

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

Les loisirs de l'Espace Blécherette (EB) sont présents dans de nombreuses mesures, tels que les sentiers de mobilité douce (MD), les vocations des fermes ou encore la proximité de sanctuaires de biodiversité. Cette mesure identifie et localise des aménagements légers, pérennes ou éphémères, voués aux loisirs.

Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	Agriculteurs du GANL
<input type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal : DGE biodiversité	<input type="radio"/>	

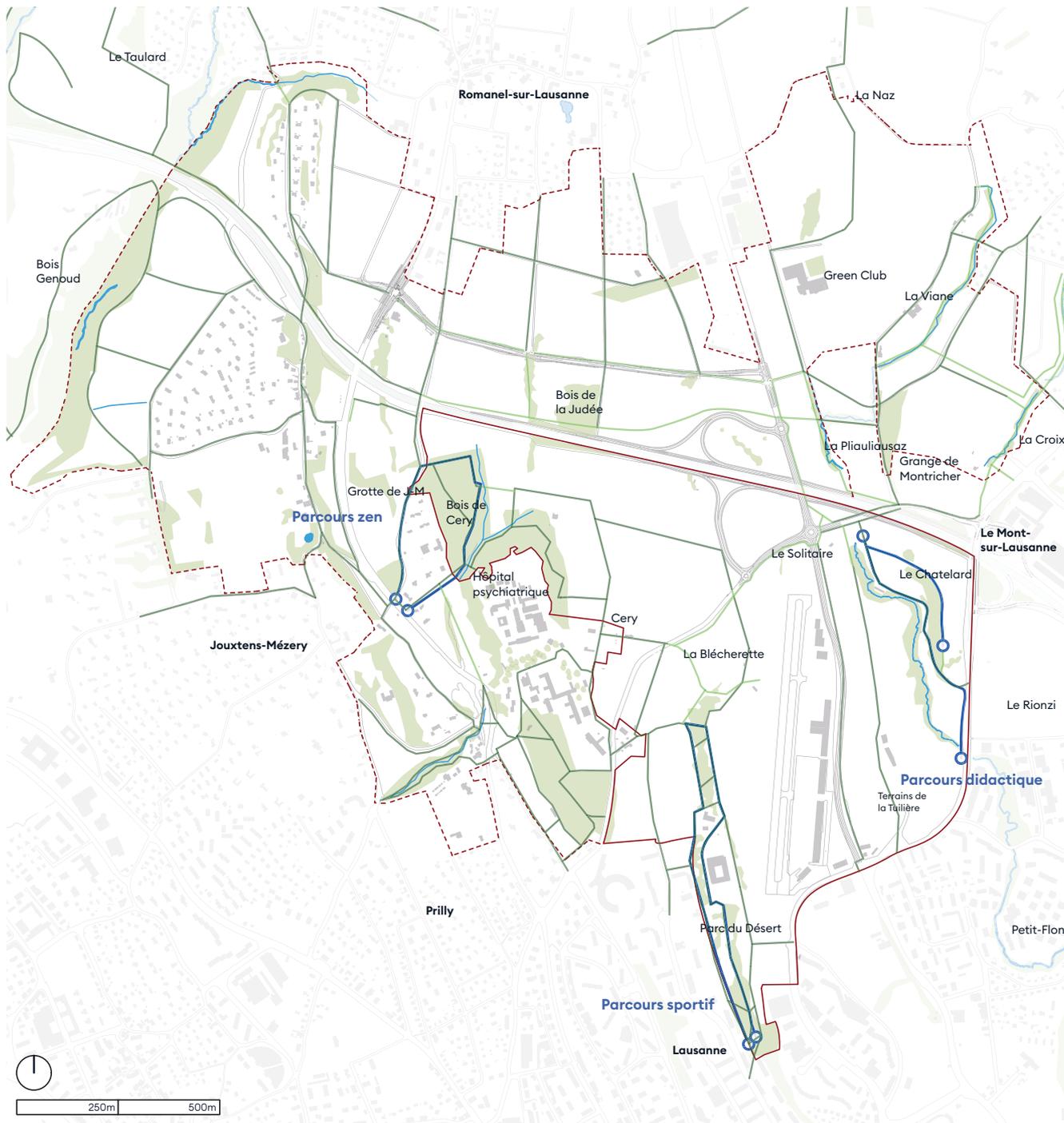
### DESCRIPTION

La forte pression des urbains sur le site nécessite d'élargir l'offre de l'EB en termes de loisirs. En plus des différentes formes d'accueil proposées dans les fermes et le point de vente principal, la vision directrice propose des itinéraires à thème et un type d'intervention éphémère pour répondre à la demande croissante en terme de loisirs de proximité respectueux des milieux visités. Les installations pérennes visent un aménagement frugal et non invasif afin de limiter son impact environnemental et de faciliter leur mise en œuvre.

3 types de parcours à thème sont proposés : un parcours «sportif», un parcours «didactique» et un parcours «zen». Les localisations de ces 3 parcours sont proposées selon la pertinence avec le contexte et, dans le cas échéant, des initiatives existantes.

En plus de ces installations pérennes, un type d'intervention éphémère est proposé aux agriculteurs pour accueillir le public au sein de leurs champs. Cette proposition n'est pas localisée sur la carte et fera l'objet d'une coordination avec les agriculteurs volontaires.

CARTE



THÉMATIQUE LOISIRS ESPACE BLÉCHERETTE

MESURE 5.1 Aménagements légers et éphémères voués aux loisirs

- Loisirs
- Espace central
  - - - Périmètre d'accompagnement
  - - - Limites communales
  - Forêts
  - Cours d'eau
  - Bâtiments
  - Sentiers MD
  - Sentiers MD à créer
  - Parcours à thème

## OBJECTIFS

- Développer l'offre de l'EB en termes de loisirs afin de cadrer les usages, révéler certains sites et protéger certains milieux naturels.
- Mettre en réseau certaines aménités de l'EB.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Valider les propositions de parcours avec les Communes concernées.
- Intégrer la conception de ces aménagements légers dans le concours relatif aux déclinaisons du mobilier identitaire du site (avec la conception des entrées principales, des clôtures et barrières sélectives, des bancs et des éléments de signalétique).

### Conception

Parcours didactique - proposition d'itinéraire et de destinations potentiels

Ce parcours vise à valoriser le caractère naturel du Petit-Flon. En suivant son cours, le visiteur relie par exemple la ferme du Solitaire, la cabane scout, le rucher de Piwi et la ferme du Châtelard. Tout au long de son trajet, des postes offrent des explications sur les milieux naturels, cultivés et construits visités. Un itinéraire secondaire monte en direction du PQ Le Châtelard pour rejoindre son plateau et le point de vue faisant écho à la Tour de Sauvabelin. La promenade de la Tuillière permet de boucler cet itinéraire qui offre un bel aperçu de l'EB.



Le Petit Flon (a), la cabane scout (b) et le cheminement existant

\* SCE : surfaces de compensation écologique



Les ruches de Piwi (d), la cabane bri-à-brac (e) et le verger du Châtelard vu depuis la ferme (f)



Le site propice à l'implantation de la Tour d'observation (i), un embryon d'espace de jeux (h) et les étangs en rive droite du Petit Flon (j)

Parcours sportif - proposition d'itinéraire potentiel

À l'échelle de l'agglomération lausannoise, on remarque un manque de piste vita (ou parcours sportif) dans le Nord. Le cordon boisé qui s'étend du Parc du Désert jusqu'à la ferme de la Blécherette a été retenu dans l'itinéraire du Grand Tour lausannois. L'aménagement d'un parcours sportif s'appuie sur cette initiative.



Itinéraire indicatif pour l'implantation du parcours sportif

### Parcours zen - proposition d'itinéraire potentiel

Le Bois de Cery est qualifié de territoire d'intérêt biologique prioritaire à renforcer par le REC-VD. Une pesée d'intérêt doit donc être effectuée afin de vérifier la compatibilité du parcours avec les impératifs liés à la biodiversité. Selon l'issue des négociations, la valorisation des composantes naturelles du site à travers l'implantation d'un parcours détente permettrait d'offrir aux usagers la possibilité de profiter des bruits, des odeurs, des textures et des ambiances de ce lieu protégé des différentes nuisances sonores. Des aménagements informels, foyers et cabanes faites de branches témoignent de l'usage actuel des lieux, probablement par les scouts de Prilly. La Grotte de Jouxens-Mézery représente une curiosité intéressante à considérer à proximité de cette boucle.



Aménagement informel et ambiances dans le Bois de Cery



### Cheminements éphémères

La tonte dans les champs pour créer des cheminements éphémères peut prendre plusieurs formes : raccourcis, parcours découverte ou encore labyrinthe géant. Selon le nombre d'agriculteurs impliqués et l'espace à disposition, un événement peut prendre place le long du réseau de cheminements éphémères.

La localisation et la fonction sera donc à préciser selon les agriculteurs impliqués.

Ces cheminements peuvent poser problème dans le référencement des cultures et au niveau des paiements directs attribués aux exploitants. Ces aménagements sont à proscrire sur des surfaces agricoles utiles.

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

- Séance pour l'organisation du concours de conception des aménagements légers participant à l'identité de l'EB. Les cheminements éphémères ne font pas partie de ce cahier des charges.

### Parcours didactique

- Séance pour évaluer la faisabilité entre le SDNL, Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne.

**Parcours sportif**

- Séance pour évaluer la faisabilité entre le SDNL, Lausanne et parcours Vita.

**Parcours zen**

- Séance pour évaluer la faisabilité entre SDNL, DGE biodiversité, Prilly et Jouxten-Mézery.

**Cheminevements éphémères**

- Séance avec le GANL et les communes concernées pour évaluer la faisabilité.

**Attribution de mandat**

- Organisation d'un concours portant sur la conception du mobilier léger participant à l'identité du périmètre. Coordination à assurer avec les mesures 1.1, 1.4 et 6.1.
- Inviter les participants à monter une équipe pluridisciplinaire composée au minimum d'un architecte paysagiste et d'un graphiste/agence de communication.

**Affectation en vigueur et planifiée****Parcours didactique**

- Zone agricole, zone naturelle protégée, aire forestière et zone de sports et de loisirs.

**Parcours sportif**

- Aire forestière, zone mixte d'activités tertiaires et d'utilité publique.

**Parcours zen**

- Aire forestière.

**Cheminevements éphémères**

- Zone agricole

**Recommandations**

- Cette fiche est propice à l'élaboration d'une phase test, en ayant recours à des formes de mobilier temporaires et/ou réversibles.
- Encourager le recours aux matériaux renouvelables et naturels.
- Assurer les accès aux personnes en situation de handicap au parcours didactique et aux parcours sportif et zen de manière partielle. Grâce à des postes adaptés, l'utilisation de braille ou des solutions digitales (QR codes, applications, web app, ...) pour les malentendants sur les panneaux informatifs.

**Parcours didactique**

- Recourir à des solutions digitales et/ou ludiques pour augmenter l'attractivité du parcours.

**RÉFÉRENCES****Parcours didactique**

1. Memory géant avec des espèces et essences en présence, 2. Expérience immersive, 3. Focus sur des milieux d'intérêt



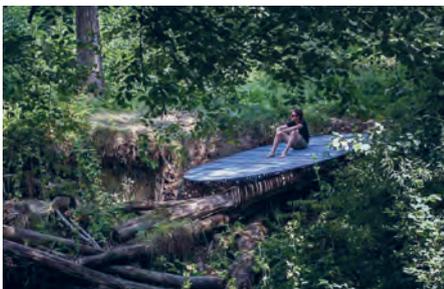
1. Aménagements ludiques et tours d'observation 2. et 3.

### Parcours sportif



1., 2. et 3. Exemples de postes d'un parcours sportif

### Parcours zen



1. Plateforme de méditation, 2. Hamacs en bois, 3. Aménagement minimal en bois

### Cheminevements éphémères



Exemples de tonte dans les champs pour créer des cheminevements éphémères

## ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

---

### Coûts d'étude

- Organisation du concours portant sur la conception du mobilier léger participant à l'identité de l'EB: environ CHF 50'000.- HT

### Coûts de réalisation

- Parcours didactique: conception et réalisation : entre CHF 200'000.- et CHF 250'000.- HT sans la Tour d'observation.
- Parcours sportif : entre CHF 20'000.- et CHF 30'000.- HT
- Parcours ressourcement : entre 60'000.- et 80'000.- HT

## COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES

---

■ Coordination à effectuer.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe.

■ Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
5.1	■		■	■										■	■	■				■

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

---

Aucun.

## 6.1 IDENTITÉ VISUELLE & SIGNALÉTIQUE

Horizon-s temporel-s		Thématique						Commune-s concernée-s				
Phase 1	Phase 2	Mob	Agr	Nat	Urb	Loi	Com	Jx	Ls	Mt	Pr	Rm

### Lien avec la vision directrice

La conception de l'identité de l'EB, de son périmètre et de ses aménités reposent en premier lieu sur son identification spatiale afin de l'inscrire dans la carte mentale des usagers. Une communication réalisée sur différents supports (physiques et digitaux) promouvoit et rend accessible les destinations du périmètre.

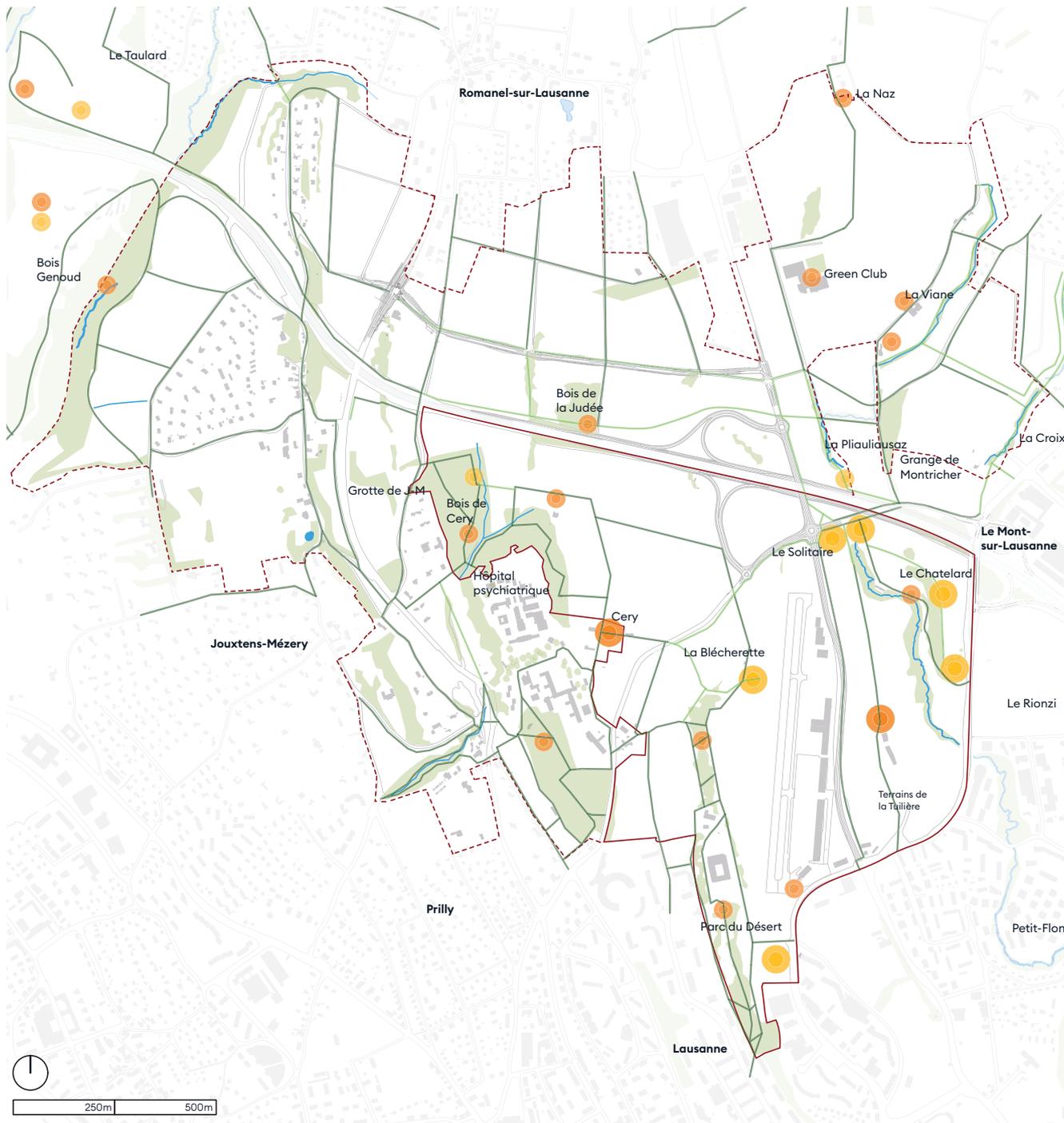
Porteurs de projet publics		Porteurs de projet privés	
<input checked="" type="radio"/>	SDNL	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Jouxens-Mézery	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Le Mont-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Prilly	<input type="radio"/>	
<input checked="" type="radio"/>	Romanel-sur-Lausanne	<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>	Service cantonal	<input type="radio"/>	

### DESCRIPTION

La concrétisation et le succès populaire de la vision directrice demande un travail de communication multiplateformes (supports imprimés et solutions digitales). Afin d'affirmer l'identité de l'EB, le mobilier urbain, la signalétique, les parcours à thème et d'autres éléments construits suivront la charte de l'identité visuelle du site. Des propositions de noms sont formulées dans la présente fiche afin d'alimenter les réflexions du groupe de travail (GT) puis du groupe décisionnel (GD).

En plus de correspondre à cette charte, la signalétique doit assurer sa fonction première, à savoir l'aide à l'orientation. La présente fiche de mesure identifie les principaux attracteurs du site, offrant ainsi la trame principale du réseau à baliser. Cette première définition devra être affinée et complétée afin d'y intégrer les informations nécessaires à la bonne orientation de l'utilisateur au sein de l'EB. Une signalétique intuitive, basée sur l'expérience de l'utilisateur in situ sera préférée à une cartographie désincarnée, «vue du ciel», moins lisible pour les usagers.

CARTE



THÉMATIQUE COMMUNICATION ESPACE BLÉCHERETTE  
MESURE 6.1 Signalétique & identité visuelle

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">—</span> Espace central</li> <li><span style="color: red;">- - -</span> Périmètre d'accompagnement</li> <li><span style="color: red;">- - - -</span> Limites communales</li> <li><span style="color: green;">■</span> Forêts</li> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau</li> <li><span style="color: grey;">■</span> Bâtiments</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD</li> <li><span style="color: green;">—</span> Sentiers MD à créer</li> </ul> | <p><b>Signalétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">●</span> Point d'intérêt majeur existant/à créer</li> <li><span style="color: orange;">●</span> Point d'intérêt secondaire existant/à créer</li> </ul> |
|--|---|

## OBJECTIFS

- Développer une identité visuelle cohérente et appliquée aux différentes composantes et destinations de l'EB.
- Assurer une orientation aisée de l'utilisateur au sein du réseau de l'EB.
- Développer une signalétique basée sur l'expérience de l'utilisateur.

## MESURES OPÉRATIONNELLES

### Gestion

- Mandater un bureau de communication pour élaborer l'identité visuelle et la promotion de l'EB.
- Intégrer la conception des panneaux de balisage au concours portant sur la conception du mobilier léger participant à l'identité de l'EB. Coordination avec les mesures 1.1, 1.4 et 5.1.
- Mandater un spécialiste en signalétique pour définir l'implantation des panneaux de balisage de l'EB.

### Conception

- Décliner l'identité de l'EB sur les supports de communication physiques, imprimés et digitaux.
- Valoriser le caractère agricole de l'Espace Blécherette dans l'identité visuelle choisie.
- Définir un nom attractif et fidèle aux vocations du périmètre sur la base des propositions suivantes :
  - Espace Blécherette
  - Terre de La Blécherette
  - Coeur de Blécherette
  - Blécherette Avenir
  - La Bléch'
  - Terre Bléch'
  - Champs de Bléch'

## OUTILS DE MISE EN OEUVRE

### Coordination

Séance entre le SDNL et les communes pour définir les cahiers des charges des mandats susmentionnés.

### Attribution de mandat

Appel d'offres ou mandat de gré à gré pour la conception de l'identité visuelle et la promotion de l'EB.  
Concours portant sur le mobilier léger participant à l'identité de l'EB.

Appel d'offres ou mandat de gré à gré pour l'analyse et la conception de la trame fine de balisage de l'EB.

### Affectation en vigueur et planifiée

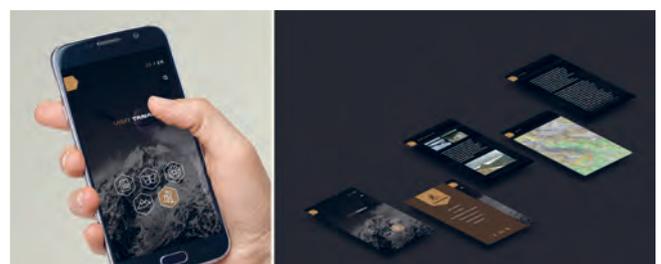
Multiplés.

### Recommandations

- Favoriser les matériaux naturels et renouvelables pour les éléments de balisage et les objets publicitaires.
- Tester la pertinence des aménagement grâce des formes de mobilier temporaires et/ou réversibles.

## RÉFÉRENCES

Identité visuelle

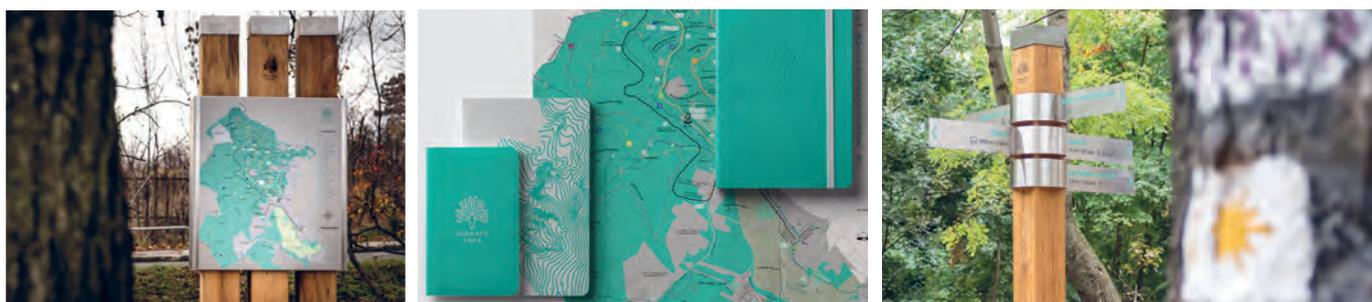


Identité visuelle du parc national de Tatra en Slovaquie ©Milan Pleva

Signalétique



Schelokovsky Lesopark, Nizhny Novgorod, Russie © Efim Balakin



Normafa Park, Budapest, Hongrie © Agnes Herr, Andrea Csuoport



Parc Blandan, Lyon, France © Jean Lambert & Lenoir Services

**ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS**

**Coûts d'étude**

Identité visuelle

Selon les supports demandés, à partir de CHF 45'000.- pour la réalisation de l'identité et du site internet.

**Coûts de réalisation**

Signalétique

Selon le projet de réalisation du mobilier léger participant à l'identité de l'EB (mesures 1.1, 1.4 et 5.1).

**COORDINATION AVEC DES AUTRES MESURES**

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1
6.1	■	■	■					■	■	■	■		■	■	■	■			■	

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Aucun.

## 7. RÉFÉRENCES

---

- 1 Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), 2016
- 2 SDNL, Chantier 4a - Étude stratégique de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, volet a; Parc d'agglomération de la Blécherette, volet b, Verzone Woods, 2012

## 8. ANNEXES

---

- 1 Tableau de coordination des mesures p. 20
- 2 Tableau de synthèse des estimations des coûts p. 21
- 3 Rapport de synthèse, Atelier participatif 1, octobre 2019 p. 24
- 4 Procès-verbal du Groupe Décisionnel «Espace Blécherette» du 11 février 2022.

# 1 Tableau de coordination des mesures



## COORDINATION DES MESURES

- Coordination à effectuer.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe.
- Coordination à effectuer avec un acteur externe avec calendrier indépendant et prioritaire.

	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1				
1.1																						1.1		
1.2																						1.2		
1.3																							1.3	
1.4																							1.4	
1.5																							1.5	
2.1																							2.1	
2.2																							2.2	
2.3																							2.3	
2.4																							2.4	
2.5																							2.5	
2.6																							2.6	
2.7																							2.7	
2.8																								2.8
3.1																							3.1	
3.2																								3.2
3.3																								3.3
4.1																								4.1
4.2																								4.2
5.1																								5.1
6.1																								6.1
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1				

## 2 Tableau de synthèse des estimations des coûts

### Portée de l'estimation des coûts

Les mandataires de l'étude soulignent le statut d'estimation des coûts articulés dans le tableau ci-dessous. Le porteur de projet d'une mesure et/ou son coordinateur devront impérativement procéder à une précision des coûts de la mesure concernée. Plusieurs facteurs justifient ce besoin de réévaluation des coûts lors de la mise en œuvre de la mesure :

- évolution de la mesure en question (nombre d'objets à réaliser, adaptation du périmètre, ...) ;
- évolution du prix des services ;
- évolution du prix des ressources.

### Interprétation de l'estimation des coûts

Le tableau présenté ci-après ne peut en aucun cas faire l'objet d'une somme pour évaluer l'enveloppe totale de la mise en œuvre de la vision conceptuelle. En plus des raisons mentionnées dans le paragraphe précédent, la nature des estimations ne permet pas leur addition. En effet, certaines mesures portent sur une surface par objet, sans prendre en compte le nombre d'objets à réaliser (information inconnue à ce stade de l'étude).

**Les prix articulés ne doivent en aucun cas servir de montant référentiel stricte.**

	Titre de la fiche de mesure	Estimation des coûts
1.1	Entrées MD principales	<u>Étude :</u> Env. CHF 50'000.- HT <u>Réalisation :</u> Entre CHF 450.- et CHF 500.- par m2 HT sans compter les honoraires, les travaux d'abattage, d'évacuation et de terrassement.
1.2	Franchissements de MD	<u>Étude :</u> Env. CHF 10'000.- HT <u>Réalisation :</u> Variable selon les ouvrages réalisés.
1.3	Sentiers de MD	<u>Étude :</u> Mandat pour la priorisation des sentiers à réaliser et la coordination entre les acteurs : environ 100 heures, soit entre CHF 12'000 et 15'000.- HT. <u>Réalisation :</u> Variable selon les ouvrages réalisés.
1.4	Gestion des accès	<u>Étude :</u> Mandat pour l'établissement du cahier des charges et l'organisation du concours : environ 50'000.- HT. Cette somme ne comprend pas les indemnités des membres du jury et des participants. <u>Réalisation :</u> Selon les ouvrages à réaliser.
1.5	Réseaux de l'EB	<u>Étude :</u> Mandat pour la planification des sentiers et la coordination entre les acteurs : environ 500 heures, soit entre CHF 60'000 et 70'000.- HT. <u>Réalisation :</u> Selon les ouvrages à réaliser.
2.1	Réseaux OQE	- (financement lié aux subventions agricoles).
2.2	Projets CQP	- (financement lié aux subventions agricoles).

2.3	Ferme du Solitaire	Selon le projet retenu.
2.4	Ferme de la Blécherette	Selon le projet retenu.
2.5	Ferme du Châtelard	Selon le projet retenu.
2.6	Ferme de Cery	Selon le projet retenu.
2.7	Restauration des vergers haute-tige	Ordre de prix (Fiche C5, Boîte à outils pour les communes, DGE, vd.ch, 2020) - Variété ancienne locale : de Fr 110.- à Fr 130.- / arbre - Variété ancienne classique : de Fr 80.- à Fr 110.- /arbre Les prix ne comprennent pas la plantation.
2.8	Point de vente principal	Estimation sommaire effectuée selon un programme comprenant : local de vente, stockage, petite restauration, conditionnement, chambre froide, WC, vestiaires, local technique. <u>T1 : Phase temporaire</u> Construction de 250m <sup>2</sup> sur 1 niveau de 2.5m : environ CHF 375'000.- (à 600.- le m <sup>3</sup> , HT et sans les honoraires). Un travail sur le programme à T1 et les volumes relatifs est nécessaire pour préciser cette estimation. <u>T2 : Phase de pérennisation</u> Construction de 250m <sup>2</sup> sur un niveau de 3.5m : environ CHF 625'000.- (à 1'000.- le m <sup>3</sup> , HT et sans les honoraires).
3.1	Renaturation du Petit-Flon	<u>Étude :</u> mandat de coordination env. CHF 3'000.- à CHF 5'000.- HT. <u>Réalisation :</u> Très variables selon les projets. Estimation du mètre linéaire à env. CHF 1400.-/ml HT.
3.2	Corridors biologiques	Selon l'ampleur de l'aménagement.
3.3	Sanctuaires à flore et à faune	<u>Étude :</u> Env. 10h soit CHF 12'000.- HT à CHF 13'000.- HT <u>Réalisation :</u> Variable selon l'ampleur de l'aménagement.
4.1	Franges de l'aéroport	<u>Étude :</u> Mandat de gré à gré pour la conception des dispositifs de sécurisation : variable selon les contraintes techniques liées à l'aéroport. <u>Réalisation :</u> Estimatif pour la réalisation d'une haie plessée ou clôture en saule vivant : - Saule vivant deux brins croisés, 1.3m à 1.5m de hauteur avec fourniture et pose = 250 à 270CHF/ml Estimatif pour la réalisation d'une haie vive : - Total estimatif (clôture, fouille, haie vive et copeaux) = 300 CHF/ml Estimatif pour la plantation d'une prairie fleurie : - Appauvrissement du sol = 46.-/m <sup>3</sup> - Prairie fleurie = 9.- CHF/m <sup>2</sup>

4.2	Franges des nouveaux quartiers	<p><u>Étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte d'intégration paysagère : environ 300h, soit entre CHF 35'000.- et CHF 45'000.- HT.</li> <li>- Mandat d'accompagnement : environ 120h, soit entre CHF 15'000.- et CHF 17'000.- HT.</li> </ul> <p><u>Réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variables selon les projets à réaliser.</li> </ul>
5.1	Aménagements légers et éphémères voués aux loisirs	<p><u>Étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du concours portant sur la conception du mobilier léger participant à l'identité de l'EB : environ CHF 50'000.- HT.</li> </ul> <p><u>Réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours didactique : conception et réalisation : entre CHF 200'000.- et CHF 250'000.- HT sans la Tour d'observation.</li> <li>- Parcours sportif : entre CHF 20'000.- et CHF 30'000.- HT - Parcours ressourcement : entre 60'000.- et 80'000.- HT.</li> </ul>
6.1	Signalétique & identité visuelle	<p><u>Étude :</u></p> <p>Identité visuelle : selon les supports demandés, à partir de CHF 45'000.- pour la réalisation de l'identité et du site internet.</p> <p><u>Réalisation :</u></p> <p>Signalétique : selon le projet de mobilier léger participant à l'identité de l'EB (mesures 1.1, 1.4 et 5.1).</p>

### 3 Rapport de synthèse, Atelier participatif 1, octobre 2019



# Rapport de synthèse de l'atelier participatif I

30 octobre 2019



## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Contexte .....	3
3. Méthodologie.....	4
4. Synthèse de l'atelier participatif I.....	5
Phase 2 : Actualisation des projets.....	5
Phase 3 : Attentes, opportunités et conflits.....	8
Restitution en plénum .....	14
5. Résultats .....	16
Rappel des objectifs.....	16
Intégration des résultats et axes de travail pour la vision directrice.....	16
6. Conclusion .....	17
7. Annexes .....	18
Cartes thématiques phase 3 .....	18
Tableau de synthèse.....	23

Le présent document a été produit par les bureaux Repetti sàrl et Verzone Woods Architectes sur mandat du SDNL.

### **Pour traiter :**

Repetti sàrl  
Rue industrielle 16  
1820 Montreux  
021 961 1356

[info@repetti.ch](mailto:info@repetti.ch)

# 1. Introduction

L'espace Blécherette est un territoire qui se déploie sur cinq communes vaudoises : Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. Situé dans le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges, il constitue un grand espace ouvert à prédominance agricole aux portes de la ville.

Ce secteur a fait l'objet en 2012 d'une étude dans le cadre de la *Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage*, qui portait sur l'ensemble des communes du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). Le Volet B de cette étude est entièrement consacré à la Blécherette, il conclut par des recommandations pour l'aménagement de ce parc d'agglomération.

Depuis cette étude, le secteur de la Blécherette, ainsi que 4 autres secteurs de la région, ont été désignés comme mesures paysagères dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) en tant que parc d'agglomération. Cela a pour effet d'orienter les principes d'aménagement de l'espace Blécherette, notamment en termes de préservation des espaces ouverts, de maintien du caractère agricole et de l'accueil pour les loisirs et le délasserment.

Cet espace, qui est aujourd'hui déjà le support d'activités telles que les promenades ou l'autocueillette, suscite des attentes notamment en raison des nouveaux quartiers qui se construisent à ses abords. De plus, plusieurs projets se développent aujourd'hui à l'intérieur de l'espace Blécherette. Ils nécessitent une coordination afin garantir la préservation des qualités intrinsèques de ce secteur et une cohérence dans les aménagements prévus.

L'espace Blécherette cristallise les attentes de la population. Depuis 2018, une démarche citoyenne y a pris place et des articles de journaux ont également traité de cet espace.

Afin de répondre aux diverses attentes et au besoin de coordination au sein du secteur, mais aussi pour participer à la mise en œuvre du PALM, une étude est en cours. Elle a pour but de proposer une vision directrice du secteur avec des mesures opérationnelles permettant sa mise en œuvre. Cette étude est menée sous l'égide du SDNL. Les communes et porteurs de projets participent aux différents organes de travail et de décision.

L'étude pour l'espace Blécherette comprend une démarche participative qui accompagne chaque phase du projet, de manière à coconstruire une vision pour ce secteur qui soit partagée par l'ensemble des porteurs de mesures et des acteurs concernés. Le présent document présente la synthèse du premier atelier de cette démarche.

# 2. Contexte

L'espace de la Blécherette couvre une surface d'environ 340 hectares. Ce territoire est encadré par différentes infrastructures telles que l'hôpital de Cery à l'ouest et l'aérodrome de la Blécherette à l'est.

L'autoroute A9, qui scinde le territoire en deux, offre principalement des points de passage transversaux aux véhicules motorisés. Cette césure reste en effet peu perméable pour les piétons et les cyclistes à l'heure actuelle.

Plusieurs routes principales traversent ce périmètre, reliant ainsi les communes du nord à l'agglomération au sud. Le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) est également un élément structurant de la mobilité pour ce secteur, offrant une liaison nord-sud en transport public.

Grand espace agricole, la Blécherette est composée de différentes entités paysagères de qualité comme des espaces de forêt, des cordons boisés, des champs alloués à différents types de cultures et des hameaux agricoles. Plusieurs points-de-vue dans le secteur offrent des ouvertures sur le grand paysage, allant des crêtes jurassiennes jusqu'aux Alpes et le lac. La Blécherette est également le support d'activités diverses telles que le tennis, le modélisme ou des activités de détente (randonnée pédestre, vélo).

Plusieurs projets sont amenés à s'installer et à modifier sensiblement ce secteur. Il s'agit notamment de l'éclatement de la boucle autoroutière de la Blécherette. En effet, une nouvelle sortie autoroutière est prévue à l'ouest de la sortie actuelle. De nouveaux quartiers d'habitations sont planifiés ou déjà en construction aux abords directs de l'espace Blécherette, notamment aux Plaines-du-Loup à Lausanne, mais également au Mont-sur-Lausanne. Enfin, il est prévu que le nouveau Service des automobiles et de la navigation (SAN) s'installe dans ce secteur, probablement au nord de l'autoroute. D'autres projets sont en cours et ont été identifiés dans le cadre de l'atelier participatif.

### 3. Méthodologie

La démarche participative alimente l'ensemble du processus d'élaboration de la vision directrice. Pour ce faire, deux ateliers sont prévus. Le premier a pour objectifs de :

- fournir aux participants une information concernant l'étude en cours ;
- établir une mise à jour des données de projets sur le secteur ;
- recueillir les attentes et identifier les opportunités et conflits liés au secteur de la Blécherette.

Une fois la vision directrice établie, les mesures opérationnelles, visant notamment à la mise en œuvre de la vision directrice, seront affinées de manière individuelle avec chaque porteur de projet.

Le deuxième atelier devra mettre en discussion la vision directrice établie. Il s'agira également d'orienter le choix de la nouvelle appellation du secteur de la Blécherette.

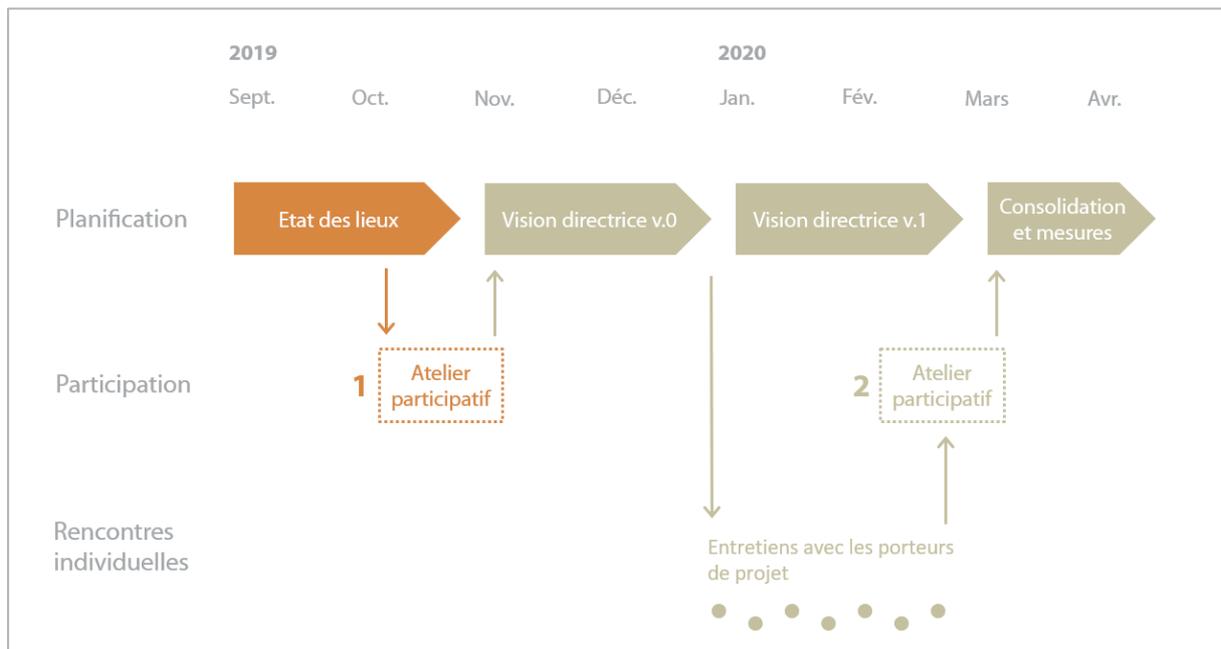


Figure 1 : Calendrier de l'étude et de la démarche participative

#### Acteurs invités

Les participants à ce premier atelier ont été regroupés par type d'acteurs de la manière suivante :

- **Groupe 1** - Les représentants du Groupement des agriculteurs du Nord lausannois (GANL) étaient présents ainsi que les propriétaires et exploitants agricoles de terrains concernés par le périmètre de l'étude.
- **Groupe 2** - Rassemblant les porteurs de projets, ce deuxième groupe réunissait essentiellement les Municipaux des différentes communes concernées par cette étude. Le CHUV, propriétaire et porteur de projet, était également présent.
- **Groupe 3** - Ce groupe a rassemblé deux catégories d'acteurs : plusieurs services cantonaux concernés par les enjeux présents dans le secteur et des associations locales, ainsi que des associations représentant l'intérêt général sur un enjeu particulier.
- **Groupe 4** - Les porteurs de projet sont également les acteurs-cible de ce dernier groupe. Il s'agissait principalement de techniciens communaux et cantonaux.

L'après-midi a commencé par un mot d'accueil du Syndic de Romanel-sur-Lausanne puis par une introduction du SDNL. Ensuite, la présentation de l'étude et l'animation de l'atelier ont été assurées par les bureaux mandataires Verzone Woods Architectes (VWA) et Repetti sàrl.

L'atelier s'est divisé en deux parties :

- **Phase 1 : information** - Cette première phase a permis de présenter les enjeux liés à l'étude en cours, ses objectifs et son déroulement. Cette partie a également permis de rappeler les grands principes établis dans l'étude de 2012.
- **Phases 2 et 3 : participation** - Les participants ont travaillé sur deux aspects : ils ont d'abord traité les projets en cours et les activités pratiquées dans le secteur. Puis, ils ont identifié les éléments de conflits potentiels dans ce secteur mais également les opportunités qu'il serait pertinent de valoriser dans le cadre de l'étude Espace Blécherette. Chacun des groupes a résumé à haute voix pour les autres groupes les points-clés relevés sous la forme de « coups de cœur » et « coups de gueule ». La mise en commun a permis de compléter le diagnostic du secteur, d'apporter des pistes de réflexion pour la suite de la procédure et de permettre à chaque groupe d'acteurs d'entendre les attentes et craintes des autres.

## 4. Synthèse de l'atelier participatif I

Le présent chapitre a pour objectif de résumer les principaux résultats ressortis du premier atelier participatif, sur la base des deux exercices proposés aux participants proposés en phases 2 et 3.

### Phase 2 : Actualisation des projets

Suite à la phase 1 d'information sur l'étude, cette deuxième phase d'atelier a permis de récolter des informations sur les projets en cours et les activités existantes dans le secteur de la Blécherette.

La carte proposée aux participants recensait déjà les projets identifiés en amont (en rouge). Les éléments en orange correspondent à des activités et projets relevés lors de la discus

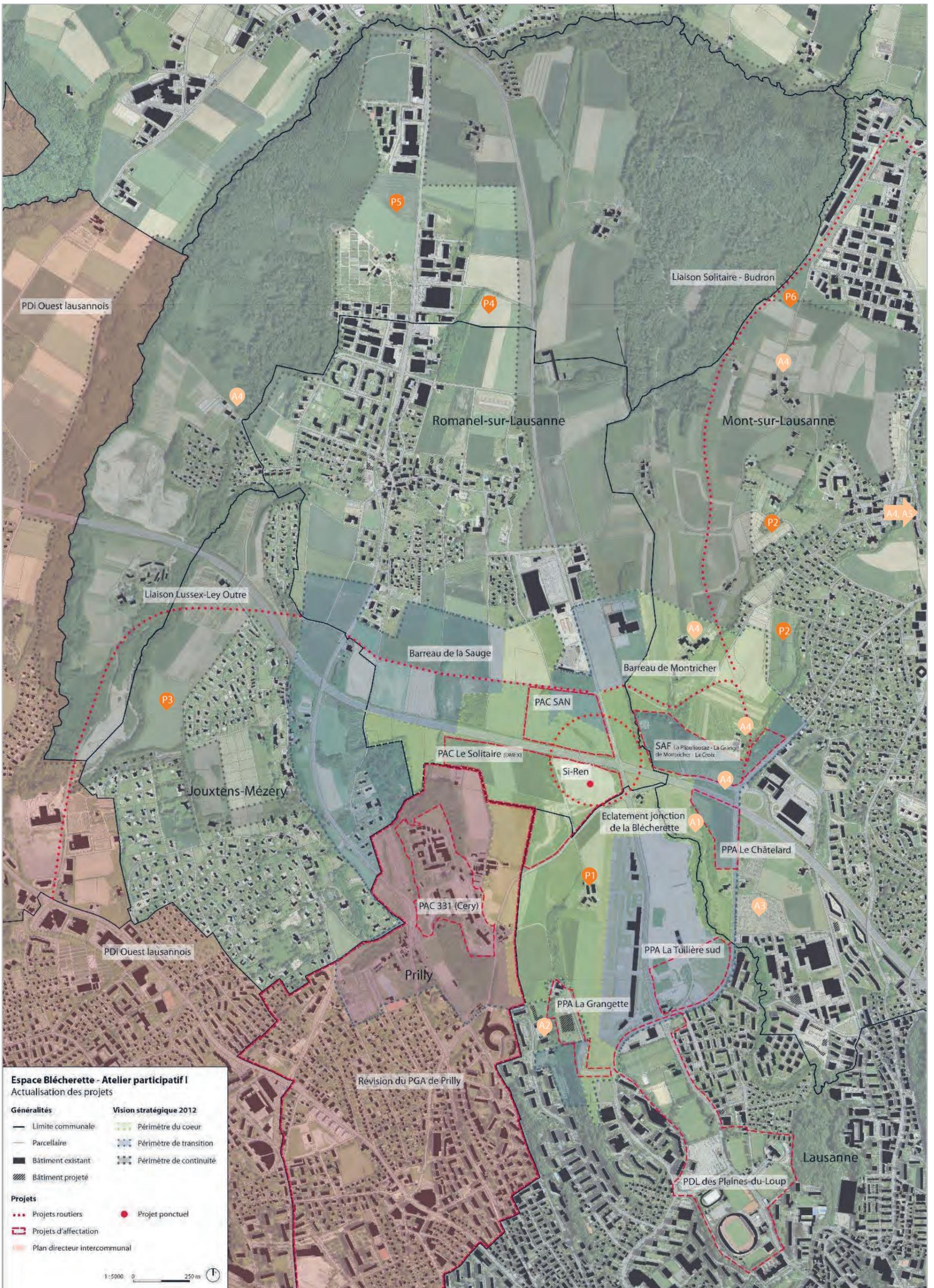


Figure 2 : Carte des activités et projets

La liste ci-dessous détaille les points indiqués dans la carte.

Activités existantes dans le secteur :

- A1 **Le rucher pédagogique PIWI** est installé depuis quelques années à l'est des terrains de football de la Tuilière. Il accueille notamment des classes d'écoles lausannoises pour les sensibiliser à l'apiculture et aux abeilles de manière générale.
- A2 **La maison de quartier du Désert** utilise régulièrement le secteur de la Blécherette comme lieu de loisirs et de promenades.
- A3 **Les jardins familiaux** de l'association lausannoise dédiée sont présents au sud du secteur. L'association a la crainte de voir disparaître ces terrains alors que la demande des Lausannois pour obtenir un jardin ne cesse de s'accroître.
- A4 Plusieurs agriculteurs ont mis en place des **points de vente directe et d'autocueillette**. Pour une grande partie d'entre eux, il n'y a pas de volonté de développer davantage ces services car ils nécessitent des ressources importantes.
- A5 Sur le domaine du Chalet-de-la-Ville, l'exploitation assure la fonction de **ferme pédagogique** en accueillant les classes d'écoliers afin de les sensibiliser aux métiers de l'agriculture.

Projets en cours :

- P1 La **Ferme de la Blécherette** est sur le point de se libérer. Le Service des parcs et domaines de Lausanne (SPADOM) prévoit de lancer des appels à projets pour une partie des locaux et d'y placer les moutons et machines de l'équipe agricole dans la seconde partie.
- P2 Les **franges Ouest du Mont-sur-Lausanne** sont soumis à des PQ en force. L'emplacement de ces différents sites domine les espaces ouverts du projet.
- P3 Le ruisseau de Montdedin a été **renaturé** sur la parcelle communale 318 à Jouxteus-Mézrey.
- P4 Une **DMEX** est projetée sur les parcelles communales 14036 et 14037 appartenant à la Ville de Lausanne. L'emplacement exact et la temporalité du projet est à préciser.
- P5 Le développement d'une **zone industrielle et artisanale** (ZIZA) est à l'étude sur la parcelle 14057, au lieu-dit Vernand.
- P6 Un plan d'affectation cantonal (PAC) pour **l'accueil de gens du voyage indigènes** est en cours de procédure sur la parcelle 975 de la commune du Mont-sur-Lausanne.

### Phase 3 : Attentes, opportunités et conflits

Une discussion sur la base de cartes thématiques a été proposée pour cette phase, elle a notamment traité les enjeux liés à l'agriculture, la mobilité, la nature et le paysage, les loisirs et le délasserment. Les groupes de travail n'ont pas traité l'ensemble des cartes thématiques proposées, mais toutes les thématiques ont été abordées lors des discussions

#### 1. Agriculteurs

	+	-
Agriculture		
	<p>La fonction première de l'agriculture est nourricière. Progressivement, elle tend également à assumer le rôle de sensibilisation et d'éducation de la population. La croissance de l'urbanisation à proximité des exploitations est une opportunité pour développer les interactions entre agriculteurs et consommateurs.</p> <p>Le développement d'un point de vente collectif, localisé à proximité directe des grands axes de transport, pourrait bénéficier aux agriculteurs dont le centre d'exploitation est peu accessible. La région d'approvisionnement de ce point de vente pourrait s'étendre au-delà de l'espace Blécherette.</p>	<p>Le durcissement général des normes complique la mise en place d'activités d'accueil à la ferme.</p> <p>Organisées à l'échelle d'une exploitation, la vente directe et les autres démarches liées nécessitent beaucoup de temps et de maintenance.</p> <p>Le développement de l'urbanisation modifie les réseaux agricoles et les activités de loisirs exercent toujours plus de pression sur les espaces agricoles.</p>
Mobilité		
		<p>La densité du trafic automobile complique l'accès des véhicules agricoles aux centres d'exploitation et aux surfaces exploitées. Certains automobilistes se garent librement sur les chemins agricoles ou les empruntent pour éviter les tronçons congestionnés, ce qui entrave la circulation des véhicules agricoles.</p> <p>Il se pose la question de l'accessibilité de certains terrains agricoles après la réalisation du barreau de la Sauge.</p>

Loisirs		
	<p>Le développement de la signalisation, voire de certains tronçons d'itinéraires, pourrait contribuer à mieux orienter les promeneurs.</p>	<p>Certains promeneurs s'engagent sur les chemins d'accès aux terrains exploités et continuent leur cheminement à travers champ, ou longent la forêt alors qu'il n'y a pas de chemin. Les bandes tampon extensives le long des forêts et cours d'eau sont fréquemment utilisées comme itinéraires, alors que ce n'est pas leur vocation.</p> <p>L'afflux de promeneurs provoquent par endroits des problèmes de cueillette sauvage, de <i>littering</i> et des conflits d'usage avec les activités agricoles.</p> <p>Il faut veiller à ne pas procéder à la « disneylandisation » de l'espace agricole en y développant trop d'infrastructures d'accueil.</p>

## 2. Porteurs de projet

	+	-
Agriculture		
	<p>La Ville de Lausanne souligne son intention d'installer les moutons SPADOM dans la partie Nord de la ferme de la Blécherette.</p> <p>Des appels à projets seront lancés pour exploiter la partie Sud de la ferme de la Blécherette, les fermes du Solitaire et du Châtelard.</p> <p>Des synergies potentielles avec les coopératives des Plaines-du-Loup (Métamorphose) devraient être étudiées.</p> <p>Une coordination avec et entre les producteurs renforcerait les points de vente directe.</p> <p>L'offre existante (vente directe, autocueillette, pépinières, ...) pourrait être valorisée grâce à une information et une communication coordonnée.</p>	<p>L'attractivité du marché de Lausanne complexifie l'implantation d'un marché en campagne. La multiplication des marchés (initiatives communales et celle dans l'Espace Blécherette) risque de disperser l'offre.</p>

Paysage & Nature		
	Les qualités paysagères et vues exceptionnelles dont recèle le site sont soulignées.	Le périmètre de projet est considéré comme le dos ou la périphérie de chaque commune. Le projet offre une perspective différente en plaçant cet espace au centre des réflexions.
	Les activités de l'aérodrome représentent un grand intérêt visuel.	
	Des synergies potentielles pourraient exister entre mobilité douce (MD) et passages à faune.	Les passages à faune nécessitent une attention particulière.
Mobilité		
	Un manque en axes de MD demeure le long des grands axes de transit. Une série de boucles de MD d'échelles diverses (incluant le périmètre de continuité) raccordées aux TP pourraient parfaire l'offre en matière de MD.	Le manque de connectivité et continuité des itinéraires de MD est soulevé.  Certaines traversées de grands axes seraient à sécuriser, spécialement celle de la Route du Mont.
		Un manque de connectivité Est-Ouest persiste à Jouxens-Mézery et à Prilly.  L'abandon du parking voué aux grandes manifestations est regretté.  Des inquiétudes liées aux charges de trafic importantes actuelles et à venir est exprimée, notamment suite à l'augmentation de la population et des attracteurs.
	L'arrivée du M3 crée une nouvelle porte d'entrée sur le site.  Les interfaces TP – MD pourraient être optimisées et développées.	Le M3 devrait être prolongé jusqu'au Mont.  Le manque d'information/de signalétique pour rejoindre en MD les lignes de TP périphériques implique parfois des trajets aberrants jusqu'au centre de Lausanne.
Urbanisation		
	Les bâtiments existants (Cery, bâtiments appartenant à la Ville de Lausanne) pourraient être valorisés.  Les futurs quartiers de développement du Mont borderont les espaces ouverts du projet. Les nouveaux habitants seront intéressés par ces espaces ainsi que par le centre du Mont. Les futurs habitants des Plaines-du-Loup sont aussi en proximité directe.	L'Espace Blécherette constitue le dos, l'arrière des communes qui le considère rarement comme un espace central.

Loisirs, délassements et équipements publics		
	Des opportunités de production énergétique locale en lien avec la proximité des consommateurs sont à explorer. Un plan énergie pourrait être réalisé.	Le Mont-sur-Lausanne tente de faire venir les habitants dans son centre avec des initiatives proches de celles désirées dans le parc (marché, ...). La répartition de l'offre est questionnée.  Si-Ren : le projet est actuellement bloqué à cause des SDA.

### 3. Associations et services cantonaux

	+	-
Agriculture		
	La création d'un lieu centralisé et collaboratif pour accueillir des produits de la Blécherette et des activités de transformation de ces produits serait très apprécié des voisins et des usagers du secteur.  La Blécherette est un espace préservé, propice à des usages doux et des nouvelles installations légères.	
Mobilité		
	Il existe déjà plusieurs itinéraires de mobilité douce (piétons et vélo).  Afin de gérer les flux, il serait possible de différencier les itinéraires à l'aide d'un revêtement ou d'aménagements spécifiques (accès personne à mobilité réduite vs chemin agricole par exemple).	Ces itinéraires ne sont pas balisés et ne sont pas reliés entre eux. Il est nécessaire de les mettre en réseau.  Sur certains tronçons, il est dangereux de circuler à pied ou à vélo, notamment sur les franchissements de l'autoroute et à certains carrefours.
		Le secteur est un axe de trafic pendulaire qui engendre des nuisances pour les usagers et des problèmes de congestion sur plusieurs tronçons aux abords de la Blécherette.
	Le site bénéficiera bientôt d'une desserte par le métro M3.	Il existe plusieurs lignes de bus qui desservent le site, mais elles ne sont pas reliées entre elles. Il serait judicieux de les relier par une signalétique et des itinéraires MD entre les bus n°2 et 4 par exemple.  La partie est de la Blécherette est peu desservie par les transports publics (TP).

Urbanisation		
	<p>La transition entre l'urbain et le rural doit être délimitée de manière franche.</p> <p>A l'inverse de la 1<sup>ère</sup> affirmation, le végétal doit prendre sa place en ville déjà, pour créer une transition vers l'espace rural. Cette transition peut également prendre la forme de zone tampon pour la biodiversité.</p>	<p>Les enjeux de transition entre l'urbain et le rural concernent principalement les franges au sud du secteur.</p> <p>La Blécherette et ses environs subit des changements des intentions de planifications, cela rend son développement incertain.</p>

#### 4. Services techniques communaux et cantonaux

	+	-
Agriculture		
	<p>Ferme de la Blécherette/de l'aéroport : La partie Nord des bâtiments offre l'espace nécessaire à l'équipe Agricole de la Ville de Lausanne pour stocker ses moutons et ses machines.</p> <p>Un appel à projet de la part de la Ville pour animer/exploiter/valoriser les bâtis au Sud pour créer une ferme pédagogique ou autre projet d'agriculture alternative est considéré.</p>	
Paysage & Nature		
	<p>La beauté du paysage naturel lié aux cours d'eau et leurs forêts/cordons boisés respectifs pourrait être valorisé, notamment le long de la Mèbre ou du Petit Flon.</p> <p>Il est proposé d'installer un accrobranche accessible à tous à proximité des franges d'agglomération.</p> <p>Les ressources propres au site telles que le bois local, les produits alimentaires ou encore certains savoir-faire pourraient être mise en valeur sur le site.</p> <p>Les différents visages et temporalités de l'Espace Blécherette pourraient être révélés lors de balades gourmandes et saisonnières.</p>	<p>L'autoroute génère un effet de césure important dont l'impact négatif pourrait être réduit grâce à la construction d'une passerelle.</p>
		<p>La perte du sentier en rive droite du Petit Flon au détriment de surfaces de compensation biologiques lors de la construction des terrains de la Tuilière est regrettée.</p>

Mobilité		
	<p>Les cours d'eau sont bordés de petits chemins idylliques et dont les accroches sont à améliorer.</p> <p>Un réseau de vélos en libre-service propre au périmètre de projet pourrait être développé et aménagé.</p> <p>L'implantation de bornes de chargement pour vélos électriques augmenteraient l'offre en termes de mobilité de loisirs.</p>	<p>L'effet de césure généré par l'autoroute impacte négativement le réseau de MD.</p> <p>Les itinéraires MD de transit et de loisirs devraient être différenciés.</p> <p>Hippisme : Les rencontres avec des promeneurs de chiens et/ou VTT peuvent générer des conflits. Une signalétique des itinéraires hippiques proche de la ferme de Cery permettrait d'éviter ces conflits.</p>
		<p>Différents sites présentent un manque de fluidité : 1) Entre le Ch. de la Fleur-de-Lys et la Rte de Champvent, 2) Entre le barreau de la Sauge et Crissier via la Rte du Bois-Genoud.</p> <p>La construction du barreau de la Sauge demande un investissement financier trop important au Lussex pour la commune de Romanel-sur-Lausanne.</p> <p>Le dimensionnement des routes de desserte de villas de Jouxens-Mézery ne supporte pas la charge de trafic actuelle et nécessitent des travaux d'entretien réguliers.</p>
		<p>Le tracé du M3 devrait être prolongé pour venir s'accrocher à l'autoroute/potential SAN/centre commercial de Romanel.</p>
Urbanisation		
	<p>L'étude urbanistique effectuée sur le site du Pôle (2006) au Mont-sur-Lausanne représente une base d'information riche et complète.</p>	<p>Le développement du secteur villas au Mont-sur-Lausanne fera face à l'Espace Blécherette. Son intégration est donc primordiale.</p>
Loisirs, délassements et équipements publics		
	<p>Le développement d'une signalétique particulière et d'une identité propre représente un aspect important dans la réussite du projet.</p> <p>Les différents visages et temporalités de l'Espace Blécherette pourraient être révélés lors de balades gourmandes et saisonnières.</p>	<p>L'abandon de la centrale de bio-méthanisation est déploré.</p>

## Restitution en plénum

Les principaux éléments de discussion dans les groupes ont été présentés lors de la restitution en plénum. Le tableau ci-dessous les résume sous la forme d'un *SWOT* (atout, faiblesse, opportunité, menace).

	Coups de cœur	Coups de gueule
Groupe 1	<b>Atout</b>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohabitation transports individuels motorisés (TIM) – véhicules agricoles.</li> <li>- Empiètement des itinéraires MD non officiels sur les exploitations.</li> <li>- Littering.</li> <li>- Vente directe : demande beaucoup de ressources à l'échelle individuelle. La solution pourrait être un projet bien situé (sur les principaux axes routiers).</li> </ul>
	<b>Opportunité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver un concept fédérateur et abandon de la dénomination « parc »</li> </ul>	<b>Menace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une augmentation des d'infrastructures d'accueil induit une augmentation de la fréquentation. Cela augmente le risque de conflits.</li> </ul>
Groupe 2	<b>Atout</b>	<b>Faiblesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace perçu comme l'arrière des communes alentours.</li> </ul>
	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un réseau MD relié aux TP et aux points d'intérêts (à l'aide d'une signalétique par exemple).</li> <li>- Coordination entre vision des communes et souhait des agriculteurs.</li> <li>- Approfondir la thématique de l'énergie en proposant un plan énergie.</li> <li>- Projets d'urbanisation qui feront face à l'Espace Blécherette, notamment au Mont.</li> </ul>	<b>Menace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décalage entre le développement des infrastructures de mobilité et les projets de construction. Il y a du retard et des risques de blocage.</li> </ul>

<b>Groupe 3</b>	<b>Atout</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace(s) préservé(s) à maintenir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaises liaisons entre les cheminements MD.</li> <li>- Congestion du trafic TIM.</li> <li>- Pas de véritable identité du secteur de la Blécherette.</li> </ul>
	<b>Opportunité</b>	<b>Menace</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un lieu centralisé pour l'accueil des usagers du parc (vente, transformation, etc).</li> </ul>	
<b>Groupe 4</b>	<b>Atout</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le réseau de cheminements à forte valeur paysagère en créant une signalétique tout en gardant certains itinéraires cachés, secrets (hiérarchie).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rupture Nord-Sud (césure autoroutière) : interruption des liaisons MD.</li> <li>- Déplacements pendulaires à travers le secteur.</li> <li>- Faible visibilité des cheminements de MD.</li> </ul>
	<b>Opportunités</b>	<b>Menace</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ferme de la Blécherette : utilisation des locaux de stockage par l'équipe agricole de la Ville de Lausanne et appel à projet pour la partie Sud.</li> <li>- Mise en valeur de la production sylvicole (mobilier urbain par ex.), de la production alimentaire et du savoir-faire lié à l'Espace Blécherette.</li> <li>- Développement d'activités type accrobranche en créant des synergies avec la vente directe.</li> <li>- Différencier le territoire par vocations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le sud orienté loisirs</li> <li>• le nord orienté agriculture</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminus du M3 devrait être déplacé proche du Solitaire, de l'autoroute.</li> </ul>

Les éléments qui reviennent de manière systématique sont ceux touchant à la mobilité. En effet, les cheminements de mobilité douce sont à améliorer, notamment par leur mise en réseau et leur sécurisation. La proposition d'une signalétique pour le secteur a été relevée dans plusieurs groupes.

Il est également relevé à plusieurs reprises que le secteur n'a pas pour vocation de devenir un parc d'activités, mais que ses qualités intrinsèques doivent être préservées. Des aménagements sont envisagés dans les bâtiments existants en priorité et dans les lieux stratégiques.

Enfin la volonté de valoriser une agriculture de proximité par des points de vente (à la ferme ou centralisé) a été exprimée par plusieurs acteurs. Les agriculteurs relèvent les coûts supplémentaires qu'une telle démarche engendre ainsi que l'effort pour leur exploitation, qui doit rester à une échelle qui leur convient actuellement.

Il est important de relever que chaque groupe d'acteurs a pu identifier des opportunités pour l'espace Blécherette.

## 5. Résultats

### Rappel des objectifs

Les objectifs émis pour ce premier atelier ont globalement été atteints.

En effet, l'ensemble des acteurs ont pu recevoir des informations lors de la partie introductive avec le rappel de l'étude de 2012 et les objectifs de la présente étude.

Lors de la phase 2 de récolte des données, le statut des projets connus a été actualisé et les nouveaux ont été annoncés. Cette phase a également été l'occasion de discuter de l'opportunité de certains projets et des synergies possibles avec des projets portés par d'autres acteurs.

La phase 3, centrée d'avantage sur les connaissances et l'expérience qu'ont les différents acteurs du secteur, a permis de récolter de précieuses informations concernant les opportunités et les craintes liées à la Blécherette et à la présente étude.

Enfin lors de la phase de restitution les principaux enseignements des discussions en groupe ont été tirés, ceux-ci ont été traduits sous la forme d'un tableau de restitution « SWOT » au chapitre précédent. Cette phase a également été l'occasion pour chacun d'être sensibilisé aux avis des autres acteurs et de faire émerger des éléments consensuels.

### Intégration des résultats et axes de travail pour la vision directrice

Les enseignements tirés de cet atelier amènent plusieurs pistes de réflexion pour l'élaboration de la première version de la vision directrice. Elles rejoignent néanmoins un but commun, contenir l'impact territorial des nouveaux aménagements et activités sur le site.

En effet, de nouveaux aménagements légers seront privilégiés de manière générale. Les besoins en infrastructures plus importantes pourront prendre place dans les bâtiments existants afin de valoriser les volumes sous-utilisés à l'heure actuelle dans certains ruraux. Un centre d'accueil et de valorisation des produits locaux pourrait être aménagé dans certains bâtiments agricoles (ferme de La Blécherette par exemple). Des espaces de vente sur des axes routiers, notamment à proximité de La Tuillère ou de la ferme de Cery, offriraient des lieux de vente directe attractifs. D'autres points de vente, d'avantage ponctuels ou temporaires, pourraient être localisés à proximité des arrêts de transports publics ou dans les quartiers avoisinants.

La vision directrice devra également tenir compte des attentes concernant la mobilité et les transports. Le développement et la mise en réseau de itinéraires existants sera étudiée. La possibilité de mutualiser certains tronçons pour des usages agricoles et la mobilité douce constitue, à titre d'exemple, une piste de réflexion.

Globalement, la vision directrice se basera sur une distinction des usages selon deux approches. Un espace central au sud qui rassemblera les aménagements les plus importants et les principales activités. Un périmètre d'accompagnement au nord, où les interventions seront réduites et viseront principalement les itinéraires agricoles et de mobilité douce.

## 6. Conclusion

L'atelier, de par le nombre et la diversité des participants ainsi que les idées et les avis émis, a montré les attentes des différents acteurs concernant l'espace Blécherette mais également leurs craintes d'un développement trop ambitieux. Des divergences d'intérêts ont été identifiées, comme pour le développement de certaines infrastructures, mais des attentes communes ont également émergé concernant la préservation du site ou encore ses accès.

L'ensemble de ces éléments constitue à la fois des données techniques mais également une base de réflexion riche pour la suite de l'étude.

La prochaine étape doit intégrer ces résultats dans un concept de base pour développer une vision directrice.

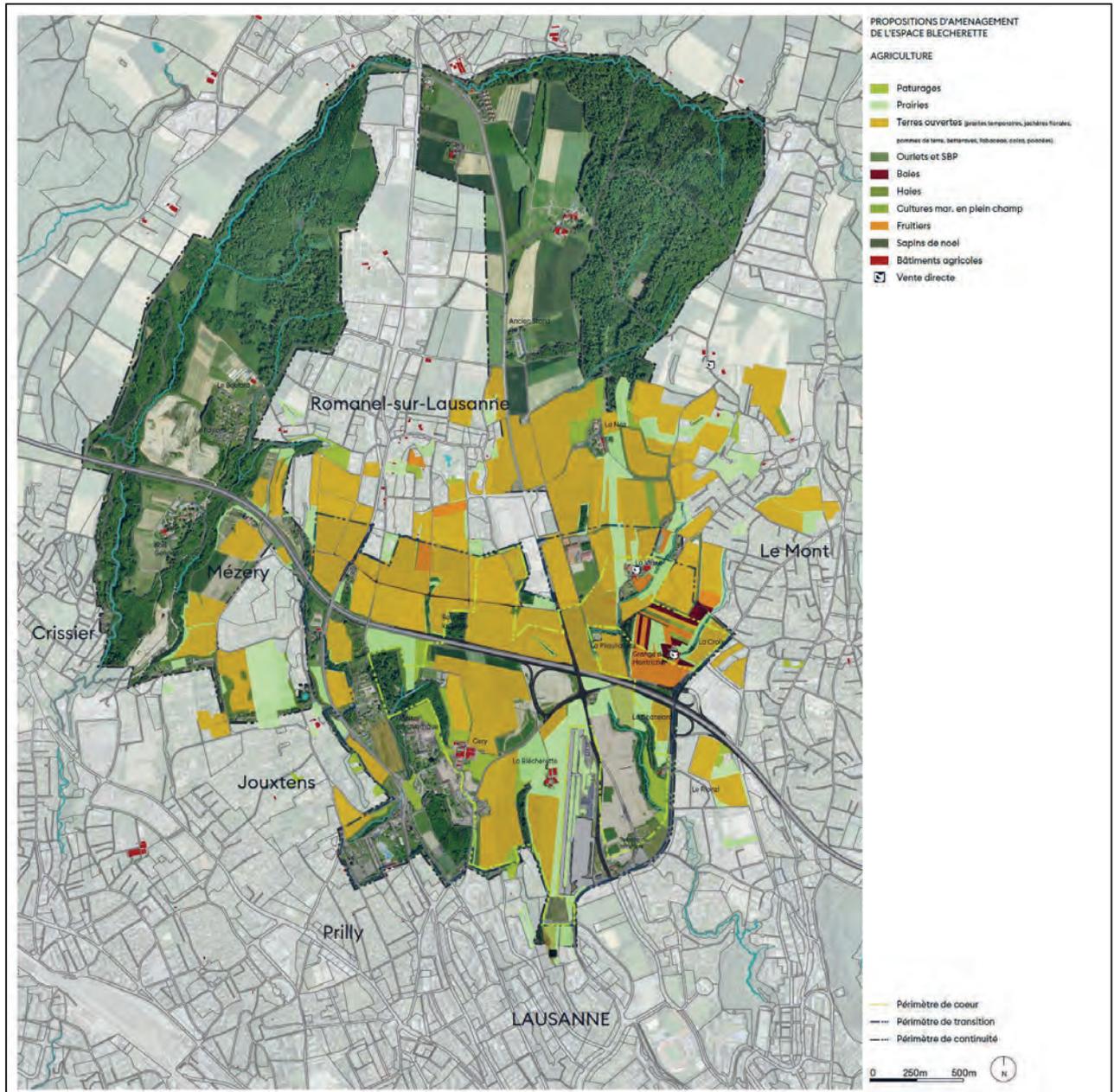
Les différents acteurs de l'atelier du 9 octobre seront à nouveau conviés à un atelier, afin de se prononcer sur la vision directrice proposée. Dans l'intervalle, le groupe de travail sera consulté et de rencontres individuelles avec les porteurs de projets seront organisées.

## 7. Annexes

### Cartes thématiques (phase 3)

Pour des raisons de lisibilité, les cartes ci-dessous correspondent aux supports de base et ne sont pas annotées.

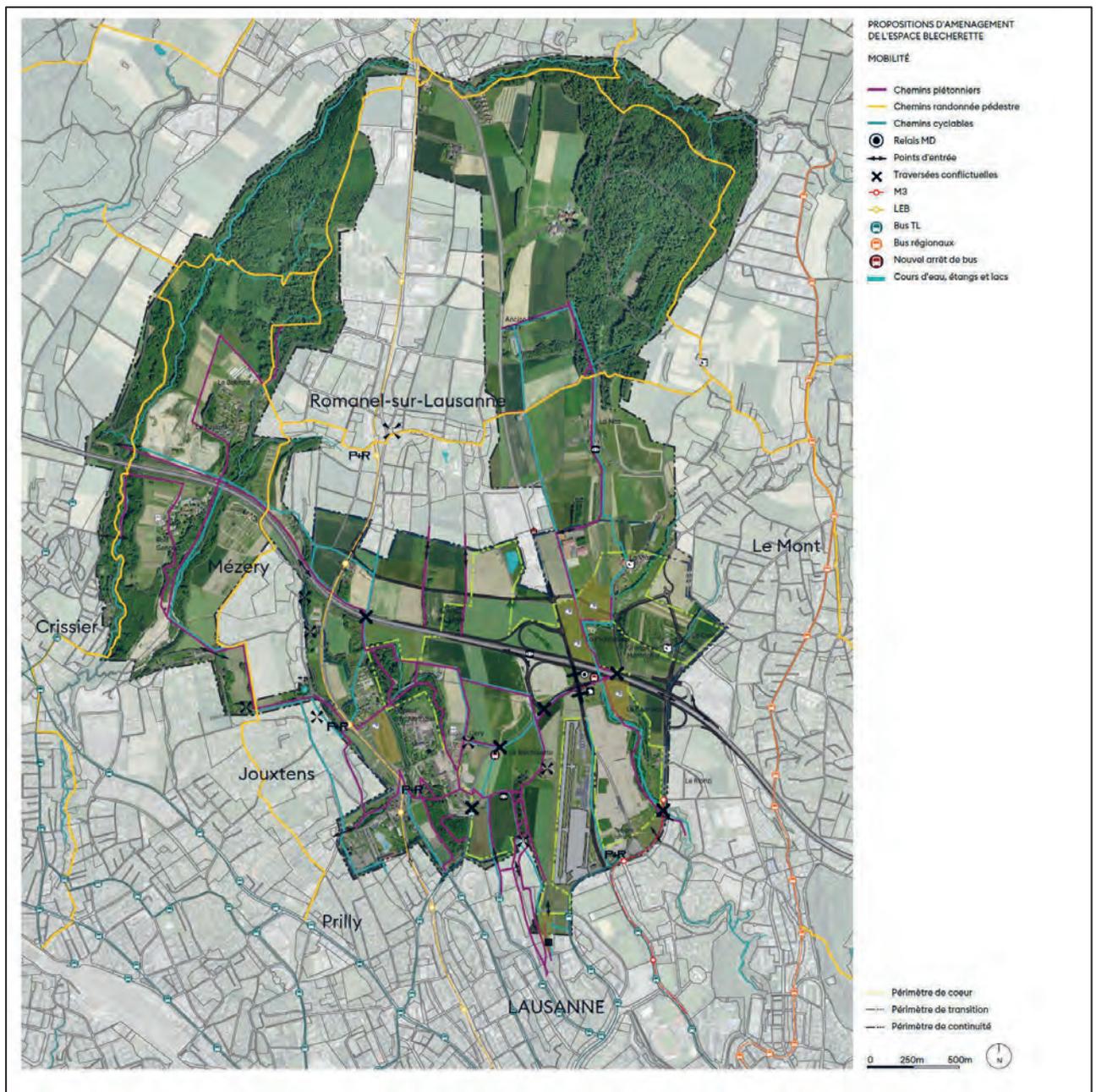
#### Agriculture



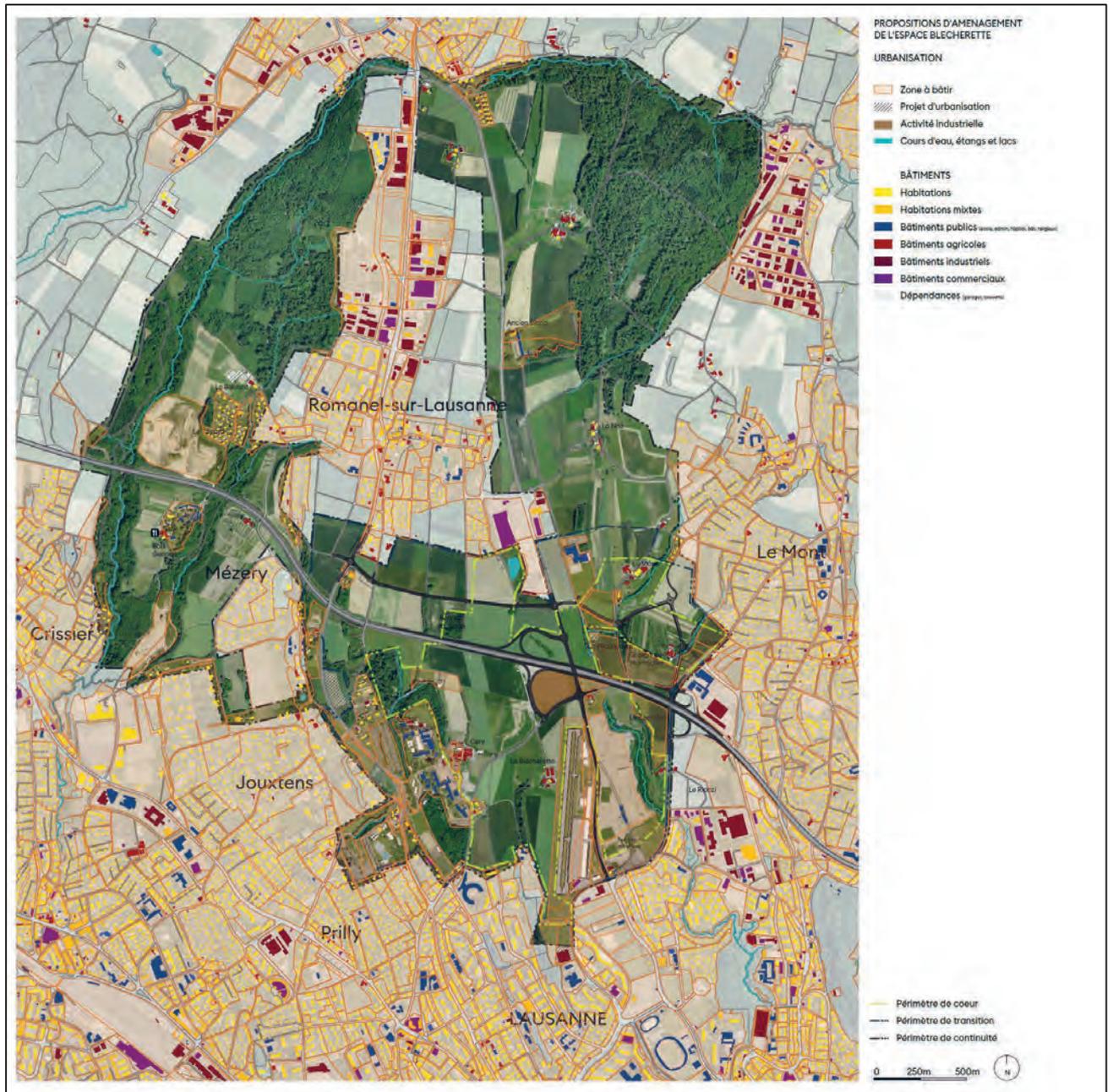
## Paysage et nature



# Mobilité



# Urbanisation



## Loisirs, délassément et équipements publics

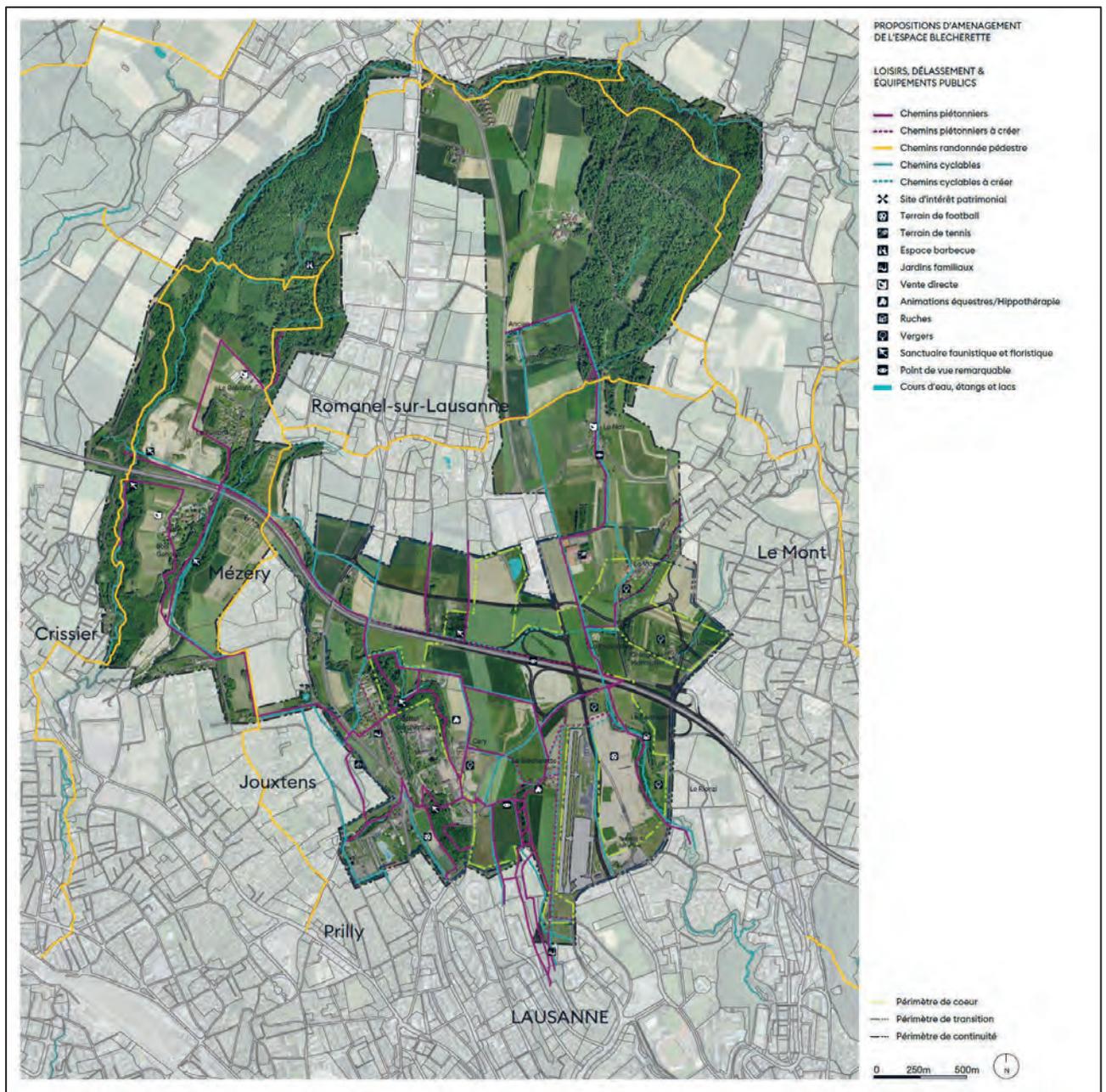


Tableau de synthèse (phase de restitution)

Espace Blécherette - Atelier participatif I			
Restitution			
n°	☺	n°	☹
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunité pour trouver un concept fédérateur <sup>nom</sup></li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohabitation T1M - véhicules agricoles + empiètement <del>des</del> itinéraires HD officiels sur exploitations</li> <li>- Littering → ↗ ⊕ problématique accès cyclistes</li> <li>- Vente directe : demande beaucoup de ressources à l'échelle individuelle Projet collectif ?</li> <li>- Plus d'infrastructures d'accueil = plus de fréquentation → augmente le risque de conflits</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux HD brisés raccordés au TP + symbolique " aux pots d'intérêts</li> <li>- Coordination entre visions des Communes et savoir des agriculteurs</li> <li>- Approfondir la thématique de l'énergie - - ? - - ▷</li> </ul>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décalage entre infrastructures de mobilité et projets de développement, retardé et risque de blocage</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces (présentiels) à maintenir</li> <li>- Création lieu centralisé pour accueil des usagers du parc (vente, etc.)</li> </ul>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise qualité liaisons MD</li> <li>- Congestion du trafic T1M</li> <li>- Identité propre au secteur Blécherette</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Ferme de la Blécherette : valorisation du patrimoine bâti</li> <li>- Mixe en valeur de la production agricole (mobilité urbaine) production alimentaire (bois, légumes, etc.) du savoir-faire lié à l'Espace Blécherette</li> <li>- Opportunité accorde-branche ↔ synergies avec vente directe</li> </ul>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 - Rupture Nord-Sud : MD, déplacements pendulaires (cœur autoroute)</li> <li>- Différencier le territoire par vocations Le Sud : loisirs Le Nord : agriculture</li> <li>5 - Abandon propagation M3 → congestion T1M + abandon centrale biogaz</li> <li>- Faible visibilité des cheminements MD</li> </ul>

## Espace Blécherette – GD2 du 11 février 2022 – PV No. 02-2022

**Lieu :** Salle Villageoise, Romanel-sur-Lausanne à 08h30  
**Organisateur :** Bureau technique du SDNL  
**Date du PV :** le 1<sup>er</sup> mars 2022, version 1.0  
**Décision :** Notifiée  
**Distribution :** par courrier électronique aux participants + excusés  
**Annexe(s) :** SDNL\_EB\_presGD2\_110222

### Liste des présences :

Entité	Membre / Suppléant	
Jouxens-Mézery	M. Serge Roy, Syndic	Présent
Jouxens-Mézery	Mme Nathalie Schöni, Municipale	Présente
Jouxens-Mézery	M. Bernard Freemantle, Municipal	Présent
Lausanne / Urbanisme	M. Grégoire Junod, Syndic	Excusé
Lausanne / Urbanisme	M. Julien Guérin, Chef de service	Présent
Lausanne / Urbanisme	Mme Emilie Chaperon, Adjointe Chef de service	Présente
Lausanne / SPADOM	Mme Natacha Litzistorf, Municipale	Présente
Le Mont-sur-Lausanne	Mme Laurence Muller Achtari, Syndique	Excusée
Le Mont-sur-Lausanne	M. Olivier Descloux, Municipal	Présent
Prilly	M. Alain Gillièron, Syndic	Excusé
Romanel-sur-Lausanne	M. Denis Favre, Municipal	Présent
Instance	Membre / Suppléant	
DGAV	M. Constant Pasquier, Aménagiste	Présent
DGE	Mme Catherine Strehler Perrin, Cheffe de division	Présente
DGTL	Mme Adriana Rabinovich, Responsable agglomération et régions	Présente
Autres représentations	Membre / Suppléant	
SDNL	M. Jean-François Thuillard, vice-président	Excusé
SDNL	M. Loukas Andriotis, Chef de projet	Présent
SDNL	M. Aaron Castelletti, Géographe-urbaniste	Présent
SDNL	Mme Thérèse Maillefer, Assistante administrative	Présente
Mandataires	Membre / Suppléant	
Repetti Sàrl	M. Alexandre Repetti, Directeur	Présent
VWA Sàrl	Mme Cristina Woods, Directrice	Présente

Ordre du jour

**1. Accueil et bienvenue**

**2. Rappel de la démarche et remise en contexte**

**3. Présentations de la vision directrice**

- a. Planifications supérieures & démarche (selon chapitres 1.2 puis 2 du rapport)
- b. Etat des lieux & enjeux (selon chapitre 3 du rapport)
- c. Vision directrice & thématiques (selon chapitre 4 du rapport)
- d. Phasage

**4. Présentation du dossier mesures**

- a. Exemple de fiche : 5.1 Aménagements légers
- b. Liste des fiches

**5. Gouvernance et rôle du SDNL pour la phase de mise en œuvre**

**6. Tour de table**

**7. Demande de validation de l'étude Espace Blécherette par le GD**

**8. Divers et propositions individuelles**

## 1. Accueil et bienvenue

Intervenants	Remarques
D. Favre	souhaite la bienvenue aux participants. Les absents sont excusés.

## 2. Rappel de la démarche et remise en contexte

Intervenants	Remarques
A. Castelletti	propose un bref rappel de la démarche, en soulignant la prévalence agricole du secteur, puis passe la parole aux mandataires.

## 3. Présentation de la vision directrice

### a. Planifications supérieures & démarche (selon chapitres 1.2 puis 2 du rapport)

Intervenants	Remarques
A. Repetti	présente la première partie de la vision directrice, en signalant une dernière coquille, signalée par la DGTL.
A. Rabinovich	confirme qu'au moment où cette formulation a été faite, il était question de faire un PALM 5 sous la forme d'un PDI. Le COPIL PALM a depuis décidé de dissocier les deux instruments. La formulation correcte est donc « [...] dans le PALM 5ème génération, <u>puis</u> dans le PDI d'agglomération ».
A. Repetti	la remercie et précise que c'est cette intégration qui donnera plus de force au projet. Pour certaines mesures, le fait d'être inscrites dans un plan directeur permettra de réaliser des aménagements plus importants.  Il explique que le phasage a été déterminé de façon à réaliser certains éléments directement, sans autre planification, contrairement à d'autres qui auront besoin d'être inscrits dans le PDI pour disposer de la base légale nécessaire.

### b. Etat des lieux & enjeux (selon chapitre 3 du rapport)

Intervenants	Remarques
	Ce point a été intégré sous 3.a.

### c. Vision directrice & thématiques (selon chapitre 4 du rapport)

Intervenants	Remarques
	Ce point a été intégré sous 3.a.

### d. Phasage

Intervenants	Remarques
	Ce point a été intégré sous 3.a.

## 4. Présentation du dossier mesures

### a. Exemple de fiche : 5.1 Aménagements légers

Intervenants	Remarques
C. Woods	revient sur le lancement du chantier 4.a, « <i>Stratégie de préservation et d'évolution du paysage</i> » en 2010, qui était à l'origine de l'étude actuelle.  Elle commente ensuite en exemple la fiche 5.1.

b. Liste des fiches

Intervenants	Remarques
C. Woods	présente la liste des fiches et leur cinq familles.

## 5. Gouvernance et rôle du SDNL pour la phase de mise en œuvre

Intervenants	Remarques
A. Castelletti	remercie les mandataires de leur présentation et présente la gouvernance envisagée ainsi que le rôle du SDNL dans cette dernière, surtout lors de la mise en œuvre des mesures. Il ajoute que le GT a validé ces propositions concernant la gouvernance et le rôle du SDNL.

## 6. Tour de table

Intervenants	Remarques
A. Castelletti	invite le GD à partager d'éventuels commentaires.
N. Litzistorf	<p>souligne la qualité du travail effectué pour mener à bien cette étude.</p> <p>En introduction, elle estime que les remarques concernant l'espace agricole sont présentées dans le rapport comme des « contraintes » ; elle y voit plutôt des « opportunités ». Ce constat s'applique également aux franges mentionnant des conflits potentiels, ce qui a une connotation négative ; il serait plus intéressant de souligner les nombreux points positifs.</p> <p>Ses remarques de fond sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'ensemble des mesures proposées, il n'apparaît pas clairement qui sont les personnes et entités responsables, ni qui va payer pour la mise en œuvre de ces mesures.</li> <li>- En ce qui concerne la ville de Lausanne, elle relève trois points à discuter, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation du point de vente : le positionnement retenu correspond assez peu à la vision de la ville.</li> <li>• Signalétique et mobilier urbain : cela reste à dimensionner selon les moyens à mettre à disposition et de la provenance du financement.</li> <li>• Chemin didactique : suggère d'étudier des moyens numériques qui seront plus supportables d'un point de vue financier.</li> </ul> </li> </ul>
A. Castelletti	<p>la remercie de son intervention et revient sur la notion de « contrainte » mentionnée : il y a en effet une certaine diversité d'acteurs impliqués dans le projet, chacun avec des besoins spécifiques, dont les agriculteurs. Ce terme peut être perçu a priori comme négatif mais il peut être également compris comme positif pour les agriculteurs, leur outil de travail et les usages qu'ils pratiquent et défendent dans le sens où la préservation et le développement de ces derniers constituent une contrainte pour les autres usagers d'Espace Blécherette.</p> <p>En ce qui concerne le manque de précision quant aux porteurs de projets ou encore les coûts des mesures à réaliser, il s'agit d'un choix délibéré qui valorise la phase de mise en œuvre, étant donné que ces éléments seront rediscutés et stabilisés dans les cahiers des charges.</p>
C. Woods	est heureuse de la remarque concernant l'interprétation des contraintes / opportunités, car quand le processus avait débuté il y a 12 ans, elle-même avait été traitée d'utopiste par rapport à son enthousiasme et sa positivité. Les rôles semblent aujourd'hui inversés.

A. Repetti	revient sur la remarque concernant la position du point de vente. Dans la symbolique de la proximité ville-campagne, ce point de vente est intéressant et permet à la population d'acheter et consommer des produits locaux. Une réflexion a eu lieu quant aux terrains disponibles. Aucun endroit ne paraît idéal, d'où la proposition d'un point de vente éphémère ou de test. D'autre part, le coût d'exploitation est important.
C. Woods	complète en disant qu'il y a des porteurs privés intéressés, ce qui pourrait soulager les dépenses publiques.
A. Castelletti	comprend que si la ville prévoit d'impulser la création d'un point de vente, un concours sera lancé pour choisir l'exploitant, même s'il y a actuellement déjà un agriculteur intéressé.
L. Andriotis	<p>salue les remarques de N. Litzistorf et rappelle que le projet arrive en fin de processus. La phase opérationnelle représente un nouveau départ. Le rôle du portage et de la coordination entre partenaires est capital, d'où la proposition de centraliser les informations à la CPT. Pour la phase 1, des rappels seront faits aux porteurs de projets et la coordination sera assurée.</p> <p>En ce qui concerne la précision des coûts, il s'agit d'un point récurrent, mais il n'était pas souhaitable pour le bureau technique du SDNL d'alourdir l'étude avec un degré de précision trop important à ce stade d'image directrice. Les développements dans le secteur changent trop vite pour fixer tous les détails.</p> <p>Il tient à remercier la ville de Lausanne d'avoir intégré le SDNL dans des groupes de travail du SPADOM actifs sur le projet de réhabilitation des fermes.</p> <p>Il remercie les partenaires de leur confiance et leur participation au niveau décisionnel et technique, ainsi que les mandataires pour le travail accompli. Ses remerciements vont également à A. Castelletti pour sa conduite efficace du projet.</p> <p>Il propose dès lors de terminer l'étude, en y apportant la correction demandée par la DGTL. Elle sera ensuite mise en ligne sur le site internet du SDNL et également sur celui du PALM. Avec l'accord du GD, le bureau technique fera imprimer pour chaque partenaire un exemplaire papier du rapport et de ses annexes.</p> <p>Un communiqué de presse commun peut être organisé si les partenaires le désirent, notamment la commune de Lausanne.</p> <p>Dès la CPT de mars, une « feuille d'action » sera rédigée pour la mise en œuvre de la phase 1, sur le modèle des fiches de projets produites pour tous les autres dossiers techniques du SDNL.</p>
A. Castelletti	le remercie et invite d'autres partenaires à intervenir.
A. Rabinovich	<p>revient sur l'intervention de N. Litzistorf en ce qui concerne l'identification des personnes en charge de la mise en œuvre. Cette réflexion doit en effet être menée, puisque cette vision directrice n'est pas un document contraignant et que les mesures ne se réaliseront pas d'elles-mêmes.</p> <p>Les mesures identifiées par l'étude font désormais partie des projets du PALM et, à cette échelle, la réalisation des mesures reste un enjeu majeur. Si la réalisation des mesures relève des communes, il faut préciser quelle est la capacité d'une instance régionale telle que le SDNL, à qui aucune compétence de mise en œuvre n'a été déléguée. Il s'agit de la bonne volonté de l'acteur / porteur de projet de mettre cette mise en œuvre dans son planning.</p> <p>Le PALM 5 va être élaboré et les communes s'engageront à nouveau à réaliser des mesures (nouvelles ou confirmées). Il faudra établir qui veille à ce qu'elles soient réalisées.</p>

O. Descloux	est ravi qu'une vision ait été développée pour cet espace et se réjouit que la population puisse profiter de ce secteur. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de tout définir à ce stade et salue la proposition du SDNL de coordonner les démarches. Néanmoins, il pourrait y avoir des blocages pour des investissements à réaliser. Qui fera l'arbitrage sur les aspects financiers et/ou temporels ?		
C. Strehler Perrin	revient sur la question de délégation de compétences pour la mise en œuvre de mesures. La DGE reçoit depuis 2020 des fonds de la Confédération pour des mesures environnementales, mais il n'est pas toujours clair à qui il faut s'adresser parmi les partenaires pour impulser la mise en œuvre d'une mesure ou d'une autre. Dès lors, en ce qui concerne les trois mesures « Nature » de l'étude, elle espère que les partenaires territoriaux concernés acceptent de déléguer la compétence de mise en œuvre de ces mesures au bureau technique du SDNL. Cela permettrait de réaliser et de financer les mesures.		
A. Rabinovich	précise qu'il est possible de déléguer des responsabilités, des coordinations, etc., mais les communes territoriales gardent leurs prérogatives. Aux schémas directeurs sont délégués des compétences de pilotage de projet, mais pas forcément financières. Chaque structure régionale doit se poser la question comment réaliser les mesures.		
C. Pasquier	revient sur la mise en œuvre qui a déjà commencée à Lausanne. Il ne faut pas la craindre, car en cas d'intérêt et donc de motivation, les choses bougent très vite, comme cela a été le cas pour la ferme de Rovéréaz. Le travail de mise en œuvre est également bien accueilli par les services de l'Etat.		
D. Favre	rejoint A. Rabinovich en précisant que Romanel-sur-Lausanne veut bien d'un pilotage des projets par le schéma directeur au niveau technique, mais les compétences financières doivent rester la prérogative des communes.		
S. Roy	se réfère au point bleu qui apparaît sur plusieurs cartes sur le territoire de Jouxteins-Mézery et demande de quoi il s'agit.		
A. Repetti	répond que dans la légende, cette couleur indique les cours d'eau (lignes) ou des points d'eau/étangs (points).		
B. Freemantle	hors sujet, suggère que le SDNL recense les sources existantes. Il y a un intérêt important au niveau écologique. Les communes disposent de références cantonales, mais elles ne sont pas très détaillées.		
L. Andriotis	c'est bien noté.		
<b>Action(s)</b>		<b>Responsable(s)</b>	<b>Délai</b>
Finalisation du rapport d'étude Espace Blécherette		Repetti Sàrl / VWA Sàrl	De suite
Bouclage administratif de l'étude et facturation aux partenaires		Bureau technique du SDNL	De suite
Présentation et adoption de l'étude par le GROPI du SDNL.		Bureau technique du SDNL / GROPI	7 avril 2022
Le cas échéant et à la demande des partenaires : rédaction d'un communiqué de presse		Bureau technique du SDNL	Dès le 7 avril 2022
Mise en ligne sur les sites internet du PALM et du SDNL		Bureau technique du SDNL	Dès le 7 avril 2022
Diffusion du rapport imprimé aux partenaires de l'étude.		Bureau technique du SDNL	Dès le 7 avril 2022

## **7. Demande de validation de l'étude Espace Blécherette par le GD**

<b>Intervenants</b>	<b>Remarques</b>
A. Castelletti	annonce qu'une validation de l'étude par le GD est prévu et explique les deux options : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation dans le cadre de la présente séance, en tenant compte de la remarque de la DGTL sur l'articulation entre PALM 5 et PDI</li> <li>- Validation formelle d'ici une ou deux semaines quand lesdites modifications auront été intégrées à l'étude.</li> </ul>
L. Andriotis	confirme que le bureau technique est souple par rapport aux deux propositions, mais précise que la première proposition est préférable. Il rappelle que la dernière phase de consultation en janvier dernier n'était pas prévue à la base, mais puisque celle d'avant date de presque un an, il était quasi-indispensable de la programmer.  Il estime que le document actuel est solide et correspond à la réalité. Il ne nécessite pas d'autres modifications. Néanmoins, la décision appartient au GD.
N. Litzistorf	estime que formellement il n'y a rien d'autre à changer dans l'étude et elle peut être validée avec la modification demandée par la DGTL.  Cependant les commentaires faits durant la séance doivent figurer dans le PV. D'autre part, pour Lausanne, une validation formelle doit passer en municipalité
D. Favre	rejoint la position de N. Litzistorf et propose une adoption de principe de l'étude aujourd'hui.
L. Andriotis	suggère que le PV constitue une annexe à l'étude, au vu de la qualité des interventions et leur importance pour la phase de mise en œuvre.
Tous	acceptent cette proposition.
A. Castelletti	ajoute que l'adoption formelle sera demandée au GROFIL du SDNL le 7 avril 2022.
D. Favre	demande s'il y a des oppositions à l'adoption de l'étude, ce qui n'est pas le cas.
<b>Décision</b>	
L'étude Espace Blécherette est adoptée à l'unanimité, avec le PV de la présente séance comme annexe.	

## **8. Divers et propositions individuelles**

<b>Intervenants</b>	<b>Remarques</b>
D. Favre	annonce au GD que M. Castelletti quitte le SDNL fin février et le remercie pour sa collaboration et son implication dans le cadre des travaux du bureau technique. Au nom du GD, il lui souhaite un bel avenir professionnel.
Tous	M. Castelletti est salué par des applaudissements.
A. Castelletti	remercie le GD et les mandataires, ainsi que le bureau technique du SDNL. Il est heureux de terminer cette étape de sa vie professionnelle par l'adoption de cette étude par le GD.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance vers 10h00.

Thérèse Maillefer, pour le bureau technique du SDNL